



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Energy, the Environment and Natural Resources

Chair:
The Honourable NICHOLAS W. TAYLOR

Tuesday, May 29, 2001
Thursday, May 31, 2001

Issue No. 10

Second meeting on:

Bill C-4, An Act to establish a foundation to fund
sustainable development technology

and

First and second meetings on:

Bill C-3, An Act to amend the Eldorado Nuclear Limited
Reorganization and Divestiture Act and the
Petro-Canada Public Participation Act

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Président:
L'honorable NICHOLAS W. TAYLOR

Le mardi 29 mai 2001
Le jeudi 31 mai 2001

Fascicule n° 10

Deuxième réunion concernant:

Le projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée
de pourvoir au financement de l'appui technologique
au développement durable

et

Première et deuxième réunions concernant:

Le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la
réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire
Limitée et la Loi sur la participation publique
au capital de Petro-Canada

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL
RESOURCES

The Honourable Nicholas W. Taylor, *Chair*
The Honourable Mira Spivak, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	Eyton
Banks	Finnerty
Buchanan, P.C.	Kelleher, P.C.
* Carstairs, P.C.	Kenny
(or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton
Christensen	(or Kinsella)
Cochrane	Sibbeston

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Finnerty was substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*May 17, 2001*).

The name of the Honourable Senator Finestone, P.C. was substituted for that of the Honourable Senator Finnerty (*May 29, 2001*).

The name of the Honourable Senator Finnerty was substituted for that of the Honourable Senator Finestone, P.C. (*May 30, 2001*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président: L'honorable Nicholas W. Taylor
Vice-présidente: L'honorable Mira Spivak

et

Les honorables sénateurs:

Adams	Eyton
Banks	Finnerty
Buchanan, c.p.	Kelleher, c.p.
* Carstairs, c.p.	Kenny
(ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton
Christensen	(ou Kinsella)
Cochrane	Sibbeston

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Finnerty est substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*le 17 mai 2001*).

Le nom de l'honorable sénateur Finestone, c.p. est substitué à celui de l'honorable sénateur Finnerty (*le 29 mai 2001*).

Le nom de l'honorable sénateur Finnerty est substitué à celui de l'honorable sénateur Finestone, c.p. (*le 30 mai 2001*).

ORDER OF REFERENCE

Extract of the *Journals of the Senate*, on Thursday, May 10, 2001:

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Pépin:

That the Bill C-3, An Act to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act, be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 10 mai 2001:

L'honorable sénateur Robichaud, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pépin:

Que le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 29, 2001

(20)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 6:13 p.m. this day, in Room 257 East Block, the Chair, the Honourable Nicholas W. Taylor, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christensen, Cochrane, Kelleher, P.C., Sibbeston, Spivak and Taylor (6).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Lynne Myers, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 2, 2001, the committee proceeded to study Bill C-4. (*See Issue No. 9, Tuesday, May 15 and Thursday, May 17, 2001 for full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:*From the Office of the Auditor General of Canada:*

Sheila Fraser, Interim Auditor General;

Maria Barrados, Assistant Auditor General, Audit Operation Branch;

John Wiersema, Assistant Auditor General, Audit Operation Branch.

The witnesses made a presentation and answered questions.

The witnesses from the Office of the Auditor General of Canada submitted a brief.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 10, 2001, the committee proceeded to study Bill C-3 (*See Issue No. 10, Tuesday, May 29, 2001 for full text of the Order of Reference.*)

WITNESS:*From Cameco Corporation:*

Bernard M. Michel, Chair and Chief Executive Officer.

The witness made a presentation and answered questions.

At 7:12 p.m., it was agreed — That the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 31, 2001

(21)

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 9:16 a.m. this day, in Room 257 East Block, the Deputy Chair, the Honourable Mira Spivak, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 29 mai 2001

(20)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 18 h 13 dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est sous la présidence de l'honorable Nicholas W. Taylor (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Christensen, Cochrane, Kelleher, c.p., Sibbeston, Spivak et Taylor (6).

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Lynne Myers, attachée de recherche.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 2 mai 2001, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-4. (*Pour le texte intégral de l'ordre de renvoi, voir le fascicule n° 9 du mardi 15 mai et du jeudi 17 mai 2001.*)

TÉMOINS:*Du Bureau du vérificateur général du Canada:*

Sheila Fraser, vérificatrice générale par intérim;

Maria Barrados, vérificatrice générale adjointe, Direction des opérations de vérification;

John Wiersema, vérificateur général adjoint, Direction des opérations de vérification.

Les témoins font une présentation et répondent aux questions.

Les témoins du Bureau du vérificateur général du Canada remettent un mémoire.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 10 mai 2001, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-3. (*Pour le texte intégral de l'ordre de renvoi, voir le fascicule n° 10 du mardi 29 mai 2001.*)

TÉMOIN:*De Cameco Corporation:*

Bernard M. Michel, président-directeur général.

Le témoin fait une présentation et répond aux questions.

À 19 h 12, il est convenu — Que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 31 mai 2001

(21)

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 16, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est sous la présidence de l'honorable Mira Spivak (*vice-présidente*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Christensen, Cochrane, Kelleher, P.C., Kenny, Sibbeston and Spivak (8).

Other senators present: The Honourable Senators Ferretti Barth and Watt (2)

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Lynne Myers, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 10, 2001, the committee proceeded to study Bill C-3 (*See Issue No.10, Tuesday, May 29, 2001 for full text of the Order of Reference*).

WITNESSES:

From Petro-Canada:

Ron A. Brenneman, President and Chief Executive Officer;
Rob Andras, Senior Director, Corporate Communications.

From the Council of Canadians:

Anil Naidoo, Campaigner.

The witnesses made a presentation and answered questions.

At 11:00 a.m., it was agreed — That the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Banks, Christensen, Cochrane, Kelleher, c.p., Kenny, Sibbeston et Spivak (8).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Ferretti Barth et Watt (2)

Aussi présente: De la Direction de la recherche de la Bibliothèque parlementaire: Lynne Myers, attachée de recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 10 mai 2001, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-3. (*Pour le texte intégral de l'ordre de renvoi, voir le fascicule n° 10 du mardi 29 mai 2001*).

TÉMOINS:

De Petro-Canada:

Ron A. Brenneman, président-directeur général;
Ron Andras, directeur principal, Communications intégrées.

Du Conseil des Canadiens:

Anil Naidoo, chargé de campagne.

Les témoins font une présentation et répondent aux questions.

À 11 heures, il est convenu — Que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Michel Patrice

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday May 29, 2001

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-4, to establish a foundation to fund sustainable development technology, and Bill C-3, to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act, met this day at 6:13 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Nicholas W. Taylor (*Chairman*) in the Chair
[*English*]

The Chairman: The meeting will come to order. I apologize for the delay, but the Senate has just adjourned.

This evening we will be discussing Bill C-4, to establish a foundation to fund sustainable development technology. Our witnesses are Ms Sheila Fraser, Ms Maria Barrados and Mr. John Wiersema. Mr. Wiersema, from your name, I would assume you are from northern Alberta or southern Manitoba.

Mr. John Wiersema, Assistant Auditor General, Audit Operations Branch, Office of the Auditor General of Canada: I am from northern Holland.

Senator Buchanan: Ms Fraser, are you a Nova Scotian?

Ms Sheila Fraser, Interim Auditor General, Office of the Auditor General of Canada: No, I am not.

The Chairman: Please proceed, Ms Fraser. I am sorry that I missed your last appearance. However, I read your evidence, and I was quite impressed.

Ms Fraser: Mr. Chairman, we would thank you and the committee for inviting us to discuss Bill C-4, to establish a foundation to fund sustainable development technology. I have with me today Ms Maria Barrados and Mr. John Wiersama, who are both assistant auditors general.

I would raise several issues today about the accounting, governance and accountability of the Canada Foundation for Sustainable Development Technology.

I will begin with the accounting issue. I am concerned about the transfer of large amounts of public money to foundations long before it will be spent on delivering services. I am also concerned that the government records these transfers as expenditures in the public accounts, even though the money may still be in the bank accounts of the foundations.

We have not yet audited the transfer to the Canada Foundation for Sustainable Development Technology. When we do, we will assess whether there is appropriate authority in place for this transfer at the time it was made and whether it has been appropriately accounted for.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 mai 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles auquel est renvoyé le projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable, et le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Pétro-Canada, se réunit aujourd'hui, à 18 h 13, pour examiner les projets de loi.

Le sénateur Nicholas W. Taylor (*président*) occupe le fauteuil.
[*Traduction*]

Le président: Je déclare la séance ouverte et vous demande de bien vouloir m'excuser pour ce retard, mais le Sénat vient juste de suspendre ses travaux.

Nous allons débattre ce soir du projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable. Nos témoins sont Mme Sheila Fraser, Mme Maria Barrados et M. John Wierseman. D'après votre nom, monsieur Wierseman, je suppose que vous êtes originaire du nord de l'Alberta ou du sud du Manitoba.

M. John Wierseman, vérificateur général adjoint, Direction des opérations de vérification, Bureau du vérificateur général du Canada: Je suis originaire du nord de la Hollande.

Le sénateur Buchanan: Madame Fraser, êtes-vous Néo-Écossaise?

Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale par intérim, Bureau du vérificateur général du Canada: Non.

Le président: Je vous cède la parole, madame Fraser. Je suis désolé d'avoir manqué votre dernière comparution, mais j'ai toutefois lu votre témoignage qui m'a fort impressionné.

Mme Fraser: Monsieur le président, nous vous remercions ainsi que le comité de nous avoir invités pour discuter du projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable. J'ai à mes côtés aujourd'hui Mme Maria Barrados et M. John Wierseman, vérificateurs généraux adjoints.

Aujourd'hui, j'aimerais aborder plusieurs questions sur la comptabilité, la régie et la reddition de comptes de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.

Je commencerai tout d'abord par les questions de comptabilité. J'ai des réserves quant au transfert par le gouvernement de sommes importantes à des fondations avant que ces sommes puissent servir à la prestation de services. En outre, je m'inquiète du fait que le gouvernement comptabilise ces transferts comme dépenses dans les comptes publics, même si l'argent demeure dans les comptes bancaires des fondations.

Nous n'avons pas encore vérifié le transfert de fonds publics à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Lorsque nous le ferons, nous évaluerons si ce transfert a été dûment autorisé au moment où il a été effectué et s'il a été dûment comptabilisé.

When we audit the 2001 Public Accounts later this summer, we will pay particular attention to these issues in the transfer to the sustainable development foundation, as well as similar transfers to other organizations. Any significant concerns will be reported this fall with the auditor's report, or the observations on the 2001 financial statements of the government, or as an audit note in our December 2001 report to Parliament.

[*Translation*]

I will now turn to issues of governance and accountability. Chapter 23 of the Auditor General's November 1999 Report included a government-wide audit of accountability in new types of governance arrangements in which organizations outside the federal government deliver federal programs. In that audit, we recognized that such new arrangements can be appropriate forms of program delivery.

We are currently following up on our November 1999 audit and plan to report our findings to Parliament in April 2002. As part of that audit, we will examine the new arrangements announced in the 2000 Budget, including the Canada Foundation for Sustainable Development Technology.

The proposed foundation will engage in the exercise of a public trust. Canadians expect entities that use discretion in redistributing public resources or exercising public authority to operate in a way that is non-partisan, impartial, fair, equitable, prudent, honest, and professional.

They also expect that Parliament will be able to effectively scrutinize the way tax dollars are spent.

In our 1999 audit, we recommended a governing framework for such arrangements that would provide for the following: appropriate reporting to Parliament and the public; effective accountability mechanisms; adequate transparency; and protection of the public interest.

That governing framework is based on the following two fundamental principles of parliamentary democracy: firstly, parliamentary sovereignty over federal policy. Whoever holds discretionary authority to spend federal taxpayers' money or to exercise federal authority must not be exempt from potential scrutiny by Parliament.

Secondly, regarding stewardship of the public trust, any arrangement delivering federal programs and services must respect the public trust and observe the public sector values of prudence, propriety, fairness, impartiality and equity.

Bill C-4 contains provisions that relate to the governing framework we recommended in our 1999 audit. For example, the foundation will prepare an annual report to be made public and

Lorsque nous vérifierons les comptes publics de 2001 cet été, nous porterons une attention particulière à ces questions pour ce qui est du transfert à la Fondation ainsi que des transferts semblables à d'autres organisations. Nous communiquerons toutes nos préoccupations importantes cet automne dans le rapport du vérificateur ou dans les observations sur les états financiers du gouvernement de 2001, ou encore dans une observation de vérification dans notre rapport de décembre 2001 au Parlement.

[*Français*]

J'aimerais maintenant aborder les questions de régie et de reddition de comptes. Le chapitre 23 du Rapport du vérificateur général de novembre 1999 traitait d'une vérification de portée gouvernementale de la reddition de comptes à l'égard de nouveaux types de mécanismes de régie. Ces mécanismes sont utilisés pour permettre à des organisations de l'extérieur du gouvernement fédéral d'exécuter des programmes fédéraux. Dans cette vérification, nous avons reconnu que ces nouveaux mécanismes pouvaient être des moyens appropriés d'exécuter des programmes.

Nous effectuons présentement un suivi de notre vérification de novembre 1999. Nous prévoyons communiquer nos constatations au Parlement en avril 2002. Dans le cadre de cette vérification, nous examinerons les nouveaux mécanismes annoncés dans le budget de 2000, y compris la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.

La Fondation proposée exercera un mandat public. Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à ce que les entités, qui jouissent d'une certaine latitude pour redistribuer les ressources publiques ou qui exercent des pouvoirs publics, gèrent leurs activités de façon apolitique, impartiale, juste, équitable, prudente, honnête et professionnelle.

Ils s'attendent également à ce que le Parlement soit en mesure d'examiner efficacement la manière dont l'argent des contribuables est dépensé.

Dans notre vérification de 1999, nous avons recommandé un cadre de régie pour ces mécanismes, qui assurerait: des rapports appropriés au Parlement et au public; des mécanismes redditionnels efficaces; une transparence adéquate; la protection de l'intérêt public.

Ce cadre de régie repose sur deux principes fondamentaux de la démocratie parlementaire. Premièrement, la préséance de la souveraineté du Parlement sur la politique fédérale. Quiconque détient le pouvoir discrétionnaire de dépenser l'argent versé au gouvernement fédéral par les contribuables ou d'exercer le pouvoir fédéral ne doit pas être soustrait à un examen éventuel du Parlement.

Deuxièmement, l'intendance à l'égard du mandat public. Tout mécanisme d'exécution de programmes et de prestation de services fédéraux doit respecter le mandat public en adhérant aux valeurs du secteur public, par exemple, la prudence, le bien-fondé, la justesse, l'impartialité et l'équité.

Le projet de loi C-4 renferme des dispositions se rapportant au cadre de régie que nous avons recommandé dans notre rapport de vérification de 1999. Ainsi, la Fondation préparera un rapport

tabled in Parliament. It will include audited financial statements, statements of investment, and funding policies and activities. The annual report will also include a statement of plans for the next year and an assessment of the overall results achieved by projects both during the year in review and since the inception of the foundation.

As to its governing structure, the foundation will have 15 members and operate with a board of directors. The Minister of Natural Resources has indicated that the members of the Foundation would represent its stakeholders and potential clients, in a manner analogous to the shareholders of a corporation. We are concerned that adequate mechanisms be put in place to protect the broader public interest, including complaint and redress mechanisms and measures to ensure that public sector values are embedded in the corporate culture; ensure adequate access by the public to corporate information; resolve disputes between the minister and the foundation; and allow the minister, on an exceptional basis, to intervene with appropriate corrective measures where the fulfilment of the foundation's federal public purpose is at risk.

[English]

The access to information issue has been raised in your committee. We believe that adequate transparency is important in bodies such as the foundation. There needs to be a provision for access to corporate information that is relevant to the delivery of federal, public policy functions. Legitimate concerns about personal privacy and commercial confidentiality must be respected. We are concerned that there be adequate audit provisions — another subject that this committee and the house have raised.

Honourable senators, this foundation will fulfil a public policy purpose. Auditors' reports on a corporation's financial statements will attest to whether the financial statements fairly present the financial position and operating results of the corporation. In our 1999 audit, we suggested that in cases like this Parliament also needs to receive independent audit assurance that taxpayers are receiving value for their tax dollars. Were this public purpose to be carried out by a granting council or a government department, there would be provision for a value-for-money audit, or special examination in the case of a Crown corporation.

The funding agreement between the government and the foundation will be subject to scrutiny by the Auditor General. However, we would have authority to look at only the departmental role and responsibilities, including due diligence by the department in making up-front arrangements with the foundation for the payment of public money through the funding agreement. We would have no authority to look at the operations of the foundation, unless we were appointed as external auditors under the act. Therefore, we would be unable to provide any assurance to Parliament and the public about the prudence and

annuel qui sera rendu public et qui sera déposé au Parlement. Le rapport comprendra des états financiers vérifiés et des états des placements. De plus, il présentera les politiques et activités de financement. Il comprendra également un plan d'action pour le prochain exercice de même que l'évaluation des résultats globaux atteints par les projets au cours de l'exercice et depuis la constitution de la Fondation.

Telle sera la régie de la Fondation. Elle sera composée de 15 membres et administrée par un conseil d'administration. Le ministre des Ressources naturelles a indiqué que les membres de la Fondation représenteraient les parties intéressées et ses clients éventuels de la même manière que les actionnaires d'une société. Nous nous préoccupons quant à l'existence de mécanismes adéquats pour: protéger l'intérêt du public en général, y compris des dispositions concernant les plaintes et les recours ainsi que des mesures pour faire en sorte que les valeurs du secteur public soient intégrées à la culture organisationnelle; assurer l'accès du public à l'information organisationnelle; régler les conflits entre le ministre et la Fondation; permettre au ministre, à titre exceptionnel, d'apporter les mesures correctives appropriées dans les cas où le mandat d'intérêt public de la Fondation risque de ne pas être respecté.

[Traduction]

Le comité a soulevé la question de l'accès à l'information. Nous croyons que dans des organismes comme la Fondation, il est important de faire preuve d'une transparence adéquate. Il faut prévoir un accès à l'information de la Fondation qui correspond à ces fonctions d'intérêt public. Naturellement, il faut tenir compte des inquiétudes légitimes quant à la protection des renseignements personnels et commerciaux de nature confidentielle. Nous craignons que les dispositions relatives à la vérification ne soient pas adéquates, autre sujet que le comité et la Chambre ont soulevé.

Mesdames et messieurs les sénateurs, cette Fondation remplira un mandat d'intérêt public. Les rapports des vérificateurs sur les états financiers de société certifient que ceux-ci donnent une image fidèle de la situation financière de la société et de ses résultats de fonctionnement. Dans notre rapport de vérification de 1999, nous avons indiqué que dans des cas comme celui-ci, le Parlement doit également obtenir l'assurance par une vérification indépendante, que les contribuables en ont pour leur argent. Si un ministère ou un conseil de subventions s'acquittait de ce mandat public, il serait soumis à une vérification de l'optimisation des ressources ou à un examen spécial, dans le cas d'une société d'État.

L'accord de financement entre le gouvernement et la Fondation fera l'objet d'un examen par le vérificateur général. Toutefois, nous ne pouvons examiner que le rôle et les responsabilités du ministère, y compris sa diligence raisonnable à établir des mécanismes initiaux avec la Fondation pour le versement de fonds publics par l'accord de financement. Nous n'aurons pas le pouvoir d'examiner les activités de la Fondation, à moins d'être nommés les vérificateurs externes en vertu de la loi. Nous ne serons donc pas en mesure de fournir une assurance au Parlement et au public quant à l'utilisation probe et prudente des fonds et des pouvoirs

probity of the foundation's use of public funds and authorities, or its performance in achieving public policy objectives.

As new bodies such as the Canada Foundation for Sustainable Development Technology are being created, and Parliament's auditor is not the appointed auditor, the question of the Auditor General's role needs to be addressed. In that way, Parliament can obtain an independent assessment of the management of taxpayers' dollars. To what extent should the Auditor General be able to follow the dollar? When the need arises, should the Auditor General be able to audit the organization directly, or carry out an audit of the fairness and reliability of the performance information reported to Parliament? We encourage Parliament to review this question and resolve the level of access for its auditor.

In conclusion, we raise a number of concerns about how transfers to the Canada Foundation for Sustainable Development Technology are recorded in the Public Accounts of Canada. We are also concerned about the provisions for governance and accountability. The proposed legislation appears to contain some features that we called for in our 1999 audit, but not others, notably mechanisms that would ensure protection of the broader public interest.

Fiscal and technological forces are pushing governments to use innovative, non-traditional ways of delivering programs and services. As we move to these new forms of delivery, we must be careful not to weaken fundamental principles of Parliamentary democracy along the way.

We would be pleased to answer any questions members of committee may have.

The Chairman: That was a hard-hitting and straight-to-the-point presentation.

Senator Spivak: What are the advantages to a government in using this kind of foundation, other than involving people as members of the board of directors? Why, in your opinion, do you think that those provisions for governance and accountability are not in place? I am not asking for the political motives, but perhaps there are technical reasons that we do not know about. What are those reasons? This is not the only such body.

I also have a concern about the investment board of the Canada Pension Plan. In our discussions on that board, similar questions were raised. In that instance there are even more implications.

Could you speculate on what might be the technical and legal reasons for this? Have you studied this? How many such bodies are there, and what are the similarities and differences?

Ms Fraser: There are several of these organizations. I believe that they were established with the intention of permitting greater flexibilities and more efficiency in the delivery of services, so that

publics par la Fondation et l'atteinte de ses objectifs en matière de politique.

Comme de nouveaux organismes tels la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable sont créés et que le vérificateur du Parlement n'est pas le vérificateur mandaté, il y a lieu de s'interroger sur le rôle du vérificateur général. Dans quelle mesure le vérificateur général doit-il pouvoir faire le suivi des fonds publics pour permettre au Parlement d'obtenir une évaluation indépendante de la gestion de l'argent des contribuables? Si le besoin se présentait, le vérificateur devrait-il pouvoir vérifier l'organisation directement ou effectuer une vérification de l'exactitude et de la fiabilité de l'information sur le rendement communiquée au Parlement? Nous invitons le Parlement à se pencher sur cette question et à décider du niveau d'accès qu'il désire donner à son vérificateur.

En conclusion, nous avons plusieurs préoccupations concernant la façon dont le transfert à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable sera comptabilisé dans les comptes publics. Nous avons également des réserves quant aux dispositions relatives à la régie et à la reddition de comptes. La loi proposée semble comprendre certaines caractéristiques que nous avons demandées dans notre rapport de vérification de 1999, mais pas toutes, notamment, des mécanismes qui protégeraient l'intérêt public en général.

Les gouvernements subissent des pressions financières et technologiques les poussant à utiliser des moyens novateurs et non traditionnels d'exécuter les programmes et de fournir les services. À mesure que nous adoptons ces nouvelles formes d'exécution de programmes et de prestation de services, nous devons prendre garde de ne pas affaiblir les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire.

Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du comité.

Le président: Votre exposé, sans complaisance, va droit au fait.

Le sénateur Spivak: Quels sont les avantages pour un gouvernement d'utiliser ce genre de fondation au lieu de faire participer des gens en tant que membres du conseil d'administration? Pourquoi, à votre avis, les dispositions de régie et de reddition de comptes ne sont pas en place? Je ne cherche pas à savoir quelles sont les motivations politiques, mais peut-être existe-t-il des raisons techniques que nous ne connaissons pas. Quelles sont ces raisons? Ce n'est pas le seul organisme du genre.

J'ai également des préoccupations au sujet du conseil d'investissement du Régime de pensions du Canada. Lors de nos discussions au sujet de ce conseil, des questions semblables ont été soulevées. Dans le cas qui nous intéresse, les répercussions sont encore plus nombreuses.

Pourriez-vous nous donner les raisons techniques et juridiques d'une telle fondation? Vous êtes-vous penchés sur cette question? Combien d'organismes du genre existent-ils et quelles sont les ressemblances et les différences?

Mme Fraser: Il existe plusieurs organismes de ce genre. Autant que je sache, ils ont été créés en vue de permettre plus de souplesse et d'efficacité dans la prestation des services, de

they would not be constrained by certain rules and procedures of the core government, if you wish. Perhaps there was the possibility of bringing in private funds, so a mechanism to allow for that was set up.

To my knowledge, there has been no study or evaluation done which would indicate that this type of foundation or agency is actually providing anything different from the traditional core government. It would be worthwhile for government to carry out a review of these new, alternative service delivery mechanisms to assess the advantages, the disadvantages and what needs to be corrected to move forward.

I will ask Ms Barrados to comment on the numbers which were part of our 1999 audit.

Ms Maria Barrados, Assistant Auditor General, Audit Operations Branch, Office of the Auditor General of Canada:

In 1999 when we did our audit in this area, we found that there was no inventory. We then took a survey and found that there were 77 new arrangements. They were a mixture of different types of arrangements. There were 51 collaborative arrangements, which are different from the ones you are examining today. In those instances there was a partnering, often with two levels of government, or with NGOs. There were also 26 delegated arrangements. Those are similar to the arrangements for the foundation. Since that time, new arrangements have been announced.

Senator Spivak: As I understand it, private organizations can contribute to this foundation. That is a troubling issue, because it means that the agenda can be co-opted. Does that concern you? That may not necessarily be on the government's agenda. How is that to be followed up? For example, although there is a terrific need for more money for research, there are eminent researchers in Canada who are deploring the need for corporate-matching funds, because there are many things that corporations are not interested in that might be in the public interest. What impact does that arrangement have on the public interest? What prevents the public interest from being subverted by a corporate interest?

Ms Fraser: In answer to the senator's question, the information — if it is contained anywhere — would be found in the actual funding agreement between the federal government and the foundation itself.

Senator Spivak: Is that going to be transparent?

Ms Fraser: That should be transparent. That document should be public. In there, we would hope to find fairly specific criteria for the kinds of projects that should be financed and supported. We have raised the whole issue of transparency and the information that the foundation should be providing to the public, notably, the criteria, the kinds of projects that will be funded, and the points to be made. I would hope that addressing those issues would also, in part, address some of the concerns that you might have.

Senator Spivak: Are they subject to access to information?

manière qu'ils ne soient pas limités par certaines règles et procédures du gouvernement central, si vous voulez. Peut-être la possibilité de solliciter des fonds provenant du secteur privé existait-elle, si bien qu'il fallait prévoir un mécanisme à cet égard.

À ma connaissance, il n'a été fait aucune étude ou évaluation susceptible d'indiquer que ce genre de fondation ou d'agence apporte quoi que ce soit de différent de ce que peut apporter le gouvernement central traditionnel. Il vaudrait la peine que le gouvernement effectue un examen de ces nouveaux mécanismes de prestation de services pour en évaluer les avantages, les inconvénients, ainsi que les correctifs à apporter.

Je vais demander à madame Barrados de faire des observations sur les chiffres qui figuraient dans notre rapport de vérification de 1999.

Mme Maria Barrados, vérificatrice générale adjointe, Direction des opérations de vérification, Bureau du vérificateur général du Canada:

En 1999, lorsque nous avons procédé à notre vérification dans ce domaine, nous avons découvert qu'il n'y avait pas d'inventaire. Un sondage nous a permis de voir qu'il existait 77 mécanismes nouveaux, tous différents les uns des autres, dont 51 mécanismes de coopération, différents de ceux que vous examinez aujourd'hui — un partenariat était prévu, souvent entre deux paliers de gouvernement ou avec des ONG —, dont également 26 mécanismes de délégation qui sont semblables aux mécanismes prévus pour la Fondation. Depuis, de nouveaux mécanismes ont été annoncés.

Le sénateur Spivak: Si je comprends bien, des organismes du secteur privé peuvent contribuer à la Fondation. C'est inquiétant, car cela veut dire qu'ils peuvent en récupérer l'ordre du jour. Cela vous inquiète-t-il? Ce n'est peut-être pas nécessairement prévu par le gouvernement. Comment en assurer le suivi? Par exemple, même si nous avons un besoin criant de financement supplémentaire pour la recherche, d'éminents chercheurs canadiens déplorent le recours au financement de contrepartie des sociétés, car celles-ci ne s'intéressent pas vraiment à ce qui pourrait servir l'intérêt public. Quel impact un tel mécanisme a-t-il sur l'intérêt public? Qu'est-ce qui empêche que l'intérêt public ne soit renversé par l'intérêt d'une société?

Mme Fraser: Pour répondre à la question du sénateur, l'information — si elle se trouve quelque part — se trouverait dans l'accord de financement conclu entre le gouvernement fédéral et la Fondation elle-même.

Le sénateur Spivak: Cela va-t-il être transparent?

Mme Fraser: Cela devrait l'être. Ce document devrait être public et nous espérons y trouver des critères assez précis pour les genres de projets qui devraient être financés et appuyés. Nous avons soulevé toute la question de la transparence et de l'information que la Fondation devrait fournir au public, notamment les critères, les genres de projets qui seront financés et les points à préciser. J'ose espérer que le règlement de ces questions permettrait aussi d'apaiser en partie certaines de vos éventuelles inquiétudes.

Le sénateur Spivak: La Fondation est-elle assujettie à la Loi sur l'accès à l'information?

Ms Fraser: No.

Senator Spivak: That is a huge flaw.

Ms Barrados: Another concern about the creation of these new bodies is the level of reporting and the kind of information that comes with the reporting. There is a commitment to provide financial statements, but is there going to be enough information to provide Parliament with some comfort that there is value for money in the expenditures and that they are being carried out in a way that Parliament wishes?

Senator Spivak: What would you recommend to address that issue? If we were to consider amendments, for example, what would be your recommendations to deal with access to information, transparency, and protection of the public interest?

Ms Barrados: We are always careful about those matters where we have not done a detailed audit. In the audit report of November, 1999, we lay out a framework with the kinds of elements we would expect to see in any of these new arrangements. These new arrangements can be creative and innovative, but an important balance needs to be put in place.

The Chairman: I do not quite understand paragraph 14 where you say you suggested that Parliament needs to receive an independent audit assurance. Are you referring to your office or to some other body? When you say "independent audit assurance," are you talking about auditors entirely outside the public sector?

Ms Fraser: There is a provision now for the audit of financial statements.

The Chairman: Would you then consider yourself to be on the outside?

Ms Fraser: The issue is that performance information will be published in the annual report, but there will be no assurance that that performance information is complete, adequate and correct. That element would be important in ensuring that there is value for money.

There could be provision for an internal audit, but it would not be made public. We are suggesting some assurance should be given on that performance information. We are questioning the role of Auditor General in doing this work, either as auditor of the foundation, which appears unlikely, or as Parliament's auditor, should there be some authority given to the Auditor General to do this work.

The Chairman: As parliamentarians, are we better to ask you to look over the shoulder of the audit done by the organization, or are we better to write into the law that you do the audit all the way through?

Ms Fraser: I am afraid my answer could appear to be self serving. We obviously would like to have the issue resolved. Who audits the financial statements is a lesser point. I would like to see the Office of the Auditor General of Canada have access to audit

Mme Fraser: Non.

Le sénateur Spivak: C'est une grave lacune.

Mme Barrados: Ce qui est également préoccupant au sujet de la création de ces nouveaux organismes, c'est l'établissement des rapports et le genre d'information qu'ils contiennent. Ces organismes s'engagent à présenter leurs états financiers, mais va-t-on disposer de suffisamment d'information pour que le Parlement soit en quelque sorte convaincu que les ressources sont utilisées de façon optimale et que les dépenses se font selon les désirs du Parlement?

Le sénateur Spivak: Que recommanderiez-vous pour régler cette question? Si nous envisageons des amendements, par exemple, que recommanderiez-vous dans le domaine de l'accès à l'information, de la transparence et de la protection de l'intérêt public?

Mme Barrados: Nous sommes toujours prudents à propos de ces questions, lorsque nous n'avons pas fait de vérification détaillée. Dans le rapport de vérification de novembre 1999, nous avons prévu un cadre comportant les éléments auxquels nous nous attendrions dans le contexte de tous ces nouveaux mécanismes, lesquels peuvent être créatifs et novateurs; il faut toutefois arriver à un équilibre à cet égard.

Le président: Je ne comprends pas tout à fait le paragraphe 14 où vous dites avoir indiqué que le Parlement doit obtenir l'assurance par une vérification indépendante. Voulez-vous parler de votre bureau ou d'un autre organisme? Lorsque vous dites «assurance par une vérification indépendante», parlez-vous des vérificateurs qui sont à l'extérieur du secteur public?

Mme Fraser: La vérification des états financiers est maintenant prévue.

Le président: Vous considéreriez-vous à l'extérieur?

Mme Fraser: L'information relative au rendement sera publiée dans le rapport annuel, mais il n'y aura pas l'assurance que l'information sur le rendement est complète, adéquate et juste. Cet élément serait important, car il permettrait d'assurer l'optimisation des ressources.

On pourrait prévoir une disposition relative à une vérification publique, mais elle ne serait pas rendue publique. Nous proposons qu'une assurance soit donnée au sujet de cette information sur le rendement. Nous nous interrogeons sur le rôle du vérificateur général qui ferait ce travail, soit en tant que vérificateur de la Fondation, ce qui semble peu probable, soit en tant que vérificateur du Parlement au cas où ce dernier confierait cette tâche au vérificateur général.

Le président: En notre qualité de parlementaires, ferions-nous mieux de vous demander de surveiller la vérification effectuée par l'organisme ou d'inscrire dans la loi que vous êtes chargés de la vérification du début à la fin?

Mme Fraser: Je crains que ma réponse ne paraisse intéressée. Nous aimerions bien sûr que cela soit réglé. La question de savoir qui vérifie les états financiers est moins importante. J'aimerais que le Bureau du vérificateur général du Canada puisse vérifier

some of these foundation and to carry out value-for-money audits, which brings up a broader question of the mandate of the office.

The Chairman: I can see you are concerned that they are growing like Topsy. Obviously, there must be a way around the Auditor General; otherwise, they would not be growing in that way.

Ms Fraser: The Auditor General has no access to any of these organizations.

Senator Kelleher: In paragraph 15 of your presentation, you discuss the things that you will not be able to do and the things that may not be done. Could this not be remedied by the act setting out in detail, if we are to have independent auditors, the criteria the independent auditors would have to follow in the preparation of their report?

Ms Fraser: Yes, it could. At the moment, the only provision is strictly for an audit of financial statements. It does not cover any kind of value-for-money audit or audit of performance information.

Senator Kelleher: It would seem that there are two remedies here. Either we give the Auditor General the authority to do it, or we amend the act by setting out the scope of the audit to be done by the independent auditors.

I would refer to paragraphs 2 and 3 of your statement. As I recall, this was a case where the foundation had not even been created, and we plucked off the shelf some corporation that had been incorporated. In the legal business, it is known as a "shelf company." It was not a case of just transferring the money to the new corporation. No corporation even existed. I am very concerned about the legality and propriety of that kind of situation. Would you comment on that, if you can?

When the committee questioned why the money was being transferred at that specific time, the answer we were given was, "Because the money is available now. If it is not taken now, it will be lost." I have had experience running a few ministries. There is always that kind of risk. However, I am having trouble accepting that reason or excuse for transferring money holus-bolus, saying, "If we don't grab it now, we will lose it. It will go back into the general accounts, and we will have to start all over again." My question is this: how accurate is that explanation?

Ms Fraser: We too are concerned about the issue of the authority under which these payments were made. I would like to point out some dates. Unfortunately, we have not completed all our audit work, and that will be done as part of public accounts work. The funding agreement was signed in March, and in April the actual payments were made. The payments were actually made after the year end.

Senator Kelleher: Were those payments made to the shelf company?

Ms Fraser: Yes. There was \$25 million paid by the Department of the Environment, and \$25 million was paid by Natural Resources Canada. We do not know at this point if the government will want to record those payments as expenditures in

certaines de ces fondations et effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources, ce qui soulève la question plus vaste du mandat du Bureau.

Le président: Vous vous inquiétez, me semble-t-il, de les voir se multiplier on ne sait ni quand ni comment. De toute évidence, il est possible de contourner le Bureau du vérificateur général, sinon, ces fondations ne se multiplieraient pas de cette façon-là.

Mme Fraser: Le vérificateur général n'a pas accès à ces organismes.

Le sénateur Kelleher: Au paragraphe 15 de votre exposé, vous parlez de ce que vous ne pouvez pas faire et de ce qui ne peut pas se faire. La loi ne pourrait-elle pas régler ce point en précisant, si nous devons avoir des vérificateurs indépendants, les critères que ceux-ci seraient tenus de respecter pour la préparation de leur rapport?

Mme Fraser: Oui, ce serait possible. Pour l'instant, la seule disposition prévue vise strictement la vérification des états financiers et ne vise pas la vérification de l'optimisation des ressources ou de l'information sur le rendement.

Le sénateur Kelleher: Il semblerait qu'il existe deux solutions à cet égard. Il suffit soit de donner au vérificateur général le pouvoir de le faire, soit de modifier la loi en précisant la portée de la vérification confiée à des vérificateurs indépendants.

Je vous renvoie aux paragraphes 2 et 3 de votre exposé. Si je me souviens bien, la fondation n'avait même pas été créée et nous avons pris une société, déjà constituée, mais qui était en réserve. Dans le jargon juridique, on parle de «société en veilleuse.» Il ne s'agissait pas simplement de transférer les fonds à la nouvelle société. La société n'existait même pas. Je suis très inquiet au sujet de la légalité et de la régularité de ce genre de situation. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Lorsque le comité a demandé pourquoi les fonds étaient transférés à ce moment précis, on lui a répondu: «Parce que les fonds sont disponibles maintenant. Si on ne les utilise pas maintenant, ils seront perdus.» J'ai déjà dirigé quelques ministères et je sais que ce genre de risque existe toujours. Toutefois, j'ai de la difficulté à accepter cette raison ou cette excuse à propos du transfert d'argent en un versement unique, sous prétexte que «si nous ne le prenons pas maintenant, nous le perdrons. Il sera reversé dans les comptes généraux et il faudra reprendre tout le processus.» Je voudrais savoir dans quelle mesure cette explication est juste?

Mme Fraser: Nous sommes également préoccupés au sujet du pouvoir d'autorisation de ces paiements. J'aimerais préciser certaines dates. Malheureusement, nous n'avons pas terminé tout notre travail de vérification et cela se fera dans le cadre du travail relatif aux comptes publics. L'accord de financement a été signé en mars et c'est en avril que les paiements ont été faits, soit après la fin de l'exercice.

Le sénateur Kelleher: Ces paiements ont-ils été versés à la société en veilleuse?

Mme Fraser: Oui. Vingt-cinq millions de dollars ont été versés par le ministère de l'Environnement et 25 millions de dollars par Ressources naturelles Canada. Nous ne savons pas pour l'instant si le gouvernement inscrira ces paiements dans la

the year ended March 31, 2001, or not. They would set it up as an account payable.

The Chairman: I believe the minister assured us that that was the reason for taking it out and putting it in last year's budget.

Ms Fraser: That raises an issue for us because the payments were actually made after the year end.

I do not want to presume what our audit findings will be, but there are some issues about dates and we want to assure that the authorities under which those payments were made were appropriate.

Senator Kelleher: Can you express an opinion on the way it was done in this case, which was to make the transfer to a shelf company, in trust, for a foundation that had not yet been created?

Ms Fraser: I can say that I do not like the way that that series of transactions was done. We would have preferred that parliamentary approval be given to this foundation and to the amounts of money that would be sent into it, yes. The money, as I mentioned, is being sent out of government before services can ever be delivered.

The Chairman: Not only that, it did not go to a foundation, it went to a shelf company. Some of us would be in big trouble if we did that.

Senator Cochrane: I have a supplementary to the question of Senator Kelleher. You mentioned two departments, the Department of the Environment and Natural Resources Canada. Those two departments are responsible to the Auditor General, are they not?

Ms Fraser: Yes.

Senator Cochrane: Do you agree with the minister's argument that those financial arrangements allow you an opening to examine these expenditures through the departments?

Ms Fraser: We are able to look at the funding agreements and the payment made from the department to the foundation. We are unable to look at what the foundation then does with that money. We can audit those two cheques of \$25 million, but we are not able to look at what happens with the \$50 million beyond that.

Senator Cochrane: What is the purpose of having the foundation appoint its own independent auditor? That is recommended in this bill. It will have its own independent auditor. What about funds in the future? Other foundations have had millions poured into them. Could the government not provide funding directly to the foundation instead of going through the departments and then completely evade accountability to you? Is that possible?

Ms Fraser: The issue is not that the funds come from these departments, the issue is that we do not have access to the books of the foundation. We can actually audit any money that the

colonne des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, ou non. Ces paiements seront inscrits dans un compte créditeur.

Le président: Je crois bien que le ministre nous a assurés que c'est la raison pour laquelle ces fonds sont inscrits dans le budget de l'année dernière.

Mme Fraser: Cela nous pose un problème, car les paiements ont été effectués après la fin de l'exercice.

Je ne veux pas présumer des conclusions de notre vérification, mais des questions se posent à propos des dates et nous voulons nous assurer du bien-fondé des pouvoirs d'autorisation de ces paiements.

Le sénateur Kelleher: Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de la façon dont cela s'est passé dans ce cas précis, soit le transfert de fonds à une société en veilleuse, en fiducie, pour le compte d'une fondation qui n'avait pas encore été créée?

Mme Fraser: Je dois dire que je n'aime pas la façon dont ces opérations ont été faites. Nous aurions préféré que le Parlement approuve la création de cette fondation ainsi que les montants d'argent transférés. Les fonds, comme je l'ai dit, sont transférés par le gouvernement avant qu'ils ne puissent servir à la prestation de services.

Le président: Qui plus est, ils n'ont pas été versés à une fondation, mais à une société en veilleuse. Certains d'entre nous auraient de gros problèmes s'ils procédaient de la sorte.

Le sénateur Cochrane: J'ai une question supplémentaire à celle du sénateur Kelleher. Vous avez fait mention de deux ministères, le ministère de l'Environnement et celui de Ressources naturelles Canada. Ces deux ministères doivent rendre des comptes au vérificateur général, n'est-ce pas?

Mme Fraser: Oui.

Le sénateur Cochrane: Êtes-vous d'accord avec le ministre lorsqu'il déclare que ces ententes financières vous donnent la possibilité de procéder à l'examen de ces dépenses dans le contexte des ministères?

Mme Fraser: Nous pouvons examiner les accords de financement ainsi que les paiements versés par le ministère à la Fondation. Nous ne pouvons pas examiner la façon dont la Fondation utilise ces fonds. Nous pouvons effectuer la vérification des deux chèques de 25 millions de dollars, mais nous ne pouvons pas savoir comment les 50 millions de dollars vont être utilisés.

Le sénateur Cochrane: À quoi sert-il de demander à la Fondation de nommer son propre vérificateur indépendant? C'est ce qui est recommandé dans ce projet de loi: la Fondation aura son propre vérificateur indépendant. De quel financement bénéficiera-t-elle à l'avenir? D'autres fondations ont reçu des millions de dollars. Le gouvernement ne pourrait-il pas fournir le financement directement à la Fondation au lieu de passer par les ministères et ainsi éviter de vous rendre des comptes? Est-ce possible?

Mme Fraser: Le problème qui se pose n'est pas tant que les fonds proviennent de ces ministères, mais plutôt que nous n'avons pas accès aux livres de la Fondation. Nous pouvons en fait faire la

government puts into these foundations, it is just that once it is there we no longer can see what happens to the funds.

Senator Cochrane: Will that also apply to any future funding?

Ms Fraser: Yes.

Senator Kelleher: Mr. Chairman, I do not believe the second part of my question was answered. It concerned the explanation given to this committee by the minister as to why the money the transfer of money took place when it did. The comment was made, "If we don't do it, we'll lose it." I have a little trouble with that.

Ms Fraser: I can assure the senator that we will look very seriously at these transactions when we do our public accounts audit. I know the minister has indicated that, but we do not know if they will record this as an expense for the year ended March 2001. We also share your concern, and we will be raising the issue, as may be appropriate, in our audit report on the public accounts.

Senator Christensen: I want some clarification of your abilities to audit. You can audit the funds as they go to the foundation, but once they get into the foundation you can audit the auditor that audited it but you cannot audit what he audited; is that correct?

Ms Fraser: No, Mr. Chairman, we cannot even do that. We can audit the payments from the government to the foundation but then our role ends. We do not audit the auditor. We have no access to any books or records of the foundation.

Senator Cochrane: On Wednesday, May 2, I presented similar arguments in the chamber. They were almost verbatim to what you have said here, so I am rather pleased that at least several people are thinking about why something is not being done in this regard.

In a November, 1999 report, entitled, "Matter of Special Importance," your predecessor wrote that, by their very nature, these arrangements challenge the traditional relationship that these ministers are answerable to Parliament for their policies and programs. Ministers are never wholly responsible for them. In some cases arrangements have been intentionally set up to be totally independent from ministers, even though they may depend on federal funds and federal authority.

Your predecessor was writing about what he called, "new government arrangements." This foundation, which is to be set up under Bill C-4, would certainly fall into this category. Do you agree with your predecessor's assessment? Is the minister avoiding responsibility by setting up this foundation? Is the government avoiding accountability to Parliament by making the foundation subject to reporting to its own self-appointed auditor rather than to you?

vérification de toutes les sommes que le gouvernement verse à ces fondations; par contre, nous ne pouvons pas savoir ce qui se passe après le versement des fonds.

Le sénateur Cochrane: Cela s'appliquerait-il également à tout financement à venir?

Mme Fraser: Oui.

Le sénateur Kelleher: Monsieur le président, je ne pense pas que nos témoins aient répondu à la deuxième partie de ma question. Il s'agit de l'explication que le ministre a donnée à ce comité quant à la raison du transfert des fonds au moment où cela s'est fait. Le commentaire qui a été fait est le suivant: «Si nous ne le faisons pas, nous perdrons ces fonds.» Je trouve cela un peu inquiétant.

Mme Fraser: Je peux assurer le sénateur que nous allons examiner ces opérations de très près lorsque nous ferons notre vérification des comptes publics. Je sais que le ministre a tenu ces propos, mais nous ne savons pas si cela va être porté aux dépenses de l'exercice se terminant en mars 2001. Nous sommes préoccupés, tout comme vous, et nous soulèverons la question en temps et lieu dans notre rapport de vérification des comptes publics.

Le sénateur Christensen: J'aimerais avoir des explications au sujet de vos pouvoirs de vérification. Vous pouvez effectuer la vérification des fonds au moment où ils sont versés à la Fondation; une fois qu'ils sont dans les comptes de la Fondation, vous pouvez vérifier le vérificateur qui les vérifie, mais vous ne pouvez pas vérifier ce qu'il a vérifié; est-ce exact?

Mme Fraser: Non, monsieur le président, nous ne pouvons même pas faire cela. Nous pouvons vérifier les paiements effectués par le gouvernement pour le compte de la Fondation, un point c'est tout. Nous ne vérifions pas le vérificateur. Nous n'avons pas accès aux livres ou dossiers de la Fondation.

Le sénateur Cochrane: Le mercredi 2 mai, j'ai présenté dans la salle du Sénat des arguments semblables qui correspondent presque textuellement à ce que vous venez de dire, si bien que je suis assez heureuse de voir que je ne suis pas la seule à me demander pourquoi rien ne se fait à cet égard.

Dans un rapport daté de novembre 1999, intitulé «Matter of Special Importance», votre prédécesseur a écrit que, de par leur nature même, ces arrangements mettent en question la règle traditionnelle selon laquelle ces ministres doivent répondre au Parlement de leurs politiques et programmes. Les ministres n'en sont jamais entièrement responsables. Dans certains cas, des mesures ont été prises pour que les politiques et programmes soient tout à fait indépendants des ministres, même s'ils dépendent du financement fédéral et relèvent de l'autorité de l'État.

Votre prédécesseur parlait de ce qu'il appelait les «nouveaux arrangements de l'État». Cette fondation, qui doit être créée en vertu du projet C-4, tomberait certainement sous cette catégorie. Êtes-vous d'accord avec l'évaluation de votre prédécesseur? Est-ce que le ministre évite d'assumer une responsabilité en créant cette fondation? À ce que le gouvernement évite de devoir rendre des comptes au Parlement en faisant que la fondation doive rendre compte au vérificateur qu'elle désigne plutôt qu'à vous?

Ms Fraser: I would agree with the senator and the comments that Mr. Desautels made about these arrangements — that they do affect the way the traditional accountability model worked. It is true that the minister is not accountable for these funds. In fact, once the monies have been transferred into these foundations, there is very little that the minister can do.

If these foundations do not live up to the purpose for which they were created, there is no mechanism for the minister to intervene and re-establish. They have been set up so that the government does not control the membership or the board of directors. It is very much an “independent” organization from government.

Senator Spivak: That might be all very well if there were transparency and accountability.

Ms Fraser: We agree that would be fine, as long as there is some mechanism whereby, if things do go wrong, there is a way to pull it back.

Senator Spivak: There could be a financial overseeing mechanism.

I would refer to the Auditor General’s report of February, 2001. It states that they found 26 arrangements and that, in arrangements where the federal government had delegated decision making to a partner, there was little reporting, and performance expectations generally were not related to outcomes. There were no baselines against which to measure progress and to determine whether the arrangement was working. Other cases lacked adequate measures to protect the public interest, such as complaint and redress mechanisms and rules on conflicts of interest.

Do you know if anyone in the House of Commons raised any of these questions before the bill was introduced in the Senate?

Ms Fraser: Yes, to my knowledge they did. I know the issues were raised.

Senator Spivak: Questions were raised, but that was all.

The Chairman: In paragraph 11 of your paper you say that the Minister of Natural Resources has indicated that the members of the foundation would represent its stakeholders and potential clients. I have been in politics long enough to be suspicious of the word “indicate.” What would you do to tighten that up?

Ms Fraser: Mr. Chairman, we took that from testimony the minister gave before this committee on May 15.

The Chairman: I see. We have invited the minister back to answer to many of these things, in any event.

You have done a very good job of putting a hand grenade in the nest.

Honourable senators, we will move on to Bill C-3, to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act. This evening we will hear from Mr. Bernard Michel from Cameco Corporation.

Mme Fraser: Je suis d’accord avec le sénateur et les commentaires que M. Desautels a faits au sujet de ces arrangements — qu’il modifie le modèle traditionnel de reddition des comptes. Il est vrai que le ministre n’est pas responsable de ces fonds. En fait, une fois qu’ils sont transférés à ces fondations, il y a bien peu de choses que le ministre peut faire.

Si ces fondations ne remplissent pas les fonctions pour lesquelles elles ont été créées, aucun mécanisme n’est prévu pour que le ministre puisse intervenir et reprendre son autorité. Les fondations ont été conçues de manière à ce que le gouvernement ne puisse pas en contrôler les membres, ni le conseil d’administration. C’est vraiment une organisation «indépendante» du gouvernement.

Le sénateur Spivak: Cela pourrait très bien convenir s’il y a transparence et reddition des comptes.

Mme Fraser: Nous convenons que cela irait très bien, dans la mesure où il existe un mécanisme selon lequel, si quelque chose va de travers, il y a moyen de reprendre le contrôle.

Le sénateur Spivak: Il pourrait y avoir un mécanisme de supervision financière.

Je me reporte au rapport du vérificateur général de février 2001. On y lit qu’ils ont trouvé 26 arrangements et que, dans les arrangements où le gouvernement fédéral avait délégué la prise de décision à un partenaire, il y avait peu de compte rendu, et les attentes en matière de rendement n’étaient généralement pas liées aux résultats. Il n’y avait aucun étalon d’après lequel les mesures et les progrès sont déterminés si l’arrangement était valable. Dans d’autres cas, il manquait de mesures adéquates pour protéger l’intérêt public, comme des mécanismes de plaintes et de recours, et des règles sur les conflits d’intérêts.

Savez-vous si quelqu’un, à la Chambre des communes, a soulevé certaines de ces questions avant que le projet de loi soit présenté au Sénat?

Mme Fraser: Oui, à ma connaissance cela a été fait. Je sais que les questions ont été soulevées.

Le sénateur Spivak: Les questions ont été soulevées, mais c’est tout.

Le président: Au paragraphe 11 de votre document, vous dites que le ministre des ressources naturelles a déclaré que les membres de la fondation représenteraient ces membres et clients potentiels. Cela fait si longtemps que je suis en politique pour me méfier du mot «déclarer». Que feriez-vous pour resserrer cela?

Mme Fraser: Monsieur le président, c’est un extrait du témoignage du ministre devant ce comité, le 15 mai.

Le président: Je vois. Nous avons invité le ministre à revenir pour répondre à pas mal de ces questions, quoi qu’il en soit.

Vous avez vraiment réussi à jeter une grenade dans le nid.

Honourables sénateurs, nous passons au projet de loi C-3, la Loi sur la réorganisation et l’aliénation de Eldorado nucléaire limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada. Ce soir, nous allons entendre le témoignage de M. Bernard Michel, de Cameco Corporation.

Do you wish to make an opening statement, Mr. Michel?

Mr. Bernard M. Michel, Chair and Chief Executive Officer, Cameco Corporation: Mr. Chairman, I thought my purpose here was to answer questions from your committee. If it is your wish, I will mention what Cameco Corporation is and why we are here.

The Chairman: We particularly want to know why you believe that it is important that the restrictions on ownership in Cameco be removed, particularly when uranium is considered to be a strategic mineral.

Mr. Michel: Mr. Chairman, as you know, Cameco was created in 1988 through a merger of Eldorado Nuclear and the Saskatchewan Mining Development Corporation. The company was created with the mandate, first, to become a world leader in the production of uranium and, second, to become privatized. That is what the company has done. We initiated privatization through the issue of government shares in 1991, and today all but 9 per cent of the shares of Cameco are publicly held, with that 9 per cent being held by the Government of Saskatchewan.

We are the largest producer of uranium in the world and the largest supplier of uranium to the world. We have great participation in the business of converting uranium to more advanced nuclear products in the form of uranium hexafluoride and uranium dioxide. We also have a 15 per cent interest in the Bruce reactors in Ontario, a facility which has a capacity of 1,500 megawatts.

We also operate and have a one-third interest in a very large gold mine in Central Asia.

Cameco is publicly traded. About 95 per cent of our shares are held in Canada today but, like every company, we need to grow. In order to grow, we need to acquire companies in the nuclear business, and from time to time we face the need to issue shares for that purpose. We wish to be able to offer these shares to uranium or nuclear companies outside of Canada. Currently, under the act which created Eldorado Nuclear, no non-resident can hold more than 5 per cent of the shares and, in aggregate, the non-resident shareholders can vote no more than 20 per cent of the shares. In order to gain access to capital markets in foreign countries, we have asked that individual ownership be increased. We propose that it be increased from 5 to 15 per cent, and that the maximum voting be moved from 20 to 25 per cent, that being the substance of the amendment before your committee.

Considering what our share value is today, an increase from 5 per cent to 15 per cent would enable us to raise equity in foreign markets of about \$100 million at today's share price, up to \$400 million based on the same value. We believe that this is in the interest of Cameco and its shareholders.

Voulez-vous faire une déclaration préliminaire, monsieur Michel?

M. Bernard M. Michel, président-directeur général, Cameco Corporation: Monsieur le président, je pensais être ici pour répondre à des questions de votre comité. Si vous voulez, je peux toujours expliquer qui est Cameco Corporation et pourquoi nous sommes ici.

Le président: Nous voulons surtout savoir pourquoi vous trouvez important que les restrictions imposées sur la propriété de Cameco soient supprimées, particulièrement alors que l'uranium est considéré comme un minerai stratégique.

M. Michel: Monsieur le président, comme vous le savez, Cameco a été créé en 1988 avec la fusion d'Eldorado Nucléaire et de Saskatchewan Mining Development Corporation. La compagnie a été créée avec le mandat, tout d'abord, de devenir un leader mondial dans la production de l'uranium et, deuxièmement, de se privatiser. C'est ce qu'a fait la compagnie. Nous avons lancé le processus de privatisation avec l'émission des actions de l'État en 1991, et maintenant, toutes les actions, sauf 9 p. 100, de Cameco, sont détenues par des intérêts privés, et les 9 p. 100 restants par le gouvernement de la Saskatchewan.

Nous sommes le plus gros producteur et le principal fournisseur d'uranium du monde. Nous participons largement aux activités de conversion de l'uranium en des produits nucléaires de conception avancée, sous la forme d'hexafluorure d'uranium et de dioxyde d'uranium. Nous détenons aussi 15 p. 100 d'intérêts dans les réacteurs Bruce dans l'Ontario, dont les installations ont une capacité de production de 1 500 mégawatts.

Nous exploitons aussi une grande mine d'or de l'Asie centrale, dont nous détenons le tiers des actions.

Les actions de Cameco sont cotées en bourse. Environ 95 p. 100 de nos actions sont détenues au Canada actuellement mais, comme n'importe quelle compagnie, nous avons besoin de grandir. Pour ce faire, il nous faut acquérir des compagnies dans le secteur nucléaire, et de temps en temps, nous devons émettre des actions à cette fin. Nous aimerions pouvoir offrir ces actions aux compagnies du secteur de l'uranium ou des matières nucléaires à l'extérieur du Canada. Actuellement, en vertu de la loi qui a créé Eldorado Nucléaire, aucun non-résident ne peut détenir plus de 5 p. 100 des parts et, en tout, les actionnaires non-résidents ne peuvent avoir plus de 20 p. 100 des actions. Pour avoir accès aux marchés financiers étrangers, nous avons demandé l'augmentation de la part d'actions individuelles. Nous proposons qu'elle soit augmentée de 5 à 15 p. 100, et que la portion maximale des valeurs avec droit de vote soit augmentée de 20 à 25 p. 100, et c'est en gros la teneur de l'amendement qui est soumis à votre comité.

Si l'on pense à la valeur des parts de nos jours, une augmentation de 5 à 15 p. 100 nous permettrait d'accroître les capitaux propres sur les marchés étrangers d'environ 100 millions de dollars au coût actuel des actions, jusqu'à 400 millions, selon la même valeur. Nous pensons que c'est de l'intérêt de Cameco et de ses actionnaires.

Senator Spivak: It is well understood that every company must grow, but is there a limit to growth? That is a rhetorical question.

Could a 25 per cent shareholder control a company, regardless of the identity of the majority of directors? I have heard it stated that 25 per cent of ownership is effective control.

Mr. Michel: The 25 per cent applies to the votes counted, not to votes held by a single shareholder. The maximum for a single shareholder, as indicated in this amendment, is 15 per cent.

Senator Spivak: So it is the aggregate.

Mr. Michel: Exactly.

Senator Taylor: The aggregate is 25 per cent; the individual is 15 per cent.

Senator Spivak: I understand that, but it seems to me that if the non-residents banded together they could effectively control the company.

Mr. Michel: If the non-residents voted together, they could vote a maximum of 25 per cent of the votes against 75 per cent voted by Canadian residents.

Senator Spivak: Are you saying that it is not correct that 25 per cent could control a company?

Mr. Michel: I would not think that is a concern of Cameco, given the very large holdings by Canadian institutions of the company. It is not a likely scenario.

Senator Spivak: What do you consider to be the strategic importance of this for Canada? Canadians do need to retain control of it. Obviously some taxpayer money was in this company at the beginning. Have taxpayers funded you?

Mr. Michel: The taxpayers of Canada have not funded us. I would not agree with that. Initially, of the two companies that were owned, one was owned by the federal government, and the other by the Government of Saskatchewan. When the company was created, we transferred \$650 million to the two companies we are buying the shares for, Eldorado Nuclear and Saskatchewan Mining Development Corporation. The shares were sold between 1991 and 1996.

Senator Spivak: In other words, you are saying no taxpayer monies were used here and government loans were not made.

Mr. Michel: Senator, I can say for certain that the Government of Saskatchewan made a great deal of money out of the transaction. I cannot answer that question for the federal government because I do not know at what price the shares of Eldorado were carried in the Government of Canada's book.

The Chairman: I do not think it is share ownership that we are concerned about. We are wondering whether, at any time in the last 20 years, or since you put Cameco together, the federal government has loaned Cameco any money that was later forgiven or written off.

Le sénateur Spivak: On peut très bien comprendre que toute compagnie doit grandir, mais y a-t-il une limite à la croissance? C'est une question rhétorique.

Est-ce qu'un actionnaire qui détient 25 p. 100 d'une compagnie peut la contrôler, quelle que soit l'identité de la majorité des administrateurs? J'ai entendu que le fait de détenir 25 p. 100 des actions assure effectivement le contrôle.

M. Michel: Les 25 p. 100 s'appliquent au droit de vote ensemble, et non pas à celui d'un seul actionnaire. Le maximum que peut détenir un actionnaire unique, comme le précise cet amendement, est 15 p. 100.

Le sénateur Spivak: C'est donc dans l'ensemble.

M. Michel: Exactement.

Le sénateur Taylor: Ensemble, c'est 25 p. 100; une seule personne ne peut avoir que 15 p. 100.

Le sénateur Spivak: Je comprends bien cela, mais il me semble que si les non-résidents se liguèrent, ils pourraient effectivement contrôler la compagnie.

M. Michel: Si les non-résidents votaient ensemble, ils n'auraient au maximum que 25 p. 100 des voix, contre 75 p. 100 des votes venant de résidents canadiens.

Le sénateur Spivak: Voulez-vous dire qu'il n'est pas vrai que 25 p. 100 des actionnaires ne peuvent pas contrôler la compagnie?

M. Michel: Je ne pense pas que ce soit un problème qui se pose à Cameco, étant donné la très grande part des fonds détenus par les institutions canadiennes de la compagnie. Ce n'est pas un scénario plausible.

Le sénateur Spivak: Quelle est à votre avis l'importance stratégique de ceci pour le Canada? Les Canadiens ont besoin d'en garder le contrôle. De toute évidence, au début, cette compagnie a été créée avec de l'argent des contribuables. Est-ce que les contribuables vous ont financés?

M. Michel: Les contribuables du Canada ne nous ont pas financés. Je ne suis pas d'accord avec cela. Au début, des deux compagnies, l'une appartenait au gouvernement fédéral et l'autre au gouvernement de la Saskatchewan. Lorsque la compagnie a été créée, nous avons transféré 650 millions de dollars aux deux compagnies pour lesquelles nous achetons des actions, Eldorado Nucléaire et Saskatchewan Mining Development Corporation. Les actions ont été vendues entre 1991 et 1996.

Le sénateur Spivak: Autrement dit, vous dites qu'aucun fond public n'a été utilisé et qu'il n'y a eu aucun prêt du gouvernement.

M. Michel: Honorable sénateur je peux vous assurer que le gouvernement de la Saskatchewan a fait beaucoup d'argent avec cette transaction. Je ne peux pas répondre à cette question pour le gouvernement fédéral, parce que je ne sais pas à quel prix les actions d'Eldorado ont été inscrites dans le registre du gouvernement du Canada.

Le président: Je ne pense pas que ce soit vraiment la propriété des actions qui nous préoccupe. Nous nous demandons si, à un moment donné depuis 20 ans, ou depuis que vous avez créé Cameco, le gouvernement fédéral a prêté des fonds à Cameco qui ont été plus tard remis ou effacés.

Mr. Michel: No, never.

The Chairman: That is a practice of certain provincial governments such as Alberta and a few others. They lend the company money to start it and then they forgive the loan.

Mr. Michel: There has never been any such issue in the case of Cameco.

Senator Taylor: It is a little puzzling to me why Cameco non-resident share ownership is being moved from 5 to 15 per cent, whereas Petro-Canada's non-resident share ownership has moved to 25 per cent. In other words, Petro-Canada has 10 per cent more foreign shareholders than Cameco. As well, Petro-Canada has no limit on the aggregate. In other words, you have a limit on your aggregate of 25 per cent, but Petro-Canada has no limit. Do you think you are being treated unfairly?

Mr. Michel: I cannot answer that question. There was a decision by the Government of Canada to consider that oil and gas is different from nuclear material, and we interpret that difference as being a way to underline the fact that uranium, being a nuclear material, has to be considered in a different light by the Government of Canada. It is a policy that we accept.

The Chairman: You mentioned that the directors, by law, will still be Canadians, or residents, I should say.

Mr. Michel: The majority, yes.

The Chairman: I am concerned because those directors are elected by the general voting public, and they will owe their loyalty partly to the company but maybe largely to the shareholders who elected them. Do you know what the phrase "Uncle Tom" means?

Mr. Michel: No.

The Chairman: We could have a whole board of directors of Uncle Toms, elected by the foreign shareholders. Does that bother you?

Senator Spivak: Pliant directors.

Mr. Michel: We comply with the Canadian Corporations Act which demands that the majority of directors be Canadian residents.

The Chairman: Mr. Michel, as a international businessman, you know that Mexico is an area where shareholders nominate their lawyers, their brothers-in-law and their friends, as residents, to the board.

Senator Spivak: That is how they control it.

Mr. Michel: That may be a genuine concern, I do not know but, as chairman of the company, and as long as I remain so, I intend not to play with the intent of the law. I would consider it totally inappropriate. If you are suggesting that there could be a consideration of appointing nominal residents, I can assure you that this is not at all a way that Cameco would adopt to conduct its business.

Senator Taylor: Some political jurisdictions in the world retain the right to appoint perhaps 25 per cent of the board. In that way, the government is certain that 25 per cent of the board are

M. Michel: Non, jamais.

Le président: C'est une pratique courante à certains gouvernements provinciaux, comme l'Alberta et quelques autres. Ils prêtent de l'argent à leur compagnie pour lui permettre de se lancer, puis y renoncent au remboursement.

M. Michel: Cela n'a jamais été le cas pour Cameco.

Le sénateur Taylor: Je m'étonne un peu que Cameco veuille accroître la part des non-résidents de 5 à 15 p. 100, alors que pour Petro-Canada, cette part est passée à 25 p. 100. Autrement dit, Petro-Canada a 10 p. 100 de plus d'actionnaires étrangers que Cameco. Aussi, Petro-Canada n'a pas de limite sur la quantité totale d'actions. Autrement dit, vous imposez une limite de 25 p. 100 sur la quantité totale d'actions, alors que Petro-Canada n'en a pas. Pensez-vous subir un traitement injuste?

M. Michel: Je ne peux pas répondre à cette question. Le gouvernement du Canada a décidé de considérer que le pétrole et le gaz sont différents de la matière nucléaire, et nous interprétons cette différence comme étant une manière de souligner le fait que l'uranium, étant une substance radioactive, doit être considérée sous un jour différent par le gouvernement du Canada. C'est une politique que nous avons acceptée.

Le président: Vous avez dit que les administrateurs, de par la loi, seront encore des Canadiens, ou du moins des résidents.

M. Michel: La majorité, oui.

Le président: Cela me préoccupe, parce que ces administrateurs sont élus par des membres du public qui ont droit de vote, et ils devront leur loyauté en partie à la compagnie, mais peut-être encore plus aux actionnaires qui les auront élus. Savez-vous ce que veut dire l'expression «Oncle Tom»?

M. Michel: Non.

Le président: Nous pourrions avoir tout un conseil d'administration composé d'Oncles Tom, élus par les actionnaires étrangers. Est-ce que cela vous inquiète?

Le sénateur Spivak: Des administrateurs souples.

M. Michel: Nous adhérons à la Loi sur les sociétés canadiennes, qui exigent que la majorité des administrateurs soient des résidents canadiens.

Le président: Monsieur Michel, en tant qu'homme d'affaires international, vous savez que le Mexique est une région où les actionnaires désignent leurs avocats, leurs beaux-frères et leurs amis, comme résidents, pour siéger au conseil d'administration.

Le sénateur Spivak: C'est ainsi qu'ils peuvent le contrôler.

M. Michel: Ce pourrait être une préoccupation légitime, je ne sais pas, mais en tant que président de la compagnie, et tant que je le serai, j'ai bien l'intention de ne pas jouer sur l'intention de la loi. Je considérerais cela tout à fait déplacé. Si vous êtes en train de dire qu'il pourrait y avoir désignation de résidents nominaux je peux vous assurer que ce n'est absolument pas le genre de gestion que prône Cameco.

Le sénateur Taylor: Certaines juridictions du monde se réservent le droit de désigner peut-être 25 p. 100 du conseil d'administration. Ainsi, le gouvernement s'assure que 25 p. 100

residents and owe their position on the board to the government of the day. Would that bother you very much?

Mr. Michel: It would bother me very much, because I am of the view that companies manage the money of shareholders, and shareholders have to appoint the directors. I do not see why governments would have a role to play in the selection of directors for publicly held companies. Maybe I have a strong bias.

Senator Cochrane: According to our background document, conditions have changed in recent years to the extent that government believes that these restrictions are unnecessarily limiting potential growth as well as management flexibility. Bill C-3 has been introduced to remove some of these restrictions. Do you believe that if these restrictions were lifted, your company would progress much faster? Is that what you are telling us?

Mr. Michel: Senator, I do not say we would progress much faster. A corporation can grow when it sees opportunities to do so. Today, I have no specific opportunity to issue shares to foreign shareholders, but we believe that it is a flexibility that should be available to us because we now have opportunities to take advantage of it.

Senator Cochrane: Off the cuff, what is your share price today?

Mr. Michel: The share price yesterday was at \$40 or \$42 per share.

The Chairman: You went up from about \$25 six months ago.

Mr. Michel: The shares of Cameco were issued at \$12.50 in June of 1991. They peaked at \$74 in early 1996, declined to \$14 a year ago when everyone was investing in technology stock, and they were at between \$40 and \$43 in the past week.

Senator Spivak: I have another question which does not relate to the bill, Mr. Chairman. It relates to environmental practices, and perhaps it is inappropriate to ask that question at this time.

The Chairman: It is an environmentally clean fuel.

Senator Spivak: I am talking about the mining of it. Perhaps you could give us a little comfort and tell us whether, as your share prices increased, your environmental practices have improved.

Mr. Michel: I would assure the committee that we are under intense scrutiny by the Canadian Nuclear Regulatory Safety Commission and by the provincial Department of the Environment, and we pride ourselves in being exemplary in the areas of environment and safety. I am pleased to advise your committee that we are one of the few companies to appear on the Dow Jones Index precisely because of our performance in environment and safety.

Senator Spivak: You are a closed system. In other words, you do not leave stuff lying around when you have finished mining. Is that so?

des membres du conseil sont des résidents et doivent leur situation au conseil au gouvernement au pouvoir. Est-ce que cela vous embêterait beaucoup?

M. Michel: Oui, parce que je suis d'avis que les compagnies gèrent l'argent des actionnaires, et que c'est aux actionnaires de désigner les administrateurs. Je ne vois pas pourquoi les gouvernements auraient un rôle à jouer dans le choix des administrateurs de sociétés ouvertes. Peut-être ai-je un gros parti pris.

Le sénateur Cochrane: D'après notre document d'information, la situation a changé ces dernières années, au point que le gouvernement estime que ces restrictions limitent inutilement la croissance potentielle et aussi la flexibilité de gestion. Le projet de loi C-3 a été présenté dans le but de supprimer ces restrictions. Pensez-vous que si elles l'étaient, votre compagnie connaîtrait une croissance plus rapide? Est-ce que c'est ce que vous voulez dire?

M. Michel: Honorable sénateur, je ne dis pas que nous progresserions beaucoup plus vite. Une compagnie peut croître quand elle en voit l'opportunité. De nos jours, je ne vois aucune opportunité d'émission d'actions pour des investisseurs étrangers, mais nous pensons que c'est une possibilité qui devrait nous être offerte parce que nous avons maintenant des possibilités d'en tirer parti.

Le sénateur Cochrane: Pouvez-vous nous dire, au pied levé, le prix de vos actions actuellement?

M. Michel: Hier, c'était 40 ou 42 \$ par action.

Le président: C'était 25 \$ il y a six mois.

M. Michel: Les actions de Cameco ont été émises à 12,50 \$ en juin 1991. Elles ont atteint un sommet à 74 \$ au début de 1996, ont chuté à 14 \$ il y a un an, lorsque tout le monde investissait dans la technologie, et elles fluctuent entre 40 et 43 \$ depuis une semaine.

Le sénateur Spivak: J'ai une autre question, qui ne se rapporte pas au projet de loi, monsieur le président. Il s'agit des pratiques environnementales, et peut-être cette question n'est-elle pas pertinente maintenant.

Le président: C'est un carburant non polluant.

Le sénateur Spivak: Je m'intéresse à son extraction. Peut-être pourriez-vous nous rassurer et nous dire si, alors que le cours de vos actions montait, vos pratiques environnementales se sont améliorées.

M. Michel: Je peux assurer le comité que nous sommes surveillés de près par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et que nous nous flattons d'être des modèles à suivre dans les domaines de l'environnement et de la sécurité. Je suis heureux de pouvoir dire à votre comité que nous sommes l'une des quelques compagnies à figurer à l'Indice Dow Jones précisément à cause de notre rendement en matière d'environnement et de sécurité.

Le sénateur Spivak: Vous avez un système fermé. C'est-à-dire que vous ne laissez rien traîner derrière vous lorsque vous en avez terminé avec l'exploitation minière. N'est-ce pas?

Mr. Michel: No, every mine produces residues which are called tailings.

Senator Spivak: What do you do with them?

Mr. Michel: They are, today, placed back into the open pit where they came from.

Senator Spivak: Do they not leak into the water system?

Mr. Michel: They do not leak into the water. Everything in nature leaks. What is important is at what rate it leaks.

The Chairman: In other words, the water is no different from before the mine was discovered. You are only putting back tailings, not concentrates.

Mr. Michel: The water is incredibly clean.

Senator Spivak: Would you drink it?

Mr. Michel: Maybe let me make this comment: You have probably noticed that I have a French accent. I was born and raised in France where people buy Vichy water from the mountains in the central part of France. I can assure you the radioactivity of the Vichy water is greater than that of the effluent from our mines.

Senator Spivak: That is very reassuring.

Senator Cochrane: Are the tailings left in an open pit?

Mr. Michel: Yes. Eventually it is plugged or covered.

The Chairman: Thank you very much.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, May 31, 2001

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-3, An Act to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act, met this day at 9:16 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Mira Spivak (*Deputy Chairman*) in the Chair.

The Deputy Chairman: This morning we continue our examination of Bill C-3, an act to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act.

We have with us from Petro-Canada Mr. Ron A. Brenneman, President and Chief Executive Officer of Petro-Canada, and Mr. Rob Andras, Senior Director, Corporate Communications. I would invite you to make your presentation. I am sure the senators will have questions.

Mr. Ron A. Brenneman, President and Chief Executive Officer, Petro-Canada: Good morning, and thank you for providing us with the opportunity to appear before you today. We have discussed the matters addressed in Bill C-3 at various times

M. Michel: Non, toutes les mines produisent des résidus.

Le sénateur Spivak: Qu'en faites-vous?

M. Michel: Actuellement, ils sont remis dans les puits ouverts dont ils proviennent.

Le sénateur Spivak: Est-ce qu'ils ne s'infiltrent pas dans notre système d'eau?

M. Michel: Ils ne s'infiltrent pas dans l'eau. Tout s'écoule, dans la nature. Ce qui compte, c'est le degré d'écoulement.

Le président: Autrement dit, l'eau n'est pas différente du moment où la mine a été découverte. Vous ne faites que remettre les résidus, et non pas un concentré.

M. Michel: L'eau est incroyablement propre.

Le sénateur Spivak: La boiriez-vous?

M. Michel: Permettez-moi de faire l'observation suivante. Vous avez probablement remarqué mon accent français. Je suis né et j'ai grandi en France, où l'on consomme de l'eau de Vichy qui provient des montagnes du centre de la France. Je peux vous assurer que le degré de radioactivité de l'eau de Vichy est plus élevé que celui des effluents de nos mines.

Le sénateur Spivak: C'est très rassurant.

Le sénateur Cochrane: Est-ce que les résidus sont laissés dans un puits ouvert?

M. Michel: Oui. À un moment donné, il est bouché ou recouvert.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 31 mai 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, à qui a été transmis le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada, se réunit ce jour à 9 h 16 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Mira Spivak (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

La vice-présidente: Nous poursuivons ce matin notre examen du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada.

Nous accueillons M. Ron A. Brenneman, président-directeur général de Petro-Canada et M. Rob Andras, directeur principal, Communications générales. Je vous invite à faire votre exposé. Je suis certaine que les sénateurs auront des questions à vous poser.

M. Ron A. Brenneman, président-directeur général, Petro-Canada: Bonjour, mesdames et messieurs. Je vous remercie de nous avoir accordé le privilège de comparaître devant vous aujourd'hui. Nous avons examiné à diverses reprises avec le

with the government since Petro-Canada was privatized in 1991. We support the passing of this legislation. We are proud of our record of achievement. From the corporation's perspective, passage of this bill is an important step forward if we are to continue to evolve as a key player in Canadian industry.

Senators are aware of the rapid rate of consolidation in the energy sector. There have been several high-profile examples, the most recent being the takeover of Gulf Canada by Conoco of the U.S.

The primary driver for this consolidation is the pursuit of cost efficiency through economy of scale and the advantage that scale provides in a global marketplace. Our industry produces commodity products, and in a commodity business the reality is that the lower-cost enterprise will succeed in providing adequate returns to investors over the long-term while the average or higher-cost operator may not.

For us to prevail in this business environment, two things are necessary which are addressed in this bill.

First, we need competitive access to capital markets. We are currently disadvantaged, relative to our competitors, because of restrictions applied to our company. We are the only firm in the oil and gas sector subject to such restrictions. This can be contrasted with the banking sector where all of the chartered banks are subject to the same ownership restrictions. Therefore, we support the removal of the restriction on foreign ownership of Petro-Canada shares.

I can assure you that we are very strongly committed to Canada and to our Canadian identity. This is apparent through our existing Canadian asset base, our capital programs to develop Canadian energy supplies into the future and our branding and national presence as Canada's gas station.

Second, we need the flexibility as circumstances dictate, to enter into strategic business combinations with partners in different areas of our business. In that these alliances may involve the exchange of shares, we have indicated our strong support for the government's proposal to increase the individual ownership ceiling from 10 per cent to 20 per cent. This would increase the size that we could consider in such a share-based transaction from \$1 billion to \$2 billion at today's market price for our stock.

These changes will provide a more level playing field for Petro-Canada. With the legislation in place, we believe we can maintain and even enhance our position as a Canadian flagship participant in the oil and gas sector.

Thank you, and I will be pleased to answer any questions or take any comments that you might have.

gouvernement, depuis que Petro-Canada a été privatisée en 1991, les questions traitées dans le projet de loi C-3. Nous sommes en faveur de l'adoption de ce texte législatif. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli jusqu'ici. Du point de vue de la société, l'adoption de ce projet de loi est un important pas en avant, si elle veut continuer de jouer un rôle clé dans l'industrie canadienne.

Les sénateurs sont au courant du rythme accéléré de l'intégration dans le secteur de l'énergie. Il y a eu plusieurs cas qui ont fait les manchettes, le plus récent étant la prise de contrôle de Gulf Canada par la compagnie américaine Conoco.

La cause première de cette intégration est la poursuite de la rentabilité à travers les économies d'échelle et l'avantage qu'apporte l'envergure des opérations sur le marché mondial. Notre industrie fabrique des produits de base et dans ce secteur de production, la réalité veut que l'entreprise dont les coûts sont plus bas parviendra à obtenir, à long terme, des résultats satisfaisants pour les investisseurs, alors que l'exploitant dont les coûts sont moyens ou supérieurs à la moyenne n'y parviendra peut-être pas.

Si l'on veut réussir dans un tel contexte commercial, deux choses dont il est question dans ce projet de loi sont nécessaires.

Premièrement, il faut que nous puissions avoir accès aux marchés des capitaux à des conditions concurrentielles. À l'heure actuelle nous sommes désavantagés par rapport à nos concurrents à cause des restrictions imposées à notre entreprise. Nous sommes la seule société du secteur des hydrocarbures assujettie à de telles restrictions. C'est tout le contraire de ce que l'on constate dans le secteur bancaire, où toutes les banques à charte sont assujetties aux mêmes restrictions en ce qui concerne la propriété du capital. Par conséquent, nous sommes en faveur de la suppression de la restriction applicable à la propriété étrangère des actions de Petro-Canada.

Je puis vous assurer que nous sommes très respectueux du Canada et convaincus de notre identité canadienne. La chose est manifeste si l'on considère le caractère canadien de nos actifs actuels, nos programmes d'investissement pour développer le futur approvisionnement énergétique du Canada, sans oublier notre image de marque et notre présence à l'échelle nationale, qui font de notre entreprise la station-service du Canada.

Deuxièmement, nous devons avoir la flexibilité voulue pour saisir les occasions et conclure des ententes commerciales stratégiques avec des partenaires dans différents domaines de nos activités. Vu que de telles alliances peuvent nécessiter des échanges d'actions, nous avons exprimé notre vigoureux soutien du projet gouvernemental de hausser le plafond de la propriété individuelle de 10 à 20 p. 100. Cela nous permettrait d'envisager des transactions qui passeraient de 1 à 2 milliards, au prix où se négocient nos actions aujourd'hui sur le marché.

Ces changements rétabliraient une plus grande égalité des chances pour Petro-Canada. Dans le cadre de la législation en vigueur, nous croyons pouvoir maintenir, voire améliorer, notre position de principal porte-étendard canadien dans le secteur des hydrocarbures.

Je vous remercie de votre attention et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Senator Banks: Thank you for coming to speak to us.

Many Canadians attach an almost visceral pride in Petro-Canada. The oilpatch was not happy about it when it was formed. I remember well Red Square, which was the name given to Petro-Canada's headquarters in Calgary. However, many Canadians were happy about the fact that in a very symbolic sense, Petro-Canada gave us a Canadian presence on a world scene that was dominated by companies that were Canadian. There is a natural, understandable, not always necessarily practical, concern among Canadians that Petro-Canada should stay, Canadian.

The removal of the foreign ownership restrictions and the raising to 20 per cent of the maximum individual share ownership means that, theoretically, five foreign entities could own Petro-Canada. Is that correct?

Mr. Brenneman: No. The bill allows for only 20 per cent ownership. There is also a provision that prevents a consortium from accumulating more than 20 per cent and effect take control of the company through some subversive-type arrangement.

Senator Banks: I was not implying anything Machiavellian. I am not even necessarily referring to a consortium. However, five people or five different entities could theoretically end up owning Petro-Canada. There are no foreign ownership restrictions, and the limit is 20 per cent, so five times 20 is 100.

Mr. Brenneman: Mathematically, that is correct. However, in this instance it is correct only in theory.

Senator Banks: In business, when the gloves and the restrictions are off, anything can happen. It is possible that five foreign entities could, for five totally different reasons and five totally different interests, end up at some point owning Petro-Canada.

I understand that there are still restrictions in place with respect to the voting on those shares. Am I correct?

Mr. Brenneman: No, the restrictions with respect to the voting belong with the ownership issue. Therefore, there are no restrictions on voting. All the shares in Petro-Canada would be the same, with one share for each vote.

Senator Banks: Looking at some hypothetical event, for reasons which are not nefarious but perfectly legitimate and contemplated in this bill, five individuals or companies which reside in London and New York and wherever else could end up owning Petro-Canada.

There is a restriction that says, if I understand it, that there will be a majority of Canadian directors, notwithstanding who owns it. Am I correct?

Mr. Brenneman: That is correct.

Senator Banks: The head office will remain in Calgary.

Le sénateur Banks: Merci d'avoir accepté de témoigner devant nous.

Petro-Canada inspire à un grand nombre de Canadiens une fierté quasi viscérale. Mais on n'était pas très heureux dans les champs de pétrole quand l'entreprise a été créée. Je me souviens très bien que l'on appelait alors «la place Rouge» le siège social de Petro-Canada à Calgary. Pourtant, un grand nombre de Canadiens se réjouissaient du fait que d'une façon très symbolique, Petro-Canada nous assurait une présence sur la scène mondiale, dominée par des sociétés qui n'étaient pas canadiennes. Les Canadiens, c'est compréhensible quoi que pas nécessairement réaliste, sont naturellement portés à vouloir que Petro-Canada reste sous contrôle canadien.

L'abolition des restrictions applicables à la propriété étrangère et la hausse à 20 p. 100 de l'actionnariat individuel maximum autorisé signifient qu'en théorie du moins, cinq entités étrangères pourraient posséder complètement Petro-Canada. Est-ce bien cela?

M. Brenneman: Non. Le projet de loi n'autorise qu'un actionnariat de 20 p. 100. Il y a également une disposition qui empêcherait un consortium d'accumuler plus de 20 p. 100 des actions et en fait de prendre le contrôle de l'entreprise à travers un arrangement de type subversif.

Le sénateur Banks: Je ne parlais pas de transactions qui auraient quelque chose de machiavélique. Mais je ne fais pas non plus nécessairement allusion à un consortium. Toutefois, cinq personnes ou cinq entités différentes pourraient, en théorie, finir par détenir Petro-Canada. Il n'y a aucune restriction concernant la propriété étrangère, et la limite de 20 p. 100, donc cinq fois 20 donne 100 p. 100.

M. Brenneman: Mathématiquement c'est exact. Toutefois, en l'occurrence, la chose n'est vraie qu'en théorie.

Le sénateur Banks: Dans les affaires, une fois que les gants sont tombés et que les restrictions sont supprimées, tout est envisageable. Il est possible que cinq entités étrangères finissent, pour cinq raisons totalement différentes et à cause d'intérêts totalement différents, par détenir éventuellement Petro-Canada.

À ce que je sache, il y a toujours des restrictions concernant le droit de vote associé à ces actions. C'est bien cela?

M. Brenneman: Non, les restrictions concernant le droit de vote se rapportent à la question de la propriété. Il n'existe donc pas de restriction au droit de vote. Toutes les actions de Petro-Canada seraient sur un pied d'égalité, c'est-à-dire qu'il y aurait un vote par action.

Le sénateur Banks: Hypothétiquement, pour des raisons non pas malveillantes, mais parfaitement légitimes et autorisées dans ce projet de loi, cinq individus ou compagnies situées à Londres ou New York ou n'importe où ailleurs pourraient finir par être propriétaires de Petro-Canada.

Il y a une restriction qui stipule, autant que je sache, qu'il doit y avoir une majorité d'administrateurs canadiens, peu importe qui est propriétaire. Est-ce bien cela?

M. Brenneman: C'est exact.

Le sénateur Banks: Le siège social restera à Calgary.

Mr. Brenneman: That is correct.

Senator Banks: I am looking for some assurances with respect to that head office and with respect to those Canadian directors. I believe that 75 per cent of those directors need to be Canadians. Have I got that right?

Mr. Brenneman: I believe that is correct.

Senator Banks: I once had an experience with a company, that had its head office in Edmonton. The head office consisted of two rooms, and one secretary sat in one of them, and sometimes the president of the company sat in the other. The hundreds of people who actually operated this company were everywhere else. They were in Toronto, Montreal and Vancouver. The head office was in Edmonton, which meant that formal notices were delivered to that head office and notices of meetings were issued from that head office. However, the essence of that company was not in Edmonton.

Is it theoretically possible that could happen to Petro-Canada? Could it divest itself of its working presence in Calgary and have a putative or titular head office there but have the operation moved elsewhere? Is it not at least theoretically possible that the asset base, which now for practical reasons precludes that, could also change?

Changes in this act also deal with the question of selling off both upstream and downstream interests. The restriction between those two has been removed, so it has the effect of broadening the field of operation of the company with respect to the divesting of interests. If, for example, it decided to sell its retail interests to someone else, that could simply go away.

I am looking for assurances that those kinds of things in the long-term might not happen. I am talking about the turning of the Calgary head office into a head office in title only. I am talking about the ownership of Petro-Canada, which is now largely Canadian, changing because of shareholders receiving offers with premiums on them. I am concerned that the asset base is changing because it might also be divested and we may find that the company would be better off investing in oil offshore some place. At the moment, I am looking for bogeymen under the bed, but these things that I am talking about could happen if this act comes into place. How comfortable can we be that these things will not happen? How comfortable can we be in the assurances given to us that the Canadianness of Petro-Canada will not be abrogated in any serious way?

Mr. Brenneman: For the scenario that you described to happen, there would have to be effective control of the company taken over by those five firms that you speculate may end up owning the company. If they acted in concert to takeover the company, the board of directors has the discretion to determine whether that is happening. Indeed, if the board of directors so determines that they are planning a takeover they can in effect

M. Brenneman: C'est cela.

Le sénateur Banks: Je cherche à obtenir certaines assurances concernant le siège social et la présence d'administrateurs canadiens. Je crois comprendre que 75 p. 100 de ces administrateurs doivent être canadiens. Ai-je bien compris?

M. Brenneman: Je crois que c'est cela.

Le sénateur Banks: J'ai connu une entreprise dont le siège social se trouvait à Edmonton. Ce siège social, c'était deux pièces: une secrétaire en occupait une et parfois, le président de la compagnie s'assoyait dans l'autre. Les centaines de personnes qui, effectivement, géraient l'entreprise se trouvaient partout ailleurs. Il y en avait à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Le siège social était à Edmonton, ce qui signifie que les documents officiels étaient adressés là et que les avis de convocation venaient d'Edmonton. Toutefois, l'essence de la société était ailleurs qu'à Edmonton.

Est-ce possible, en théorie, que cela arrive à Petro-Canada? L'entreprise pourrait-elle renoncer à une présence active à Calgary et ne posséder qu'un siège social en titre ou putatif et transférer ses activités ailleurs? N'est-il pas, au moins en théorie, possible que la composition du capital qui, actuellement, interdit ce genre de chose pour des raisons pratiques, change?

Les changements prévus dans ce texte législatif portent également sur la vente des biens de commercialisation et de production. La restriction a été supprimée dans les deux cas, ce qui a pour conséquence d'élargir la marge de manoeuvre de la société en ce qui concerne les dessaisissements d'actifs. Si, par exemple, elle décidait de se départir de ses activités de détail au profit de quelqu'un d'autre, elle pourrait tout simplement s'en dessaisir.

Je voudrais que l'on me rassure et que l'on me dise que ce genre de chose ne risque pas de se produire sur le long terme. Je parle de la transformation du siège social de Calgary en siège social qui n'en aurait que le nom. Je parle des changements susceptibles d'intervenir dans la propriété de Petro-Canada, qui appartient actuellement majoritairement à des intérêts canadiens, suite à des offres majorées de rachat des parts. Je crains que le patrimoine de la société n'évolue du fait qu'il devient possible de s'en départir et que l'on découvre que la société aurait intérêt à investir dans le pétrole sous-marin à un endroit ou un autre. Pour le moment, je me bats contre des fantômes, mais les choses dont je parle pourraient arriver si ce projet de loi est adopté. Dans quelle mesure peut-on être assuré que ces choses-là ne se produiront pas? Dans quelle mesure peut-on avoir confiance dans les assurances que l'on nous donne que le caractère canadien de Petro-Canada ne sera pas gravement mutilé?

M. Brenneman: Pour que se réalise le scénario que vous avez décrit, il faudrait une prise de contrôle réelle de la société par les cinq firmes qui, selon votre théorie, deviendraient un jour propriétaires de la société. Si ces firmes agissaient de concert pour prendre le contrôle de Petro-Canada, ce serait au conseil d'administration de décider ou non de laisser faire. En fait, si le conseil d'administration jugeait que les firmes en question

block those moves on the basis that it contravenes the existing articles of the act.

Senator Banks: I agree. Please understand that I am not talking about anything Machiavellian. It might not happen at once. Let us assume those 20 per cent interests are bought at least five years apart from each other by five otherwise disinterested, unrelated foreign entities.

Mr. Brenneman: If those five entities were to act in concert, which is what would be required in order to play out the scenario that you describe, the board would then determine that it is in fact a consortium. As a result of that determination the moves that the five entities made would be thwarted.

Senator Banks: Seventy-five per cent of the directors.

Mr. Brenneman: The corollary to that is that 75 per cent of those directors must be Canadians, so you would expect them to act not only in the best interests of shareholders but to actually represent the fact that this is a Canadian company with a very large Canadian presence.

The assets of this company are virtually all in Canada. These are not mobile assets. We are talking about service stations, refineries and oil fields. Therefore, it is not possible to change the character of this company from what it is today, other than enlarging it outside of Canada. However, the core will always be a Canadian-based asset and a Canadian-based company.

It is in the interests of Canada and Canadians to have strong Canadian-based companies, whether it is in this industry or any other industry. In order for this company to be able to compete in this business, to be able to grow, prosper and remain strong, it cannot suffer the kinds of disadvantages that are in place today with the ownership restrictions and disadvantages in terms of accessing capital markets.

In the extreme, if you wanted to prevent any of these scenarios from occurring you could put additional constraints in place even to what there is today, and you could go to bed and sleep well at night. The reality is, though, that you would have a company that over time would shrink, not grow. It would not prosper. It is important that the company have the flexibility that this bill provides to allow it to grow and prosper and represent Canada, not only within Canada but in the international marketplace as well.

Senator Banks: Do you know how much of Petro-Canada is owned by Canadians?

Mr. Brenneman: It is a little over 80 per cent.

Senator Christensen: At present Petro-Canada is one of the select group of companies that has some exemptions under the NAFTA provisions for equal treatment of individual U.S., Mexican and Canadian investors. Will these changes affect that status?

planifiaient une prise de contrôle, il aurait effectivement la possibilité de bloquer cette initiative en se basant sur le fait qu'elle contrevient aux dispositions de la loi actuelle.

Le sénateur Banks: J'en conviens. Comprenons-nous bien: je ne fais pas allusion à quoi que ce soit de machiavélique. Cela peut très bien ne pas se produire d'un seul coup. Présumons que ces intérêts de 20 p. 100 soient achetés au moins à cinq ans d'intervalle par cinq entités étrangères indépendantes et sans lien d'intérêts.

M. Brenneman: Si ces cinq entités devaient agir de concert, ce qui serait indispensable pour que se réalise le scénario que vous décrivez, les administrateurs pourraient alors considérer qu'il s'agit en fait d'un consortium. Cette décision contrecarrerait l'initiative de ces cinq entités.

Le sénateur Banks: Soixante-quinze pour cent des administrateurs.

M. Brenneman: Le corollaire est que 75 p. 100 des administrateurs doivent être canadiens, et que l'on s'attend donc non seulement à ce qu'ils agissent dans le meilleur intérêt des actionnaires, mais qu'ils démontrent, par leur action, que l'entreprise est canadienne et qu'il s'agit d'une société au sein de laquelle la présence canadienne est très forte.

Les actifs de la société se trouvent pratiquement tous au Canada. Il ne s'agit pas d'actifs mobiles. On parle de stations-services, de raffineries et de terres pétrolifères. Par conséquent, il n'est pas possible de changer le caractère de cette société par rapport à ce qu'il est aujourd'hui, autrement qu'en étendant ses activités en dehors du Canada. Toutefois, le noyau sera toujours des actifs canadiens et une société canadienne.

Il est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens de posséder de solides sociétés canadiennes, que ce soit dans cette industrie ou dans n'importe quelle autre. Afin que cette société puisse être concurrentielle dans ce secteur, puisse se développer, prospérer et rester active, elle ne peut pas être exposée aux désavantages qui découlent des restrictions relatives à la propriété et à l'accès aux marchés des capitaux qui lui sont imposées aujourd'hui.

Au pire, si l'on souhaite empêcher que l'un ou l'autre de ces scénarios se réalise, on pourrait mettre en place des contraintes qui s'ajouteraient à celles qui existent aujourd'hui et se retirer ensuite l'esprit tranquille. La réalité, toutefois, est que vous vous retrouveriez avec une société qui, au fil du temps, dépérirait, au lieu de se développer. Elle ne prospérerait pas. Il est important que la société jouisse de la marge de manoeuvre que ce projet de loi envisage, pour lui permettre de se développer et de prospérer, et de représenter le Canada non seulement à l'échelle nationale, mais également sur le marché international.

Le sénateur Banks: Savez-vous dans quelle mesure Petro-Canada appartient à des Canadiens?

M. Brenneman: C'est de l'ordre de plus de 80 p. 100.

Le sénateur Christensen: À l'heure actuelle, Petro-Canada fait partie d'un petit groupe d'entreprises qui bénéficient de certaines exemptions en vertu des dispositions de l'ALENA relatives au traitement égal des investisseurs individuels américains, mexicains et canadiens. Ces changements modifieront-ils ce statut?

Mr. Brenneman: I am not aware that we have any special status under NAFTA.

Senator Christensen: I understand that there are and I was wondering how these would affect that status.

Senator Kelleher: My question is at the request of the chairman of the committee, who could not be here today. Like his colleague Senator Banks, the chairman is concerned with Canadianization and maintaining it. His concern centres on the provisions that deal with the board of directors. While there are provisions stipulating that X number of board members must be Canadian, he has experienced where Canadians sit on boards as nominees of the American shareholders simply because of the rule.

For example, even under the new amended provisions to the Corporations Act, which we just put through a month or so ago, a certain percentage must be Canadian. Speaking as a lawyer, I have been appointed a nominee just to fill the quota. While under law I retain a duty to act in the best interests of the shareholders, I am also the nominee and I must be careful about who appointed me. This is our chairman's concern and he wondered if it would not be better if the Canadian government retained some sort of right to appoint a minimum number of Canadian directors. Would you give your comments in that regard?

Mr. Brenneman: First, one must look at the board composition requirement in conjunction with the ownership restriction. Again, following this theoretical scenario, one could have a foreign owner with 20 per cent of the shares of Petro-Canada that could insist on one or two seats on the board on a pro rata basis. That still would only be one or two seats on a board that has a minimum requirement of nine, and a maximum requirement of 13 with a target of 11. It by no means represents control of the board. It does not mean they could not vote in a manner that perhaps was not in the interest of the Canadian presence, but it still would not represent control of the board.

On your second point about government appointees, I do not think that the government should be represented in any way distinct from its shareholding. Today the government owns 18 per cent and a little bit of Petro-Canada and, as a consequence, has a right to appoint one person to the board. They do that. I do not think that situation should change in any way just because of the origin of Petro-Canada, which at one time was a Crown corporation. I do not think that is in the best interests of Petro-Canada.

I believe that the board members of Petro-Canada should be selected on merit and not on the basis of nominations or as appointees.

M. Brenneman: Autant que je sache, nous ne jouissons pas d'un statut particulier en vertu de l'ALENA.

Le sénateur Christensen: Je crois savoir que si, et je me demandais dans quelle mesure ces changements affecteraient ce statut.

Le sénateur Kelleher: Je pose ma question à la demande du président du comité, qui n'a pu être présent ici aujourd'hui. Comme mon collègue, le sénateur Banks, le président est préoccupé par le maintien du caractère canadien de l'entreprise. Ses craintes sont centrées sur les dispositions qui se rapportent au conseil d'administration. Bien qu'il existe des dispositions qui stipulent qu'un nombre X de membres du conseil doivent être canadiens, il a connu des cas où des Canadiens siégeaient à certains conseils d'administration comme personnes désignées par des actionnaires américains, simplement à cause du règlement.

Par exemple, même en vertu des dispositions modifiées de la Loi sur les corporations canadiennes, que nous avons adoptée il y a à peu près un mois, un certain pourcentage d'administrateurs doivent être canadiens. Disons qu'en tant qu'avocat, j'ai été désigné simplement pour remplir le quota. Bien qu'en vertu de la loi, j'aie le devoir d'agir dans le meilleur intérêt des actionnaires, je suis aussi administrateur désigné, et je dois faire attention à qui m'a nommé. Voilà ce qui préoccupe notre président qui se demande s'il ne vaudrait pas mieux que le gouvernement canadien conserve la prérogative de nommer lui-même un nombre minimum d'administrateurs canadiens. Pourriez-vous nous faire part de vos observations à cet égard?

M. Brenneman: Premièrement, il faut considérer les exigences en matière de composition du conseil, parallèlement à la restriction relative à la propriété. Encore une fois, dans le cadre de ce scénario théorique, on pourrait se retrouver avec un propriétaire étranger possédant 20 p. 100 des actions de Petro-Canada qui pourrait insister pour avoir un ou deux sièges, au prorata. Cela ne concernerait toujours qu'un ou deux sièges, alors qu'il s'agit d'un conseil qui doit compter un minimum de neuf administrateurs, un maximum de treize, l'idéal ayant été fixé à onze. Cela n'équivaut donc pas du tout à prendre le contrôle du conseil. Cela ne signifie pas que les administrateurs en question ne pourraient pas voter d'une manière qui ne va pas dans le sens des intérêts de la présence canadienne, mais cela ne constituerait toujours pas une prise de contrôle du conseil.

En ce qui concerne votre deuxième remarque, à propos des nominations par le gouvernement, je ne pense pas que le gouvernement devrait être représenté d'une autre manière qu'en fonction de son actionnariat. Aujourd'hui, le gouvernement possède 18 p. 100 et des poussières de Petro-Canada et, par voie de conséquence, a le droit de nommer un représentant au conseil. C'est ce qu'il fait. Je ne pense pas que la situation devrait changer de quelque façon que ce soit simplement à cause de l'origine de Petro-Canada, qui à un moment donné était une société d'État. Je ne pense pas que cela serait dans le meilleur intérêt de Petro-Canada.

Je pense que les membres du conseil d'administration de Petro-Canada devraient être choisis selon leur mérite et non simplement être désignés ou nommés.

Senator Cochrane: I am wondering, as a follow-up to Senator Kelleher's question, how many non-resident board members do we have?

Mr. Brenneman: We have one Canadian board member who lives in St. Louis. That is one out of 11 board members.

Senator Cochrane: Do we have foreign board members?

Mr. Brenneman: All 11 members are Canadian. One of them happens to reside in the United States because he runs a business that is U.S. based.

Senator Cochrane: If this is changed does it mean you would get this 25 per cent voting right? Would we have one extra member from outside on the board?

Mr. Brenneman: No, the number of board members is independent of the ownership restrictions that we are talking about. Just by statute, the number of board members is set between 9 and 13, with a target of 11. The flexibility is there to allow the company to attract new board members when seats become available. In that way you may choose to go up to 12 or 13 members anticipating that board members will retire or leave and you will eventually have vacancies to fill.

Senator Cochrane: Will they remain Canadian?

Mr. Brenneman: According to the Petro-Canada Public Participation Act, 75 per cent must remain Canadian.

Senator Cochrane: What would make up the other 25?

Mr. Brenneman: The other 25 can be foreigners.

Senator Banks: Out of a board of 12, there can be three non-Canadians.

Senator Adams: I worked at Petro-Canada in the 1980s. Now they are selling off everything at Petro-Canada. Everything is now for the good of the company. Now they own some of the natural gas in the high Arctic and we cannot get at it and the Americans want it. The Nunavut government is concerned that private companies are taking over natural gas. How is that working?

Mr. Brenneman: While there are some gas reserves in the high Arctic, those are of less interest to us because they are farther away in terms of development. The majority of the gas reserves in the Mackenzie delta exist in three large fields and are owned by Imperial Oil, Shell, Exxon-Mobil, and now Conoco, which used to be Gulf Canada. All of these companies are foreign-owned. Petro-Canada has an interest in six large exploratory concessions in the Mackenzie delta totalling a little over a million acres.

We have started an exploration program there. Last winter, we drilled the first well in the Mackenzie delta, and we have a program plan that would see us spending between \$50 million to

Le sénateur Cochrane: Je me demande, dans le prolongement de la question du sénateur Kelleher, combien d'administrateurs non résidents a-t-on?

M. Brenneman: Nous avons un administrateur canadien qui habite à Saint-Louis. C'est le seul sur les onze membres du conseil.

Le sénateur Cochrane: Y a-t-il des administrateurs étrangers?

M. Brenneman: Les onze membres du conseil sont canadiens. L'un d'entre eux habite aux États-Unis, car il dirige une entreprise qui est basée là-bas.

Le sénateur Cochrane: Si la loi est modifiée, cela signifie-t-il que vous auriez ces 25 p. 100 des droits de vote? Y aurait-il un administrateur supplémentaire de l'extérieur qui siègerait au conseil?

M. Brenneman: Non, le nombre d'administrateurs est indépendant des restrictions sur la propriété dont nous parlons. Selon la loi, le nombre d'administrateurs doit se situer entre neuf et treize, l'objectif étant qu'onze sièges soient occupés. La flexibilité est là pour permettre à la compagnie d'attirer de nouveaux administrateurs quand des sièges sont à pourvoir. De cette façon, il est possible d'avoir jusqu'à douze ou treize administrateurs, en prévision des départs à la retraite ou autres, ce qui fait qu'il y aura des éventuellement des sièges à pourvoir.

Le sénateur Cochrane: Les administrateurs seront-ils toujours canadiens?

M. Brenneman: Selon la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada, 75 p. 100 des membres du conseil d'administration doivent être canadiens.

Le sénateur Cochrane: Et qu'en est-il des autres 25 p. 100?

M. Brenneman: Les autres 25 p. 100 peuvent être étrangers.

Le sénateur Banks: Sur un conseil de douze membres, il peut y avoir trois non-Canadiens.

Le sénateur Adams: J'ai travaillé à Petro-Canada dans les années 80. Maintenant, ils liquident tout à Petro-Canada. Et tout cela, c'est pour le bien de l'entreprise. Elle est maintenant propriétaire de gisements de gaz naturel dans le Grand Nord et elle ne peut pas y avoir accès, et les Américains veulent mettre la main dessus. Le gouvernement du Nunavut a peur que les entreprises privées prennent le contrôle du gaz naturel. Qu'en est-il?

M. Brenneman: Même s'il y a des ressources gazéifères dans le Grand Nord, elles nous intéressent moins car leur développement est envisagé à plus long terme. La majorité des réserves gazéifères du delta du Mackenzie sont situées dans trois grands champs de gaz et appartiennent à Imperial Oil, Shell, Exxon-Mobil et maintenant Conoco, qui s'appelaient avant Gulf Canada. Toutes ces sociétés appartiennent à des intérêts étrangers. Petro-Canada possède une participation dans six grandes concessions d'exploration dans le delta du Mackenzie d'une superficie totale d'un peu plus d'un million d'acres.

Nous avons lancé un programme d'exploration dans cette région. L'an dernier, nous avons foré un premier puits dans le delta du Mackenzie, et notre plan de programme prévoit que nous

\$70 million a year up there to evaluate the six licences that we have. We expect that we will find something of interest there that will be added to the reserves that are already established by those four large U.S.-based companies.

The flexibility this bill gives us is to finance expenditures that will allow us to take on those commitments and hopefully establish some reserves that will give us a presence in the Arctic. We are, perhaps, one of only a handful of Canadian companies that have the intent to do so up there.

Senator Adams: In the meantime several of the land claims have been settled. What percentage of that area is included in the land claims agreements? Do you have a partnership with those organizations?

Mr. Brenneman: Two of the six exploration concessions are on Inuvialuit lands. The arrangements that we have for exploring on those lands are with the Inuvialuit people. The other four are federal licences. The arrangements, in those cases, are with the Canadian government.

Senator Adams: You talk about Canadian ownership. Is the arrangement with the Inuvialuit people part of the 75 per cent figure?

Mr. Brenneman: The 75 per cent figure relates to Petro-Canada's board composition. It is related but not directly related to the ownership up in the Mackenzie delta.

Senator Adams: We are talking about the people there owning a percentage of oil and gas in the ground, not the company.

Mr. Brenneman: The four companies that I mentioned own the reserves that are in the ground.

Senator Adams: The Inuvialuit and Gwich'in have recently settled the claims on those statutes. These statutes relate to land in and around the Mackenzie delta area. With the ongoing exploration, if companies find oil and gas, what is the arrangement with the Inuvialuit and Gwich'in people?

Mr. Brenneman: When a discovery is made on Inuvialuit lands, the Inuvialuit retain an interest in the discovery through a form of royalty.

Senator Watt: With the passage of Bill C-3, to your knowledge, would the federal government sell their 18 per cent of Petro-Canada?

Mr. Brenneman: From the time of the original privatization, the federal government has declared its intent to eventually sell off all of their shares.

Senator Watt: Is it 100 per cent certain that they will do that?

Mr. Brenneman: I will take them at their word and hope they will follow up on it.

investirons entre 50 et 70 millions de dollars par an dans la région pour déterminer ce que valent les six licences dont nous sommes titulaires. Nous espérons que nous découvrirons quelque chose d'intéressant qui s'ajoutera aux réserves qui ont déjà été découvertes par les quatre grandes sociétés américaines.

Ce projet de loi nous donne la flexibilité voulue pour financer des dépenses qui nous permettront de donner suite à ces engagements, et nous espérons découvrir des réserves qui assureront notre présence dans l'Arctique. Nous sommes sans doute la seule d'une poignée de sociétés canadiennes qui souhaitent établir une présence dans cette région.

Le sénateur Adams: Dans l'intervalle, plusieurs des revendications territoriales ont été réglées. Quel pourcentage de cette région est inclus dans les ententes touchant les revendications territoriales? Avez-vous établi des partenariats avec ces organismes?

M. Brenneman: Deux des six concessions d'exploration sont situées sur le territoire inuvialuit. Dans ces cas-là, c'est avec le peuple inuvialuit que les arrangements pour l'exploration ont été faits. Dans les quatre autres cas, il s'agit de licences fédérales et les ententes ont été conclues avec le gouvernement canadien.

Le sénateur Adams: Vous parlez des intérêts détenus par des Canadiens. Est-ce que l'entente avec le peuple inuvialuit couvre une partie des 75 p. 100?

M. Brenneman: Les 75 p. 100 concernent la composition du conseil d'administration de Petro-Canada. Tout se tient, mais ce n'est pas lié directement à la propriété foncière dans le delta du Mackenzie.

Le sénateur Adams: On parle des gens qui sont sur place et qui sont propriétaires d'un pourcentage du pétrole et du gaz que renferme le sous-sol, pas de la société.

M. Brenneman: Les quatre sociétés que j'ai mentionnées sont propriétaires des réserves qui sont dans le sous-sol.

Le sénateur Adams: Les Inuvialuits et les Gwich'ins ont récemment conclu une entente au sujet de revendications relatives aux lois qui concernent les territoires à l'intérieur et autour du delta du Mackenzie. Vu que les activités d'exploration se poursuivent, si des sociétés découvrent du pétrole et du gaz, quelle est l'entente avec les peuples inuvialuit et gwich'in?

M. Brenneman: Quand une découverte est faite sur le territoire inuvialuit, les Inuvialuit y sont intéressés par le biais d'une redevance.

Le sénateur Watt: Selon vous, après l'adoption du projet de loi C-3, le gouvernement fédéral vendra-t-il sa participation de 18 p. 100 dans Petro-Canada?

M. Brenneman: Depuis le lancement de la privatisation, les autorités fédérales ont toujours maintenu que leur intention était éventuellement de se débarrasser de toutes les actions du gouvernement.

Le sénateur Watt: Est-il sûr à 100 p. 100 qu'elles agiront de la sorte?

M. Brenneman: Je vais les prendre un mot et j'espère que le gouvernement tiendra parole.

While Bill C-3 removes some of the disadvantages that we have from an ownership-restriction point of view, we still have a disadvantage in the market place because of the government ownership and the impact that has on share value. An overhang effect may occur and when it does it has a depressing effect on Petro-Canada shares. This effect occurs when you have a large shareholder declaring to place his shares on the market while at the same time you have another large shareholder thinking about increasing his position by buying more stock. The second stockholder may wait until the large block comes on the market since that block must come on at a discount.

Senator Watt: In regard to the 18 per cent of shares being held by Canada, how will they be sold?

Mr. Brenneman: I have no idea.

Senator Watt: Will it be carved into sections, or sold as a block? If it is to be sold as a block, what is the value of that?

Mr. Brenneman: I have no idea how they intend to proceed with that. You would have to ask the Department of Finance or perhaps Mr. Goodale about that.

Senator Watt: Would the directors of the board on the private side have any influence on how that would be handled?

Mr. Brenneman: No, absolutely not. The federal government is a shareholder like any other shareholder and they will make their own decisions on how they choose to dispose of the shares and when.

The value of those shares today, with roughly 49 million shares at \$40 a share is about \$2 billion.

Senator Watt: If there is an interest in Canada in the private sector, which could well be the native private sector, how would the board of directors react if from the original side? Would they want to sit down and negotiate with the federal government on this issue of a takeover?

Mr. Brenneman: We would have no objection to that. Our largest shareholder owns about 6 or 7 per cent of Petro-Canada. We have a number of shareholders that own 4 or 5 per cent of Petro-Canada. That is the nature of the financial market these days. When a large institution decides to take a position in a company, that institution inevitably ends up in a large position, otherwise it makes no difference to their bottom line results.

Another shareholder owning as much as 18 per cent would not be of any concern to us.

Senator Watt: On the Aboriginal side, we sometimes buy shares, not on an individual basis but on a collective basis. Would that be worrisome to the board of directors?

Mr. Brenneman: I am not sure I follow the question.

Même si le projet de loi supprime certains des désavantages que nous imposent les restrictions sur la propriété, nous serons toujours pénalisés sur le marché à cause de la participation du gouvernement et de l'incidence que cela a sur la valeur des actions. Cela peut avoir un effet déséquilibrant et lorsque c'est le cas, il y a une conséquence négative sur les actions de Petro-Canada. Un tel effet se produit lorsqu'un important actionnaire déclare qu'il veut mettre ses actions sur le marché alors qu'au même moment, un autre grand actionnaire envisage accroître sa position en achetant plus d'actions. Le second actionnaire peut choisir d'attendre jusqu'à ce que le bloc d'actions soit mis sur le marché, puisqu'un tel bloc doit être vendu au-dessous du cours.

Le sénateur Watt: En ce qui concerne les 18 p. 100 d'actions détenues par le Canada, comment seront-elles vendues?

M. Brenneman: Je n'en ai aucune idée.

Le sénateur Watt: L'ensemble sera-t-il découpé en sections, ou vendu en un seul bloc? Si les actions étaient vendues en un seul bloc, quelle en serait la valeur?

M. Brenneman: Je n'ai aucune idée de la façon dont ils ont l'intention de procéder en la matière. Il faudrait que vous demandiez au ministère des Finances ou peut-être à M. Goodale.

Le sénateur Watt: Est-ce que les administrateurs qui représentent le secteur privé au conseil pourraient avoir une influence quelconque sur la façon dont le gouvernement procède?

M. Brenneman: Non, absolument pas. Le gouvernement fédéral est un actionnaire comme un autre, et il prendra lui-même sa décision sur la façon dont il procédera pour se départir de ses actions quand il jugera le moment opportun.

La valeur de ces actions aujourd'hui, puisqu'il y en a à peu près 49 millions à 40 \$, est d'environ 2 milliards de dollars.

Le sénateur Watt: S'il y a un intérêt qui se manifeste au Canada dans le secteur privé, qui pourrait très bien être le secteur privé autochtone, comment le conseil d'administration réagirait-il? Serait-il prêt à négocier avec le gouvernement fédéral les questions relatives à une prise de contrôle?

M. Brenneman: Nous n'aurions aucune objection à cet égard. Notre plus gros actionnaire détient environ 6 ou 7 p. 100 de Petro-Canada. Nous avons plusieurs actionnaires qui possèdent 4 ou 5 p. 100 de Petro-Canada. Telle est la nature du marché financier de nos jours. Quand une grande institution décide de prendre une participation dans une entreprise, cette institution finit inévitablement par détenir une importante participation; autrement cela ne ferait aucune différence dans ses résultats comptables.

Un nouvel actionnaire qui détiendrait jusqu'à 18 p. 100 de la société ne ferait aucune différence pour nous.

Le sénateur Watt: Du côté autochtone, on achète parfois des actions, pas sur une base individuelle, mais sur une base collective. Cela serait-il préoccupant pour le conseil d'administration?

M. Brenneman: Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question.

Senator Watt: When I say “collective,” it is not a really a Crown corporation, it is a corporation owned by everyone in the sense that the individuals that own the corporation do not get any dividends. It is only in title that they have an ownership to that corporation. Therefore, that corporation would develop an interest in wanting to purchase shares. That is what I meant by collective versus individual.

Mr. Brenneman: I am not sure whether you are referring to financial institutions like pension funds or mutual funds.

Senator Watt: No, I am talking about the native corporations such as the Makavik Corporation and the Inuvialuit Corporation.

Mr. Brenneman: That would not be a concern to us at all.

[*Translation*]

Senator Ferretti Barth: I am not a member of this committee, but I'd like to ask a question. Maybe you already answered it. What would be the benefits for Conoco if this bill were passed? What are the long-term benefits this bill is going to guarantee?

[*English*]

Mr. Brenneman: The advantages to Petro-Canada would be two-fold. And they would be derived from two different aspects. The first would be the removal of the restriction on foreign ownership of Petro-Canada shares. When we are out in the marketplace talking to potential shareholders about owning Petro-Canada shares, we are any one of a number of companies making a sales pitch. We have an excellent story to tell. However, if we are in the United States talking to United States shareholders — institutional funds or mutual funds — we have to distinguish ourselves in some way in order for them to take an interest in us.

One of the difficulties is the complication of restricted share ownership by non-Canadian shareholders. Even though we may have a good story to tell, a restriction on the ownership of our shares that restricts the voting power of those shares causes the U.S. shareholder to see that as a disadvantage. The investor will look elsewhere to invest his money.

Each of these large institutions will see merit in having a certain amount of their funds in the energy sector, be it in U.S.-based companies, European-based companies or Canadian-based companies. There is much competition for the attention of these funds. They will pick the ones with the best story and a simple share structure. That is very important to us.

Senator Kenny: Is there any prohibition on Petro-Canada making an offer to the government?

Mr. Brenneman: Under the securities laws, there are limitations on us making an offer to any particular shareholder.

Senator Kenny: That you do not make to everyone else?

Le sénateur Watt: Quand je parle d'une «base collective», il ne s'agit pas véritablement d'une société d'État, mais d'une société qui appartient à tout le monde, dans le sens où les gens qui sont propriétaires ne touchent pas de dividende. Ils sont uniquement propriétaires en titre de la société. Une telle société pourrait vouloir développer ses intérêts en achetant des actions. C'est ce que je veux dire quand je parle de base «collective» par opposition à «individuelle».

M. Brenneman: Je ne suis pas sûr de bien saisir; faites-vous allusion à des institutions financières comme des caisses de retraite ou des fonds mutuels?

Le sénateur Watt: Non, je parle de sociétés autochtones comme la Makavik Corporation et la Société inuvialuit de développement.

M. Brenneman: Cela ne nous préoccuperait aucunement.

[*Français*]

Le sénateur Ferretti Barth: Je ne fais pas partie de ce comité, mais j'ai une question à vous poser. Vous y avez peut-être déjà répondu. Quels seraient les bénéfices pour la Conoco si ce projet de loi était adopté? Quels sont les véritables bénéfices durables que cette loi va garantir à la Conoco?

[*Traduction*]

M. Brenneman: Les avantages pour Petro-Canada seraient doubles. Ils découleraient de deux choses. Premièrement, il y aurait la suppression de la restriction relative à la propriété étrangère des actions de Petro-Canada. Quand nous discutons sur le marché avec des actionnaires potentiels de Petro-Canada, nous nous retrouvons parmi de nombreuses sociétés qui essaient de se vendre. Nous avons une excellente histoire à raconter. Toutefois, aux États-Unis, lorsque nous discutons avec des actionnaires américains — fonds institutionnels ou fonds mutuels —, nous devons nous singulariser d'une manière ou d'une autre afin qu'ils s'intéressent à nous.

L'une des difficultés provient de la complication qu'entraîne la propriété des actions subalternes par des actionnaires non canadiens. Même si nous avons une belle histoire à leur raconter, une restriction concernant la propriété de nos actions qui limite le droit de vote qui y est associé amène un actionnaire américain à conclure que c'est un désavantage. L'investisseur se tournera vers d'autres débouchés.

Ces grandes institutions verront l'avantage d'investir une partie de leurs fonds dans le secteur de l'énergie, que ce soit dans des sociétés américaines, européennes ou canadiennes. La concurrence est vive pour les attirer. Elles choisiront les sociétés qui offrent les meilleures garanties et qui ont une structure financière simple. C'est très important pour nous.

Le sénateur Kenny: Y a-t-il une disposition qui empêche Petro-Canada de faire une offre au gouvernement?

M. Brenneman: La Loi sur les valeurs mobilières nous impose des restrictions pour ce qui est de faire une offre à un actionnaire en particulier.

Le sénateur Kenny: Une offre que vous ne faites à personne d'autre?

Mr. Brenneman: Yes. We must be very careful even about what we say on this matter.

The Deputy Chairman: How much of your current reserves were found through PIP grants under the National Energy Program? What returns will the provincial governments get through royalties and what will the federal government get through income tax on that investment without Bill C-3 and with Bill C-3? Does it make a difference?

Mr. Brenneman: The reserves that were found by Petro-Canada under the original PIP grants program are very small. Small, scattered interests and some small fields in the offshore Beaufort are about all that exists from that original program. Those reserves are of no significant value to the corporation today because there will be a lot of on-shore development in the Mackenzie delta long before anything offshore starts to get developed. The value of those reserves is quite minimal.

The Deputy Chairman: You have exploration grants coming from the federal government continuously.

Mr. Brenneman: No. I described the six concessions that we took. There were two or three competitive land sales that took place in the last year and one half. We were competing for those concessions like any other company.

The Deputy Chairman: So in none of your oil and gas exploration activities do you get an oil exploration grant?

Mr. Brenneman: There is no favouritism shown to Petro-Canada by the federal government.

The Deputy Chairman: Do you get those grants?

Mr. Brenneman: We get them through a competitive bidding process.

Senator Kenny: The question was, are there grants available?

Mr. Brenneman: I am sorry. You are talking about financial grants. I thought you were talking about mineral rights. No, there are no exploration grants available.

The Deputy Chairman: You do not get subsidies from government?

Mr. Brenneman: No.

The Deputy Chairman: You are talking about competitive access. That is your major point about getting this reduction of the cap on individual ownership.

Did I hear you say that most of your shareholders owned 4 to 6 per cent?

Mr. Brenneman: No, I said we have several shareholders who own 4 to 6 per cent.

The Deputy Chairman: Are most of your shareholders at 10 per cent?

Mr. Brenneman: We have one or two shareholders in the 7 or 8 per cent range, several in the 3 to 4 per cent range, and then there is a long tail of scattered interests.

M. Brenneman: Tout à fait. Nous devons faire très attention même à ce que nous disons à ce propos.

La vice-présidente: Quelle proportion de vos réserves actuelles a été découverte grâce aux subventions du PESP, accordées dans le cadre du Programme énergétique national? Quels revenus en tireront les gouvernements provinciaux sous forme de redevances et qu'obtiendra le gouvernement fédéral en impôt sur le revenu tiré de cet investissement si le projet de loi C-3 est adopté et s'il ne l'est pas? Cela fait-il une différence?

M. Brenneman: Les réserves qui ont été découvertes par Petro-Canada grâce aux subventions du PESP sont très modestes. De petits gisements éparpillés et quelques petits champs au large des côtes de Beaufort sont à peu près ce qui est dû à ce programme. Ces réserves n'auront aucune valeur significative pour la société aujourd'hui, car l'exploitation à terre dans le delta du Mackenzie se développera bien avant que l'on entreprenne quoi que ce soit en mer. La valeur de ces réserves est très minime.

La vice-présidente: Vous bénéficiez continuellement de subventions à l'exploration du gouvernement fédéral.

M. Brenneman: Non. J'ai décrit les six concessions que nous avons prises. Il y a eu deux ou trois ventes de terre concurrentielles au cours des 18 derniers mois. Nous étions en compétition pour ces concessions, comme n'importe quelle autre société.

La vice-présidente: Vous voulez dire qu'aucune de vos explorations pétrolières ou gazéifères ne bénéficie d'une subvention à l'exploration?

M. Brenneman: Il n'y a aucun favoritisme à l'égard de Petro-Canada de la part du gouvernement fédéral.

La vice-présidente: Obtenez-vous des concessions?

M. Brenneman: Nous les obtenons par le biais du processus d'appels à la concurrence.

Le sénateur Kenny: La question concernait les subventions financières qui sont disponibles.

M. Brenneman: Je m'excuse. Vous parlez de subventions financières. Je pensais que vous parliez de droits miniers. Non, aucune subvention à l'exploration n'est disponible.

La vice-présidente: Vous ne recevez pas de subvention du gouvernement?

M. Brenneman: Non.

La vice-présidente: Vous parlez d'accès concurrentiel. C'est le principal argument que vous avancez en faveur de cette réduction du plafond de la propriété individuelle.

Ne vous ai-je pas entendu dire que la plupart de vos actionnaires détenaient de 4 à 6 p. 100 du capital?

M. Brenneman: Non, j'ai dit que nous avons plusieurs actionnaires qui détenaient de 4 à 6 p. 100 du capital.

La vice-présidente: Est-ce que la plupart de vos actionnaires sont à 10 p. 100?

M. Brenneman: Nous avons deux actionnaires qui se situent dans la fourchette de 7 ou 8 p. 100, plusieurs dans celle de 3 à 4 p. 100 et un grand nombre d'intérêts dispersés.

The Deputy Chairman: In answering the senator's questions, then, you are looking at large institutions such as mutual funds coming in and investing. That is basically what you are after. You are not really gearing that 20 per cent level at individual shareholders, and certainly not individual Canadian shareholders.

Mr. Brenneman: We tend to market our shares mostly to large institutions, because there are people there that we can talk to one on one who will make decisions that can make a large difference in the shareholding.

The Deputy Chairman: Are you saying that if you have access to more capital the company will grow, and then those residual shareholders which will be left, if the big mutual funds do not buy them out, will get value on their shares through the growth of the company? Is that the idea?

Mr. Brenneman: Every shareholder benefits to the same extent.

The Deputy Chairman: However, some shareholders are more equal than others. My underlying question is: How are Canadians going to benefit from this? One part we already know. They can hang on to their shares and not be lured away.

Mr. Brenneman: Over 80 per cent of our shareholdings are in Canada. Some of our shareholdings are held by individuals and some are held by mutual funds, that in turn are owned by individuals. We should not think of these mutual funds as anything other than any other shareholder. It is true that every shareholder benefits equally. There is no distinction between one and the other. The only distinction might be the point at which they may have purchased their shares and the price they may have paid for them. Everyone benefits equally from today's share price.

Eighty per cent of 120 million shares are held by Canadians. All of those shareholders will benefit as this company grows and prospers.

The Deputy Chairman: You believe that the shares will continue to be held by Canadians even under this situation?

There is something contradictory here. If you are looking at increased investment by mutual funds, I suggest that investment is likely to come from Americans. Canadian shareholders could all be at 10 per cent if there was such an appetite in Canada for the shares. You are looking toward American shareholders.

My question is whether, in the future, this will be of benefit, not to Canadian shareholders, but to Canadians?

Mr. Brenneman: It will be a benefit both to Canada and Canadian shareholders. Once this restriction is lifted we will no longer not have any control over how many of our shares are held in Canada versus outside Canada.

La vice-présidente: Donc, pour résumer votre réponse aux questions du sénateur, vous comptez sur de grandes institutions comme les fonds mutuels pour contribuer à des crédits d'investissement. C'est foncièrement ce que vous recherchez. Vous ne visez pas vraiment, avec le niveau de 20 p. 100, les actionnaires individuels et certainement pas les actionnaires individuels canadiens.

M. Brenneman: Nous cherchons généralement à placer la plupart de nos actions auprès de grandes institutions, car on trouve chez elles des gens à qui on peut s'adresser directement et qui prendront des décisions qui peuvent faire toute la différence au niveau de la participation.

La vice-présidente: Êtes-vous en train de nous dire que si vous avez accès à plus de capital, la société se développera et qu'alors, les actionnaires secondaires qui resteront, advenant que les grands fonds mutuels ne les rachètent pas, feront de l'argent sur leurs actions grâce à la croissance de la société? Est-ce bien cela?

M. Brenneman: Chaque actionnaire bénéficie d'un tel développement dans la même mesure.

La vice-présidente: Toutefois, certains actionnaires sont plus égaux que d'autres. Ma question sous-jacente est la suivante: de quelle façon les Canadiens vont-ils en profiter? Pour une part, on le sait déjà. Ils peuvent s'accrocher à leurs actions et ne pas se laisser convaincre de s'en séparer.

M. Brenneman: Plus de 80 p. 100 de notre actionariat se trouve au Canada. Certaines des participations sont détenues par des particuliers et d'autres par des fonds mutuels, qui à leur tour appartiennent à des particuliers. Il ne faut pas considérer que ces fonds mutuels sont de n'importe quel autre actionnaire. Et c'est vrai que chaque actionnaire retire les mêmes avantages. Il n'y a aucune distinction entre les uns et les autres. La seule distinction serait le moment auquel ils ont acheté leurs actions et le prix qu'ils peuvent les avoir payées. Mais tout le monde bénéficie également du prix actuel des actions.

Quatre-vingt pour cent de 120 millions d'actions sont détenues au Canada. Chacun de ces actionnaires sera avantagé si cette société se développe et prospère.

La vice-présidente: Vous pensez que les actions continueront d'être détenues par des Canadiens même dans cette situation?

Il y a quelque chose de contradictoire. Si vous vous attendez à une augmentation des investissements par les fonds mutuels, je suppose que ces investissements viendront probablement des États-Unis. Les actionnaires canadiens pourraient tous détenir une participation de 10 p. 100 s'il y avait un tel appétit au Canada pour vos actions. Or, vous vous tournez vers les actionnaires américains.

La question que je vous pose est la suivante: est-ce qu'à l'avenir, cela bénéficiera non pas aux actionnaires canadiens, mais aux Canadiens?

M. Brenneman: Ce sera à l'avantage à la fois du Canada et des actionnaires canadiens. Une fois supprimée cette restriction, nous n'aurons plus aucun contrôle sur le nombre de nos actions qui sont détenues au Canada par rapport à l'étranger.

One can look to other companies in Canada that have not had this restriction, and whose ownership outside of Canada runs — to take Suncor as an example — at around the 30 per cent level.

That may be where Petro-Canada will end up. I do not think that is an extreme number. You will always find the majority of shareholders residing in Canada simply because this is a Canadian-based company. Our assets are largely Canadian. We are better known in Canada than anywhere else in the world. Provided we maintain the quality of investment that we have been able to so far, Canadian institutions will continue to want to hold Petro-Canada shares. As a consequence, Canadians will benefit as this company grows.

Senator Kenny: I did not understand your comment about speaking one on one with large shareholders.

Mr. Brenneman: These are large institutional shareholders that either own our shares today or are prospective future owners of our shares that we purposely visit and talk to about Petro-Canada's business.

Senator Kenny: How do you ensure that they do not get access to information that is not available to other shareholders?

Mr. Brenneman: There are strict disclosure rules that are becoming more and more strict that prevent us from telling those shareholders anything that we do not tell shareholders at large. Typically, we have a small gathering of a number of these prospective shareholders. We make a presentation. That presentation is actually posted on our Web site so that every shareholder has access to the same information.

Senator Banks: As a supplementary to the Chair's question, I assume that one of the ways, although not the only way, that you raise capital is by selling shares from the treasury of the company.

Mr. Brenneman: That is correct.

Senator Banks: I do not know how many classes of shares you have or what kind of shares you sell in order to raise capital. I gather you will start to sell shares immediately upon the passing of this bill.

Do those sales of new shares from the treasury of the company not have the effect of diluting the value of the shares of the present shareholders? If all of the new sales of new shares to raise capital were to Canadians, it would still have the effect of diluting the shares. Every shareholder that buys shares in a company knows that if there are treasury shares to be sold, their shareholding may be diluted. The question is as to the Canadianness of the aggregate shareholder.

Today, 80 per cent of your shares, representing 96 million of your 120 million shares, are owned by Canadians. What would happen if you underwrote a large offering of common shares on

On peut voir ce qui cela a donné dans le cas d'autres sociétés canadiennes auxquelles ne s'appliquait pas cette restriction et dont la participation étrangère — si l'on prend l'exemple de Suncor — se situe à environ 30 p. 100.

Ce pourrait fort bien être ce qui arrivera à Petro-Canada. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un pourcentage exceptionnellement élevé. Il y aura toujours une majorité d'actionnaires qui résident au Canada, tout simplement parce qu'il s'agit d'une société canadienne. Nos actifs sont majoritairement canadiens. Nous sommes mieux connus au Canada que n'importe où ailleurs dans le monde. À condition que nous maintenions la qualité des investissements, comme nous avons pu le faire jusqu'à présent, les institutions canadiennes continueront de souhaiter détenir des actions de Petro-Canada. Par voie de conséquence, les Canadiens bénéficieront simultanément de la croissance de l'entreprise.

Le sénateur Kenny: Je n'ai pas compris votre remarque concernant les discussions directes avec les actionnaires.

M. Brenneman: Il y a de grandes institutions, qui soit détiennent nos actions actuellement, soit sont d'éventuels actionnaires, et auxquelles nous nous adressons expressément pour discuter des activités de Petro-Canada.

Le sénateur Kenny: Comment assurez-vous qu'elles n'obtiennent pas ainsi de l'information qui n'est pas fournie aux autres actionnaires?

M. Brenneman: Il y a des règles de divulgation strictes, qui deviennent d'ailleurs de plus en plus strictes, pour nous empêcher de communiquer à ces actionnaires des informations que nous ne transmettrions pas à notre actionnariat en général. Habituellement, nous réunissons un petit nombre de ces actionnaires potentiels. Nous faisons une présentation, laquelle est en fait diffusée sur notre site Web, de manière à ce que tous les actionnaires aient accès à la même information.

Le sénateur Banks: Pour poursuivre dans la même veine que la présidence, je suppose que l'un des moyens, et ce ne sera pas le seul, que vous utilisez pour vous procurer des capitaux est de vendre des actions venant de la trésorerie de la société.

M. Brenneman: C'est exact.

Le sénateur Banks: Je ne sais pas combien vous avez de classes d'actions ni quels types d'actions vous vendez pour lever des capitaux. Je crois comprendre que vous commencerez à vendre des actions immédiatement après l'adoption de ce projet de loi.

Ces ventes de nouvelles actions de la trésorerie de la société n'auront-elles pas pour effet de doubler la valeur des actions des actionnaires actuels? Si toutes les nouvelles actions pour lever des capitaux sont vendues à des Canadiens, cela aura quand même pour effet de diluer les actions. Tout actionnaire qui achète des actions d'une société sait que si des actions de la trésorerie sont revendues, leur actionnariat risque d'être dilué. La question qui se pose est celle du caractère canadien de l'ensemble de l'actionnariat.

Aujourd'hui 80 p. 100 de vos actions, soit 96 millions de vos 120 millions d'actions, appartiennent à des Canadiens. Qu'arriverait-il si vous souscriviez une importante offre d'actions

the New York Stock Exchange and those shares were all to go to foreign markets. To what extent would those cash raising-share sales dilute, the Canadianness of the aggregate shareholding in the company?

Mr. Brenneman: I will start at the beginning of your question.

Today we have two classes of shares. We have the common shares available to Canadians. These are strictly one vote, one share. We have the restricted voting shares that have the requirement that must be owned by non-Canadians. That is the issue that we are trying to get rid of with Bill C-3.

With the passage of Bill C-3, we will have only one class of shares. All shareholders will be equal, with one share, one vote.

We do not have any plans to issue shares at this moment. We are not planning to rush out, with the passage of Bill C-3, with an equity issue. The fact is that we do not need the equity today.

However, if we did in the future make an issue of shares, you are correct that it would dilute the shares owned by the current shareholders. However, the purpose of issuing shares is to finance some kind of new investment program and this in turn would bring higher returns to shareholders. Otherwise, one would not need the equity to begin with.

The fact is that it would dilute all the shareholders equally, because every shareholder then would have an equal representation in Petro-Canada.

The Deputy Chairman: Our next witness is Anil Naidoo, from the Council of Canadians.

Mr. Anil Naidoo, Campaigner, Council of Canadians: Honourable senators, the Council of Canadians is a non-partisan, public advocacy group that deals primarily with trade issues. I am working on the energy file. Bill C-3 is one of the issues that we are concerned about, but more in regard to the larger scope of the energy sector in Canada.

Bill C-3 relates to foreign ownership in what I consider an essential industry. Proponents of this bill will say it is about competitiveness and profit. Even if that were the issue, Petro-Canada has just made the highest net profit in its history, \$893 million or over \$3.28 a share in the year 2000. That compares to the 1999 figure of \$233 million or \$0.86 cents a share. I would contend that Petro-Canada is doing extremely well under the existing legislation.

As far as Petro-Canada is concerned, I would argue that it is not a normal company. It was created by an act of state. It has been an instrument of public policy and calling Petro-Canada a traditional or normal oil company is tantamount to saying that the CBC is an ordinary broadcaster.

communes à la bourse de New York et si toutes ces actions aboutissaient sur des marchés étrangers? Dans quelle mesure ces ventes d'actions pour lever des capitaux dilueraient-elles le caractère canadien de l'ensemble de l'actionnariat de la société?

M. Brenneman: Commençons par le commencement.

Nous avons aujourd'hui deux classes d'actions. Il y a les actions ordinaires que peuvent acheter les Canadiens. Ce sont strictement des actions «une voix, une action». Nous avons des actions à droit de vote restreint qui doivent appartenir à des non-Canadiens. C'est la situation à laquelle nous tentons d'échapper par le biais du projet de loi C-3.

Si le projet de loi C-3 est adopté, nous n'aurons plus qu'une seule classe d'actions. Tous les actionnaires seront égaux, avec une action, une voix.

Nous ne projetons pas d'émettre des actions pour le moment. Il n'entre pas dans notre intention de nous précipiter pour augmenter le capital par l'émission d'actions une fois le projet de loi C-3 adopté. En fait, nous n'avons pas besoin de capital à l'heure actuelle.

Toutefois, si nous procédions à l'avenir à une émission d'actions, vous avez raison de dire que cela diluerait l'actionnariat actuel. Cependant, les émissions d'actions ont pour objet de financer de nouveaux programmes d'investissement qui, à leur tour, aboutissent à un meilleur rendement pour les actionnaires. Autrement, on n'aurait pas besoin de capitaux au départ.

Le fait est que cela diluerait également le portefeuille de tous nos actionnaires, car chaque actionnaire aurait alors une représentation équivalente dans Petro-Canada.

La vice-présidente: Notre prochain témoin est Anil Naidoo, du Conseil des Canadiens.

M. Anil Naidoo, chargé de campagne, Conseil des Canadiens: Mesdames et messieurs les sénateurs, le Conseil des Canadiens est un groupe de défense d'intérêts publics apolitique qui s'intéresse principalement aux questions commerciales. Je m'occupe du dossier de l'énergie. Le projet de loi C-3 est l'une des questions qui nous préoccupe, mais plutôt dans la perspective globale du secteur énergétique au Canada.

Le projet de loi C-3 concerne la propriété étrangère de ce que les gens considèrent comme une industrie essentielle. Les partisans de ce projet de loi soutiennent qu'il concerne la compétitivité et les bénéfices. Même si là était la question, pensez que Petro-Canada vient de réaliser les bénéfices nets les plus élevés de son histoire, soit 893 millions de dollars, ou encore plus de 3,28 \$ par action en l'an 2000. On peut comparer au chiffre de 1999 qui était de 233 millions ou 86 cents l'action. J'affirme que Petro-Canada obtient d'excellents résultats dans le cadre de la législation actuelle.

Je soutiens que Petro-Canada n'est pas une société comme les autres. Elle a été créée par un acte du gouvernement. Elle a été un instrument de la politique gouvernementale, et considérer Petro-Canada comme une compagnie pétrolière traditionnelle ou normale équivaut à dire que la Société Radio-Canada est un radiodiffuseur ordinaire.

It is very timely that we are discussing this bill so soon after the largest takeover of a Canadian energy company. We saw \$9.8 billion paid by Conoco for Gulf Canada, one of Canada's oldest independent companies. Interestingly, Conoco paid an astounding 35 per cent over the closing share price. This tells you that we are in for more takeovers of Canadian companies in an attempt by foreign corporations to get access to petroleum reserves without actually having to drill for them. The reserves are out there. Foreign companies prefer to use the leverage of the U.S. dollar over the Canadian dollar to gain access to those reserves and, with NAFTA, we have no control over the flow of our energy to the United States.

As far as Bill C-3 is concerned, I want to specifically talk about Petro-Canada. Petro-Canada is on the verge of becoming a footnote in Canadian history. It will be right under the National Energy Program. It will become known as part of an attempt to assert sovereignty in a sector that is vital to your national interest, security and survival.

Canada is a land that is uninhabitable except for our use of fossil fuel. It will be seen as a failed attempt. It failed because of politics, provincial self-interest and the juggernaut of free market ideology that dominated the Reagan, Thatcher and Mulroney era and dominates still.

However you feel about globalization and the free market, we need to put fences put around certain sectors that citizens need for the common good. In my humble assertion, I say that energy in Canada is one of those sectors.

Bill C-3 in the next-to-final blow that ends the public policy initiative that truly died with the signing of the Western Accord in 1985. The final blow will be dealt when this government follows through on its stated intention to sell off it is final 18.2 per cent stake in Petro-Canada.

The Western Accord, while still technically in effect, has long been ignored because of trade deals that have since been signed. The Western Accord stated that in the event of a strong increase in international oil prices, the federal government, after consultation with the Western Provinces, would take appropriate measures to protect Canadian interests.

Last year, the price of oil went from \$10 to over \$30. The effect has been to slow the economy and to disproportionately harm seniors, low income Canadians and those on fixed income. High energy prices have caused the largest one-month increase in inflation in the last 10 years. This government is not acting as though it is bound to the Western Accord, because NAFTA does not allow us to act.

Le moment est bien choisi pour examiner ce projet de loi, puisque nous venons d'assister à la plus importante prise de contrôle d'une société énergétique canadienne. Je veux parler de l'achat par Conoco de Gulf Canada, l'une des plus anciennes sociétés indépendantes du Canada. Chose intéressante, Conoco a déboursé un somme astronomique, 35 p. 100 de plus que le cours de clôture des actions. Cela annonce d'autres prises de contrôle de sociétés canadiennes dans le cadre d'une offensive des sociétés étrangères pour avoir accès à des réserves pétrolières sans être obligées de procéder à des forages. Les réserves sont disponibles. Les sociétés étrangères préfèrent se prévaloir de l'effet de levier du dollar américain par rapport au dollar canadien pour avoir accès à ces réserves et, à cause de l'ALENA, nous n'avons aucun contrôle sur l'exode de notre énergie vers les États-Unis.

En ce qui a trait au projet de loi C-3, j'aimerais parler spécifiquement de Petro-Canada. Petro-Canada est sur le point de devenir un acteur secondaire de l'histoire canadienne. Ce sera comme le Programme énergétique national. Elle finira par n'être plus que la trace de nos tentatives pour affirmer notre souveraineté sur un secteur qui est vital pour notre intérêt national, notre sécurité et notre survie.

Le Canada est un pays inhabitable à moins de pouvoir utiliser notre combustible fossile. Cela sera perçu comme une tentative qui a échoué. Elle a échoué à cause des politiciens, des intérêts particuliers des provinces et du poids écrasant de l'idéologie libérale qui a dominé l'époque des Reagan, Thatcher et Mulroney et qui continue de peser de tout son poids.

Quel que soit votre sentiment à l'égard de la mondialisation ou du marché libre, nous devons mettre en place des garde-fous afin de protéger les secteurs indispensables au bien commun. À mon humble avis, l'énergie, au Canada, fait partie de ces secteurs.

Le projet de loi C-3 est l'avant-dernier coup porté pour mettre fin à une initiative de politique gouvernementale qui a effectivement trépassé lors de la signature de l'Accord de l'Ouest en 1985. Le coup de grâce sera donné quand ce gouvernement donnera suite à son intention déclarée de vendre sa participation de 18,2 p. 100 qui représente son dernier lien avec Petro-Canada.

L'Accord de l'Ouest, bien qu'il soit techniquement toujours en vigueur, est ignoré depuis longtemps par suite des accords commerciaux qui ont été signés depuis. L'Accord de l'Ouest prévoyait que dans l'éventualité d'une forte augmentation des prix internationaux du pétrole, le gouvernement fédéral, après consultation des provinces de l'Ouest, prendrait les mesures appropriées pour protéger les intérêts canadiens.

L'année dernière, le prix du pétrole est passé de 10 à plus de 30 \$. Cela a eu pour conséquence de ralentir l'économie et de nuire de façon disproportionnée aux gens âgés, aux économiquement faibles et à ceux qui ont un revenu fixe. Les prix élevés de l'énergie ont entraîné, sur un mois, la plus forte augmentation de l'inflation que nous avons connue au cours des dix dernières années. Le gouvernement en place n'agit pas comme il est tenu de le faire en vertu de l'Accord de l'Ouest, car l'ALENA ne nous autorise pas à agir.

There was a question about NAFTA and Petro-Canada and the implications of NAFTA to Petro-Canada and the legislative change that is being proposed. Petro-Canada would have been grandfathered in under NAFTA. It would not be bound by the same chapter 11 restrictions that apply to new companies. Once we remove this legislation, then all bets are off and Petro-Canada goes back to being a company that is viewed as any other company.

I got the strong from hearing the president and chief executive officer of Petro-Canada that having Canada in the company name is somewhat of a liability and so too is the maple leaf that is on the Petro-Canada logo. It seems to me that he feels that trying to sell shares in the United States will be difficult while Petro-Canada looks as it does. That is an aside.

I wish to talk about our energy campaign. It may not directly impact Bill C-3, but it may give the Senators a better understanding of what the council's concerns are around energy in general.

We have a few goals. We would like to see the federal government re-regulate the industry to protect citizens from unstable energy prices, giving the greatest protection to the most vulnerable sectors of our society. We would like NAFTA renegotiated to remove any prohibition to energy under such clauses as the proportionality clause or national treatment.

We would also like the government to ensure Canadians' energy security by limiting exports and ensuring low stable prices for Canadians.

We would also like to see Canada, as far as it is able, to reject the Continental Energy Policy that would further integrate Canada into the continental energy market.

We have a short-term goal of 51 per cent Canadian control and ownership of the energy sector with a long-term target of 75 per cent. We would also like to see more support for cleaner, renewable sources of energy and reduced consumption.

Our most recent goal or demand is a moratorium on new transnational pipelines. The proportionality arguments clause of NAFTA binds Canadians to guarantee an amount of energy be sold to the United States. I refer to this clause as the tap that turns only one way. The more energy we sell, the more we are obliged to sell.

The most recent energy policy presented by the Bush administration sees estimates of Canada's oil exports increase from 1.6 to 3 million barrels a day. This is not sustainable. Last year, 9,200 new wells were drilled in the western sedimentary basin. That is the largest record amount of new wells, yet production still dropped. That is very telling. We are now seeing parts of the Canadian energy sector move into a depletion phase.

On a posé la question des conséquences de l'ALENA sur Petro-Canada et du changement législatif qui est envisagé. Les droits acquis de Petro-Canada devaient être maintenus en vertu de l'ALENA. La société devait ne pas être assujettie aux mêmes restrictions du chapitre 11 qui s'appliquent aux autres sociétés. Une fois qu'on aura modifié la législation, tous les paris seront ouverts et Petro-Canada redeviendra une entreprise comme les autres.

J'ai eu le sentiment, en écoutant les propos du président-directeur général de Petro-Canada, que la présence du mot Canada dans le nom de la société et de la feuille d'érable sur son logo est en quelque sorte un handicap. Il me semble que, selon lui, il sera difficile de vendre des actions aux États-Unis tant que Petro-Canada aura son image actuelle. Cela dit en passant.

J'aimerais parler de notre campagne énergétique. Elle n'a sans doute pas d'impact direct sur le projet de loi C-3, mais elle pourrait vous permettre, mesdames et messieurs les sénateurs, de mieux comprendre les préoccupations du Conseil concernant l'énergie en général.

Nous avons quelques objectifs. Nous aimerions que le gouvernement fédéral réglemente à nouveau l'industrie afin de protéger les citoyens contre l'instabilité des prix de l'énergie, en protégeant plus particulièrement les secteurs les plus vulnérables de notre société. Nous aimerions que l'ALENA soit renégocié afin de supprimer toute interdiction relative à l'énergie en vertu de clauses comme celles sur la proportionnalité ou le traitement national.

Nous aimerions également que le gouvernement assure la sécurité énergétique des Canadiens en limitant les exportations et en garantissant des prix à la fois bas et stables aux Canadiens.

Nous aimerions aussi que le Canada, dans la mesure du possible, rejette la politique énergétique continentale qui aurait pour résultat d'intégrer encore plus le Canada au marché énergétique nord-américain.

Nous avons pour objectif à court terme le contrôle et la propriété canadienne de 51 p. 100 du secteur de l'énergie, objectif qui passerait à 75 p. 100 sur le long terme. Nous aimerions également que l'on appuie davantage les sources d'énergie plus propres et renouvelables et la réduction de la consommation.

Plus récemment, nous cherchons à obtenir un moratoire sur les nouveaux oléoducs transnationaux. L'article de l'ALENA sur la proportionnalité contraint les Canadiens à garantir qu'une quantité donnée d'énergie sera vendue aux États-Unis. Pour moi, c'est comme si on avait installé un robinet qui ne tourne que dans un sens. Plus nous vendons d'énergie, plus nous sommes obligés d'en vendre.

La plus récente politique énergétique présentée par l'administration Bush contient des estimations de l'augmentation des exportations de pétrole canadien de 1,6 à 3 millions de barils par jour. Ce n'est pas viable. L'année dernière, 9 200 nouveaux puits ont été forés dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Il s'agit du nombre record de nouveaux puits, et pourtant, la production a quand même chuté. C'est tout dire. Nous entrons dans une phase d'épuisement d'une partie de notre secteur énergétique.

To talk about reducing the Canadian content of that industry at this point is to essentially throw our hands up and say that we are impotent to deal with globalization and with infringements on what I consider sovereignty.

I have handed out a few articles that I thought would be of interest. I handed out our energy paper that we co-produced with the Parkland Institute. I invite you to have a look at them. My card is with that package. I will continue to talk about what I would like to see come out of the Senate committee hearings that you are having today. I realize that an outright ban or rejection of this bill is probably not in the cards.

I do not believe that what we are asking for is too extreme. We are asking for an amendment to this bill that would require more stringent monitoring of foreign ownership and control in the Canadian energy sector. If I told you that today 75 per cent of our oil and gas industry is controlled by foreign corporations you would not be able to dispute me. The last statistics that I was able to date from 1995, and at that time 60 per cent our that industry was foreign controlled and owned.

The Deputy Chairman: We were told that it is less now, 40 per cent.

Mr. Naidoo: I have gone through Statistics Canada's records and I have not seen any new numbers since 1995. We need to make Canadians more aware of what is going on. They may have been talking about ownership when they gave you the figure of 40 per cent. However, control is a different matter. All it takes is 51 per cent to gain control of a company. Once the 51 per cent has been purchased then the power is taken out of Canadian hands, whether or not that company is wholly owned outside of Canada or not. It is about where the decisions are being made as far as sovereignty is concerned. Talking about ownership numbers does not get to the heart of the matter. I am talking about sovereignty. I would say now that the last statistic I have is 60 per cent.

With the 9.8 billion take-over of Gulf the day before yesterday, I think you are seeing a trend. When do we start to get concerned? We were concerned in the 1970s. We were concerned in the 1980s. As these resources deplete, how is it that we are getting less concerned about the sovereignty of this sector? We also used to talk about conservation, alternative fuels and renewable sources of energy a great deal more than we do now. That seems to be the trend right now, particularly with the new administration in the United States.

I am pleased to see that the Senate has taken an interest in this issue. I was very disturbed to read the transcripts of what took place in the House committee. It was a one day committee with the appearance of only one minister and the with very limited questions, and the most pointed questions were asked by Liberal MPs.

Senator Banks: They always are.

Parler maintenant de réduire le contenu canadien de cette industrie revient essentiellement à baisser les bras et à reconnaître que nous sommes incapables de faire face à la mondialisation et à des mesures qui, selon moi, empiètent sur notre souveraineté.

J'ai fourni quelques articles qui risquent de vous intéresser, et j'ai fait distribuer le document sur l'énergie que nous avons préparé en collaboration avec l'Institut Parkland. Je vous invite à y jeter un coup d'oeil. Vous trouverez aussi ma carte de visite dans ce dossier. Et je vais continuer de vous parler de ce que j'aimerais voir résulter des audiences du Comité sénatorial d'aujourd'hui. Je me rends compte qu'il n'est probablement possible d'envisager que ce projet de loi soit purement et simplement abrogé ou rejeté.

Je ne pense pas que ce que nous demandons soit exagéré. Si je vous disais qu'aujourd'hui, 75 p. 100 de notre industrie des hydrocarbures est contrôlée par des sociétés étrangères, vous ne pourriez pas me dire le contraire. Les statistiques les plus récentes que j'ai pu me procurer remontent à 1995 et à l'époque, 60 p. 100 de cette industrie était détenue ou contrôlée par des intérêts étrangers.

La vice-présidente: On nous a dit que c'est moins actuellement, environ 40 p. 100.

M. Naidoo: J'ai examiné les données de Statistique Canada et je n'ai rien trouvé de plus récent que 1995. Nous devons mieux sensibiliser les Canadiens à ce qui est en train de se passer. Il se peut que les 40 p. 100 dont on vous a parlé concernent la propriété. Toutefois, pour ce qui est du contrôle, c'est autre chose. Il est absolument nécessaire de posséder 51 p. 100 des actions pour avoir le contrôle d'une société. Une fois que 51 p. 100 des actions ont été achetées, le pouvoir n'est plus entre les mains de Canadiens, que cette compagnie soit ou non entièrement la propriété d'intérêts situés en dehors du Canada ou non. Ce qui compte, au niveau de la souveraineté, c'est l'endroit où sont prises les décisions. Parler des chiffres relatifs à la propriété ne permet pas d'aller au fond du problème. Je parle de la souveraineté. Les statistiques les plus récentes dont je dispose parlent de 60 p. 100.

Avec la prise de contrôle de Gulf, avant-hier, pour plus de 9,8 milliards de dollars, je pense qu'une certaine tendance est en train de dessiner. Quand va-t-on commencer à s'en préoccuper? Nous étions concernés dans les années 70. Nous étions concernés dans les années 80. Au fur et à mesure que ces ressources s'épuisent, comment se fait-il que nous soyons moins concernés par notre souveraineté dans ce secteur? On avait aussi l'habitude de discuter beaucoup plus qu'on ne le fait aujourd'hui de conservation, de combustibles de remplacement et de sources d'énergie renouvelable. Il semble que le vent a tourné aujourd'hui, notamment du fait de la nouvelle administration américaine.

Je me félicite de voir que le Sénat s'intéresse à cette question. J'ai été très perturbé par la lecture des comptes-rendus des débats du comité de la Chambre. Il s'agissait d'un comité d'une journée; un seul ministre a comparu et on lui a posé très peu de questions; la plupart des questions incisives ont été posées par des députés libéraux.

Le sénateur Banks: C'est toujours le cas.

Mr. Naidoo: I will not go there. But it is telling. I do not think the government itself is very comfortable with this bill, I should not say the government, but Liberal MPs. That is to distinguish them from the government.

I think there needs to be more discussion around this. It has been such a contentious issue in Canadian history, and for it to go with one day's hearing in committee is very disquieting. There was so much animosity concerning this issue in the 1980s. We saw almost a bit of nostalgia recently with Prime Minister Chrétien and Mr. Klein rattling sabres as if they were back in a time when Canadian governments actually controlled the petroleum industry. However, it is basically out of our hands, and I think we should be very concerned. The Senate can play a strong role in elevating that concern. I thank you for allowing me to present before you today.

Senator Banks: Thank you for being here. I appreciate what you have said, and I very much admire the sentiment behind what you have said. However, I want you to know that I am the sponsor of this bill in the Senate. With that fact in mind please realize that my questions to you will reflect that fact.

I think what you are talking about is the same kind of thing that would be talked about by the Flat Earth Society. It seems to me that what you are talking about is turning back pages which have been irretrievably turned for the better, in my view, or for the worse in the view of others.

I will make several observations and then ask for your responses. The fact is that Petro-Canada is not like the CBC. The people of Canada own the CBC. The people of Canada decided, through their duly elected government, not to own Petro-Canada any more. The Government of Canada owns 18 per cent of Petro-Canada and its relationship to the business is in a passive share ownership capacity. The government does not exert control in the company, nor does it influence any of the day-to-day business of Petro-Canada. This has been the situation since Petro-Canada was privatized.

I cannot help but observe that the success, if it is to be measured in normal industrial terms, of Petro-Canada since privatization has been astronomical. You pointed that out. Its share values have increased enormously. Its assets have increased enormously. There would not be Petro-Canada if it had not been established by the Government of Canada. That is true. I think it is fair to assume that the government's view was that, having given it a kick-start, the government felt that there ought to be a major Canadian-owned player in the game. There is such a player. Petro-Canada's shareholders are no longer the Government of Canada but the people of Canada. The people of Canada own 96 million of the 120 million shares that are out there.

M. Naidoo: Je n'en dirai pas plus. Mais c'est révélateur. Je ne crois pas que le gouvernement lui-même se sente très à l'aise avec ce projet de loi, et je ne devrais pas dire le gouvernement, mais les députés libéraux. Je dis cela pour les distinguer du gouvernement.

Je pense qu'il faut approfondir la question. C'est un sujet tellement controversé dans l'histoire du Canada que se contenter d'une audience d'une journée devant un comité, c'est très inquiétant. La question déclenchait une telle animosité dans les années 80. Une certaine nostalgie a flotté récemment quand le premier ministre Chrétien et M. Klein ont croisé le fer et que l'on se serait cru à l'époque où le gouvernement canadien contrôlait effectivement l'industrie des hydrocarbures. Toutefois, foncièrement, elle n'est plus entre nos mains, et je pense que cela devrait nous préoccuper au plus haut point. Le Sénat peut jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation à l'égard de ce problème. Je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Le sénateur Banks: Merci d'avoir accepté de vous joindre à nous. J'apprécie ce que vous avez dit et j'admire beaucoup le sentiment qui vous anime. Toutefois, je tiens à ce que vous sachiez que c'est moi qui ai présenté ce projet de loi au Sénat. Ainsi donc, comme vous allez le voir, les questions que je vais vous poser s'inscrivent dans ce contexte.

Je pense que ce dont vous parlez s'apparente aux propos que pourrait tenir une association de défense de la théorie de Ptolémée. Il me semble que ce que vous voulez, c'est remonter le temps, alors que la page a été irrémédiablement tournée, pour le meilleur, selon moi, ou pour le pire, selon d'autres.

Je vais faire plusieurs déclarations et ensuite, je vous demanderai de bien vouloir répondre. Le fait est que Petro-Canada ne peut être comparée à la Société Radio-Canada. La population canadienne est propriétaire de Radio-Canada. La population canadienne a décidé, par l'intermédiaire de son gouvernement dûment élu, de ne plus être propriétaire de Petro-Canada. Le gouvernement du Canada possède 18 p. 100 du capital de Petro-Canada, et sa relation avec l'entreprise se résume à un actionariat passif. Le gouvernement n'exerce aucun contrôle dans l'entreprise et n'influence pas non plus les activités quotidiennes de Petro-Canada. Telle est la situation depuis que Petro-Canada a été privatisée.

Je ne peux pas m'empêcher d'observer que depuis sa privatisation, la réussite de Petro-Canada, si on l'évalue à l'échelle de l'industrie, a été faramineuse. Vous l'avez souligné. La valeur de ses actions a énormément augmenté. Ses actifs ont énormément augmenté. Petro-Canada n'existerait pas si l'entreprise n'avait pas été établie par le gouvernement du Canada. C'est vrai. Je pense qu'il est juste de présumer qu'en décidant de lancer l'entreprise, le gouvernement estimait qu'il devait y avoir dans l'industrie un joueur de premier plan dont la propriété était aux mains d'intérêts canadiens. Un tel joueur existe. Les actionnaires de Petro-Canada ne sont plus le gouvernement du Canada, mais la population canadienne. La population canadienne détient 96 millions des 120 millions d'actions en circulation.

Is the Council of Canadians in favour of some form of national energy policy like the old NEP? Does the Council of Canadians favour it? I am an Albertan.

Mr. Naidoo: I am aware of that, as am I. I worked in the oilpatch.

Senator Banks: Did you see the line up of trucks on the day after the NEP was introduced? They were all going to Colorado.

Mr. Naidoo: The American influence in Alberta has not diminished.. There are 50,000 Americans in Calgary, which is the largest concentration of Americans outside the United States. They are making some pretty hefty decisions concerning Canadian energy policy and corporations.

I want to go back to the analogy I made between Petro-Canada and the CBC. I think that we have to go back and look at the roots of the idea of Petro-Canada. That way we can see what we are looking at ridding ourselves of completely with this bill. When Petro-Canada was formed it became an instrument that we were trying to use to regain control, some sovereignty, over a vital sector of our society. We have lost control of our resources, and our industry.

Look at the Mexican example. You talk about turning back the pages. Mexico has exempted itself from NAFTA energy completely. Mexico has written into its constitution that natural resources are a heritage for all Mexicans. Canada, on the other hand, has decided the free market is in our best interest. In the free market, the invisible hand only knows one direction, and that is more, and more exploitation. Yes, the bottom line and the short-term look good with those scenarios, however, Canada must concern herself with the long-term effects of free trade. The crunch will hit, and it is not that far away.

To use an extreme analogy, I believe that within my lifetime we will see the most fortunate able to power their SUVs and the less fortunate shut in at home shivering in the dark. We have seen energy prices at record levels.

I am not feeling the crunch in my day-to-day life and I am fortunate. However, there are people who, in the cold months, have to shut off a part of their home to reduce the area that they have to heat. In Alberta we have seen what has happened to the price of electricity. Alberta has gone from the lowest electricity prices in North America to the third highest, behind Hawaii and California.

Senator Banks: That was because of a stupid government decision.

Mr. Naidoo: That was because of a new regulation. That was because of what we are talking about here. We are talking about

Est-ce que le Conseil des Canadiens est en faveur d'une politique énergétique nationale qui prendrait la même forme que l'ancien PEN? Est-ce que le Conseil des Canadiens est favorable à une telle politique? Je suis albertain.

M. Naidoo: Je sais, comme moi. J'ai travaillé dans les champs de pétrole.

Le sénateur Banks: Avez-vous vu les camions à la queue leu leu le jour qui a suivi l'introduction du PEN? Ils se dirigeaient tous vers le Colorado.

M. Naidoo: L'influence américaine en Alberta n'a pas diminué. Il y a 50 000 Américains à Calgary, et c'est le regroupement d'Américains le plus important en dehors des États-Unis. Ils prennent, à propos de la politique énergétique du Canada et des sociétés canadiennes qui appartiennent à ce secteur, des décisions qui sont plutôt lourdes de conséquences.

J'aimerais revenir à l'analogie que j'ai faite entre Petro-Canada et Radio-Canada. Je pense qu'il faut revenir en arrière et voir quelle est l'origine de l'idée qui a donné naissance à Petro-Canada. De cette façon, on peut voir de quoi nous allons nous défaire complètement par le biais de ce projet de loi. Lorsque Petro-Canada a été établie, c'était un instrument que nous essayions d'utiliser pour récupérer le contrôle, une certaine souveraineté, sur un domaine vital pour notre société. Or, nous avons perdu le contrôle de nos ressources et de notre industrie.

Prenez l'exemple du Mexique. Vous parlez de retourner en arrière. Le Mexique s'est complètement dispensé de l'application des dispositions de l'ALENA sur l'énergie. Le Mexique a inscrit dans sa constitution que les ressources naturelles font partie du patrimoine de tous les Mexicains. De son côté, le Canada a décidé que le marché libre servait ses intérêts. Dans un marché libre, les puissances occultes ne s'exercent que dans une seule direction, celle d'une exploitation de plus en plus étendue. Oui, dans de telles situations, les résultats et le court terme ont bonne allure; toutefois, le Canada doit se préoccuper des répercussions à long terme du libre-échange. Nous atteindrons à un moment donné un point critique, et nous n'en sommes pas si loin.

En poussant les choses à l'extrême, je crois que je verrai le jour où les plus fortunés auront l'énergie nécessaire pour faire fonctionner leurs VLT, alors que les plus démunis resteront enfermés chez eux à frissonner dans le noir. Nous avons vu les prix de l'énergie atteindre des niveaux records.

La crise ne m'affecte pas dans ma vie quotidienne, et j'ai de la chance. Toutefois, il y a des gens qui, durant les mois d'hiver, doivent fermer une partie de leur maison pour réduire la superficie qu'ils ont à chauffer. En Alberta, nous avons vu ce qui est arrivé au prix de l'électricité. L'Alberta était la région où le prix de l'électricité était le plus bas en Amérique du Nord avant qu'il ne grimpe au point où c'est en Alberta que l'électricité a fini par coûter le plus cher, après Hawaï et la Californie.

Le sénateur Banks: C'était à cause d'une décision stupide du gouvernement.

M. Naidoo: C'était à cause d'un nouveau règlement. C'était à cause du genre de décision dont nous parlons. Nous parlons de

going from a regulated to a more deregulated private sector way of dealing with resources.

Senator Banks: What is the solution? Do you think that we ought to nationalize the oil industry?

Mr. Naidoo: This is about a country that cannot survive without fossil fuels and we have given away the control of that.

Senator Banks: The Aboriginal peoples would be interested to learn that.

Mr. Naidoo: I will give you that.

Senator Banks: I will conclude by reiterating that I admire your presentation and your reasoning, but we have made another decision.

Senator Kenny: What is the right level of oil company profits? You had views on Petro-Canada's profits. Is there a right level?

Mr. Naidoo: I was not making any judgment as to the degree of profit. I am saying they are profitable.

Senator Kenny: You were using that to make a point. What is the point?

Mr. Naidoo: The point is that what is happening is that the argument being used deals with competitiveness and profitability. I am saying we have a company that tripled its profits in the last year.

Senator Kenny: That means absolutely zero. What is its return on investment?

Mr. Naidoo: I do not know the number off the top of my head.

Senator Kenny: If you do not know the number you should not be complaining about the size of the profits.

Mr. Naidoo: I am not complaining about the size of the profits.

Senator Kenny: You are saying they have tripled.

Mr. Naidoo: That is a not a complaint. I can tell you exactly what I said if you would like to hear it again.

Senator Kenny: I would not.

Mr. Naidoo: Fine. It is in the transcript. It was certainly not a complaint.

Senator Kenny: I will go to my next question then.

What is wrong with price of energy going up? You seem concerned about the depletion of oil and gas reserves. Why is that not a terrific thing, and why should we not be pleased about that, because we can then move on to the cleaner fuels that you were just saying were so important? We know none of them will be developed until they become necessary. Why should we not go ahead and exploit the gas and oil that we have? Why not use it as we need it and sell it when we can? Then, when the price gets to be right we will see wind and solar coming in, and we will not have those SUVs you were talking about, we will have more efficient, cleaner cars. What is wrong with that?

passer d'un régime réglementé à une mainmise du secteur privé sur l'exploitation des ressources dans un environnement plus déréglementé.

Le sénateur Banks: Quelle est la solution? Pensez-vous que nous devrions nationaliser l'industrie pétrolière?

M. Naidoo: Nous parlons d'un pays qui ne peut pas survivre sans les combustibles fossiles, et nous allons abandonner le contrôle que nous exerçons sur ce secteur.

Le sénateur Banks: Les peuples autochtones trouveraient cela intéressant.

M. Naidoo: Je vous concède ce point.

Le sénateur Banks: Pour conclure, je répète que j'admire le point de vue et les arguments que vous avez présentés, mais nous avons pris une autre décision.

Le sénateur Kenny: À quel niveau les bénéfices d'une compagnie pétrolière peuvent-ils être jugés acceptables? Vous avez exprimé une opinion sur les bénéfices de Petro-Canada. Y a-t-il un niveau où ils pourraient être jugés acceptables?

M. Naidoo: Je ne portais pas un jugement de valeur sur le niveau des bénéfices. Je dis simplement que Petro-Canada fait des bénéfices.

Le sénateur Kenny: Vous utilisiez cet argument pour faire valoir un point de vue. Quel est-il?

M. Naidoo: Le voici: ce qui arrive, c'est que l'argument que l'on utilise tourne autour de la compétitivité et de la rentabilité. Je dis simplement que Petro-Canada est une entreprise qui a vu ses bénéfices tripler au cours de l'année écoulée.

Le sénateur Kenny: Cela ne veut absolument rien dire. Quel est le rendement du capital investi?

M. Naidoo: Je ne veux pas vous donner le chiffre, de tête.

Le sénateur Kenny: Si vous ne savez pas quel est ce chiffre, vous ne devriez pas déplorer le niveau des bénéfices.

M. Naidoo: Je ne déplore pas le niveau des bénéfices.

Le sénateur Kenny: Vous dites qu'ils ont triplé.

M. Naidoo: Ce n'est pas un reproche. Je peux reprendre exactement ce que j'ai dit, si vous voulez l'entendre à nouveau.

Le sénateur Kenny: Non.

M. Naidoo: Bien, c'est enregistré au compte-rendu. Ce n'était certainement pas un reproche.

Le sénateur Kenny: Alors, je passe à la question suivante.

Qu'y a-t-il de mal à ce que le prix de l'énergie augmente? Vous semblez vous inquiéter de voir baisser les réserves de pétrole et de gaz. Pourquoi ne pas voir cela comme une chose fantastique, une chose dont nous devrions être contents parce que, dans ce cas, nous allons pouvoir utiliser à la place des combustibles plus propres, dont vous venez juste de dire qu'ils sont si importants? Nous savons que l'on ne s'y intéressera pas tant que cela ne sera pas nécessaire. Pourquoi ne devrions-nous pas exploiter le pétrole et le gaz que nous possédons? Pourquoi ne pas utiliser ces ressources pour combler nos besoins et les vendre tant que nous le pouvons? Ensuite, lorsque le prix en sera devenu abordable, ce sera à l'énergie éolienne et solaire que nous aurons recours, et

Mr. Naidoo: What you will see then is a very dark period. There is a lag time before those types of technologies can come on line. The people who will be hurt the most will be the poor. If this happens through the free market system it will not be done in a thoughtful, methodical way. It will not be done with any long-term thinking. There will be a crisis.

I am talking from a global perspective here, I am not just talking from a Canadian perspective. With globalization we are sourcing our food and other materials farther and farther afield. What happens then is we will be pushing indigenous farmers off the land in the Third World. We are forcing them to sell their cash crops to us and buy back the staple foods they would have traditionally grown. That requires energy.

When the crunch comes we will have the money to pay for that energy and therefore, we will not be concerned that people in the Third World and the global market will actually be starving as energy prices increase beyond their ability to pay for that energy.

Senator Kenny: Who are these thoughtful planners? The Council for Canadians, or the people down at Energy, Mines and Resources? Will we have a bunch of bureaucrats doing this thoughtful planning?

Mr. Naidoo: Government has a bad name. The Senate has a bad name. The public does not know how hard people on the Hill work. I do not think people have an idea about the fact that government is the only entity that speaks for them when it comes to a world where corporations run rampant.

Senator Kenny: Do you want senators to do this planning?

Mr. Naidoo: I want someone to do this planning. I do not see anyone doing it now.

Senator Kenny: Do you really want to live in a centrally run planned state? I want us to think this through.

Mr. Naidoo: That is not what we are doing right now.

Senator Kenny: There will not be a central planner. This will happen through market forces and you cannot sit in front of the tide and ask it not to flow in. It is terrific to come here and wave the flag for us. We are all Canadian we all want Canadians to prosper, however, your alternative solution smacks of central planning run by bureaucrats who will make more of a mess of it than the private sector will.

nous n'utiliserons pas les VLT dont vous parliez, mais des voitures plus efficaces et plus propres. Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Naidoo: Ce qui va se passer, c'est que nous allons connaître une période très difficile. Il va falloir attendre quelque temps avant que ce type de technologie puisse être introduite. Les gens qui souffriront le plus seront les pauvres. Si cela se produit dans le contexte d'un marché libre, ce ne sera pas fait d'une façon réfléchie, de manière méthodique. Le long terme n'entrera pas en ligne de compte. Il y aura une crise.

Je me situe dans une perspective mondiale, pas seulement dans une perspective canadienne. À cause de la mondialisation, nos produits alimentaires et d'autres marchandises viennent de pays de plus en plus éloignés. La conséquence, c'est que dans les pays du Tiers monde, nous poussons les agriculteurs locaux à abandonner la culture. Nous les obligeons à nous vendre des cultures marchandes et à acheter les aliments de base que, traditionnellement, ils auraient cultivés. La culture industrielle requiert de l'énergie.

Lorsque la crise se produira, nous aurons l'argent nécessaire pour payer cette énergie, et peu importe qu'à cause de la mondialisation du marché, les gens qui vivent dans les pays du Tiers monde mourront de faim, parce que les prix de l'énergie auront augmenté au point où ils ne pourront plus se permettre de l'acheter.

Le sénateur Kenny: Qui sont les gens qui peuvent planifier de façon réfléchie? Le Conseil des Canadiens ou les gens qui travaillent au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Va-t-on voir une bande de bureaucrates se charger de cette planification réfléchie?

M. Naidoo: Le gouvernement a mauvaise réputation. Le Sénat a mauvaise réputation. La population ne sait pas à quel point on travaille dur sur la colline. Je ne pense pas que les gens se rendent compte que le gouvernement est la seule entité capable de les défendre dans un monde où sévissent les grandes sociétés.

Le sénateur Kenny: Voulez-vous que ce soit les sénateurs qui se chargent de cette planification?

M. Naidoo: Je veux que quelqu'un s'en charge. À l'heure actuelle, je ne vois personne qui s'en occupe.

Le sénateur Kenny: Voulez-vous vraiment vivre dans une économie à planification centrale dirigée par l'État? Il faut bien réfléchir à cela.

M. Naidoo: Ce n'est pas ainsi que nous procédons à l'heure actuelle.

Le sénateur Kenny: Il n'y aura pas de planification centrale. Ce sont les forces du marché qui vont jouer, et quand la mer monte, vous ne pouvez rien pour l'en empêcher. C'est bien beau de venir ici en brandissant le drapeau. Nous sommes tous Canadiens, nous voulons tous que les Canadiens prospèrent, mais la solution de remplacement que vous proposez sent l'économie à planification centrale dirigée par des bureaucrates qui mettront plus sûrement la pagaille que ne le fera le secteur privé.

Mr. Naidoo: I will counter that by saying that the words “central planning” were yours, not mine. The most free market province in this country is Alberta.

Senator Kenny: They are doing pretty well.

Mr. Naidoo: They should be doing very well. They are sitting on 80 per cent of the natural mineral wealth of this country. When they brought in the deregulated free market on electricity it cost them \$2.3 billion in one year. That would mean close to \$30 billion on a per capita basis for Canada. That would eliminate the surplus completely and put us in a deficit by the same amount if the federal government made the same blunder as the Alberta government.

I want to bring up an issue that has not been discussed and that is the uneven distribution of wealth that has the potential to rip our country apart. Alberta now has the opportunity to eliminate taxes and this puts great pressure on the provinces that share its border. Alberta has the opportunity to poach health care professionals from other jurisdictions and that is what they are now doing. This is outside the purview of our discussion, however.

Senator Kenny: Alberta was a have-not province just moments ago. With any luck we will be saying the same thing about Newfoundland in 10 years. I am concerned about this business that when one part of the country starts to do well the rest of the country feels that it deserves a share.

Mr. Naidoo: If you reflect back on the National Oil Policy, you will recall a time when Alberta was subsidized. We propped up prices for Alberta. I believe that has been forgotten by people in Alberta.

Senator Banks: The witness is too young to remember this, although I suspect he may be aware that one of the reasons there is an eminent American presence in the oil industry in Alberta is because at the time, no one else cared.

No one else invested. No one else looked. Even when it was discovered that the oil was a great deal more plentiful than anyone had expected, Canadians still would still not invest in it. The Government of Canada would not invest in it. The Canadian banks would not lend 50 cents to drill an oil well. Canadian investors had no interest in pursuing the matter. We created a national vacuum that was filled with risk takers and people more adventurous than we were. We cannot deny that history.

Mr. Naidoo: We give the Americans far too much credit. A major reason they were up here was that they were able to write off their investments in Alberta. In essence the American government by letting investors write off their investments in Alberta helped in the takeover of our resources. We did not respond.

M. Naidoo: Je vous répondrai en vous disant que c’est vous, pas moi, qui avez utilisé l’expression «économie à planification centrale». La province où il existe dans ce pays le marché le plus libre est l’Alberta.

Le sénateur Kenny: Elle ne s’en tire pas mal.

M. Naidoo: C’est normal. C’est une province dont le sous-sol renferme 80 p. 100 des ressources minérales naturelles du pays. Lorsque le gouvernement a déréglementé le marché de l’électricité, cela a coûté 2,3 milliards de dollars à l’Alberta en un an. À l’échelle du Canada, par tête, cela représente près de 30 milliards de dollars. L’excédent serait complètement éliminé et l’on ferait face à un déficit du même montant si le gouvernement fédéral faisait la même bourde que celui de l’Alberta.

J’aimerais soulever une question dont on n’a pas discuté: c’est la question de la distribution inégale de la richesse, ce qui risque de déchirer notre pays. L’Alberta a désormais la possibilité d’éliminer les taxes, ce qui impose de lourdes pressions sur les provinces avoisinantes. L’Alberta a la possibilité de dépouiller d’autres provinces de leurs professionnels de la santé, et c’est ce qui se passe à l’heure actuelle. Cela n’entre cependant pas dans le cadre de notre discussion.

Le sénateur Kenny: Il n’y a que quelques instants, l’Alberta était une province démunie. Avec un peu de chance, nous dirons la même chose de Terre-Neuve dans dix ans. Cela m’inquiète de voir que lorsqu’une région du pays commence à bien s’en tirer, les autres ont le sentiment qu’elles ont droit à une part du gâteau.

M. Naidoo: Rappelez-vous la politique nationale du pétrole: c’était une époque où l’Alberta était subventionnée. Nous avons soutenu les prix, au bénéfice de l’Alberta. Je pense que les gens de l’Alberta l’ont oublié.

Le sénateur Banks: Le témoin est trop jeune pour s’en souvenir, même si, je le soupçonne, il sait qu’une des raisons pour lesquelles la présence américaine est si forte dans l’industrie pétrolière en Alberta, c’est qu’à l’époque, personne d’autre ne s’y intéressait.

Personne d’autre n’investissait. Personne d’autre ne s’en préoccupait. Même lorsqu’on a découvert qu’il y avait beaucoup plus de pétrole que l’on pensait, les Canadiens ont continué à ne pas vouloir investir dans ce secteur. Le gouvernement du Canada ne voulait pas investir. Les banques canadiennes n’auraient pas prêté 50 cents pour forer un puits. Les investisseurs canadiens n’avaient aucun intérêt pour le développement de ce secteur. Notre pays est responsable du vide qui s’est ainsi créé et dans lequel se sont engouffrés des gens qui ont accepté de prendre des risques et qui étaient plus aventureux que nous l’étions. On ne peut pas réécrire l’histoire.

M. Naidoo: Nous attribuons aux Américains beaucoup trop de mérite. Une des principales raisons pour lesquelles ils étaient présents là-bas, c’était qu’ils pouvaient déduire leurs investissements en Alberta. Au bout du compte, en laissant ses ressortissants déduire leurs investissements en Alberta, le gouvernement américain a participé à la prise de contrôle de nos ressources. Nous n’avons pas réagi.

Senator Christensen: You made the statement that Canada is dependent on fossil fuels. I do not necessarily believe that statement. I think we do have alternate fuels. If we do run into a crisis, and it is going to take a crisis that is going to promote alternate fuels, we have many of the answers. We are not using them.

I was with Petro-Canada when it first started, and the idea was to get a Canadian presence in the oilpatch and to promote it and then to gradually withdrawal over the years. That is what is happening. If Canada cannot sustain its own oil presence, then perhaps that is going to be our big problem in the future.

In the 1980s we had many renewable programs. We had the R-2000 Home and other sorts of things. Those alternatives have fallen by the wayside and we have to revive them. This is an opportunity for Canada. We are dealing with finite resources here, and we are coming to the end. Perhaps it is an opportunity for Canada to get into renewable resources. We were a world class leader in manufacturing the R-2000 homes. Somehow it has been forgotten and not because of cheap oil.

You mentioned transboundary pipelines. Are you talking about pipelines from Canada into the U.S. or the pipelines coming from Alaska through Canada and south to the U.S.?

Mr. Naidoo: Both.

Senator Christensen: What is wrong with the one coming from the U.S. into Canada and back into the U.S.?

Mr. Naidoo: As we increase the amount that we export, so we are bound to keep that level of export. Right now they are taking 60 per cent of our energy. They have a right to 60 per cent of our energy. When do we get concerned? When it becomes 80 per cent? Remember that President Bush looking to Canada to solve his energy problems. You said that it would take a crisis to bring on renewables as an alternate form of energy. Well, there is a crisis in California. There is a crisis in the United States. There is no talk about renewables except in flippant terms. I contend it is going to take a catastrophe. My concern is who is going to suffer when there is a catastrophe.

The Alliance Pipeline has caused a reduction in reserves of natural gas. We are essentially locked into a continental North American market. In that market we are bidding on our own resources with an undervalued currency that is worth a third less than the American currency. That is where the energy is going to go.

The Deputy Chairman: The idea of Canadian energy security cannot be compared to the Flat Earth Society. It is common sense and it seems to have been forgotten. The free market operates very well in most instances. Capitalism would have gone the way of

Le sénateur Christensen: Vous avez déclaré que le Canada dépend des combustibles fossiles. Je ne crois pas que ce soit une opinion fondée. Je pense que nous avons des carburants de remplacement. Si nous faisons face à une crise — et il va falloir qu'il y ait une crise pour que nous mettions de l'avant les carburants de remplacement — nous aurions en main beaucoup de cartes. Nous ne nous en servons pas.

J'ai fait partie du conseil d'administration de Petro-Canada lorsque l'entreprise a été lancée, et ce que l'on voulait, c'était assurer la présence et le succès du Canada dans les champs de pétrole et ensuite, se retirer graduellement. C'est ce qui est en train d'arriver. Si le Canada ne peut pas assurer ses propres intérêts dans l'industrie pétrolière, cela risquerait fort de nous poser un gros problème à l'avenir.

Dans les années 80, nous avons mis sur pied de nombreux programmes d'énergies renouvelables. Il y avait la maison R-2000 et ce genre de chose. Ces solutions de remplacement ont été mises de côté, et il faut que nous les remettons au goût du jour. C'est une occasion à saisir pour le Canada. C'est de ressources limitées dont nous parlons ici, et nous en voyons le bout. Peut-être est-ce l'occasion pour le Canada de se lancer dans le domaine des ressources renouvelables. Nous étions devenus le fabricant numéro un dans le monde des maisons R-2000. Je ne sais trop pourquoi, on a oublié cela, et ce n'est pas parce que le pétrole ne coûtait pas cher.

Vous avez mentionné les pipelines transfrontaliers. Parlez-vous des pipelines qui vont du Canada aux États-Unis ou de ceux qui vont de l'Alaska aux États-Unis en passant par le Canada?

M. Naidoo: Les deux.

Le sénateur Christensen: Quel est le problème en ce qui concerne celui qui va des États-Unis aux États-Unis en passant par le Canada?

M. Naidoo: Nous augmentons le volume de nos exportations, mais nous nous contraignons aussi, ce faisant, à les maintenir à ce niveau. À l'heure actuelle, les Américains prennent 60 p. 100 de notre énergie. Ils ont des droits sur 60 p. 100 de notre énergie. À partir de quand cela doit-il commencer à nous inquiéter? Quand cela atteint 80 p. 100? Rappelez-vous que le président Bush compte sur le Canada pour résoudre ses problèmes énergétiques. Vous avez dit qu'il faudrait une crise pour que l'on considère la solution de remplacement que représentent les énergies renouvelables. Eh bien, il y a une crise en Californie. Il y a une crise aux États-Unis. On ne parle pas des énergies renouvelables, sauf de façon désinvolte. Je maintiens qu'il va falloir qu'il arrive une catastrophe. Ce qui me préoccupe, c'est qui va en souffrir.

La construction de l'Alliance Pipeline a fait diminuer les réserves de gaz naturel. Essentiellement, nous sommes enfermés dans un marché à l'échelle du continent américain. Dans ce marché, nous n'avons à offrir que nos propres ressources et une monnaie sous-évaluée, qui vaut un tiers de moins que la monnaie américaine. C'est là que les ressources énergétiques vont aller.

La vice-présidente: On ne peut pas traiter sur le même pied quelqu'un qui défend la théorie de Ptolémée et qui croit que la terre est plate et quelqu'un qui se préoccupe de la sécurité énergétique du Canada. C'est une question de bon sens, et il

the communist society if ameliorative things had not happened, such as unions and social welfare. We cannot look to the market for everything. We have to have a common sense approach, and it seems that energy security and Canadian sovereignty ought to be things that Canadians care about without being called Flat Earth Society.

You are suggesting an amendment. I caution you, and you can see that sentiment will not be approved here. What do you hope to achieve by that? It seems to me that the objectives are Canadian control over energy to the degree that we need it and to the degree that we need to look at people who are going to be very hurt by what is happening. In fact, in Alberta, one of the companies that has been there for 100 years now says because of the spot market they are moving out of Alberta. The Alberta advantage has disappeared because of the increase in energy prices.

You are talking about energy security for Canada and ensuring energy is affordable for those in the middle and lower income bracket. What is it that you are proposing? I agree with Senator Banks. We cannot nationalize the energy sector.

Mr. Naidoo: I will begin by saying that there are areas in which the free market does not work.

The Deputy Chairman: The gap between the rich and poor, which is growing.

Mr. Naidoo: It does not work in health care. In elastic demand, and that is what we are looking at with energy, there is very little wiggle room to reduce the amount we consume. Some people have more than others, but people in the margins have very little. You have to heat your home. You have to get to work. You have to buy the food that is trucked in from California at a reasonable rate.

We need to re-regulate the market, and the word “regulation” now has been replaced by the word “guidelines.” We need regulation. We need to decide what is in the national interest. I cannot give you specifics on this.

The Deputy Chairman: In view of NAFTA, we cannot do that.

Mr. Naidoo: That is why one of our goals is abrogate NAFTA. The proportionality clause, as far as the energy campaign is concerned, is very serious, especially in light of Mexico taking itself out completely from that requirement.

Senator Kenny: Take a look at the Mexican economy.

The Deputy Chairman: You will have your turn in one minute.

semble qu'on l'ait oublié. Le marché libre fonctionne très bien dans la plupart des cas. Le capitalisme aurait eu les mêmes effets que le communisme si l'on n'y avait pas apporté des améliorations comme les syndicats et l'assistance sociale. On ne peut pas compter sur le marché pour tout. Il faut faire preuve de bon sens, et il me semble que la sécurité énergétique et la souveraineté canadienne devraient être des choses dont les Canadiens peuvent se soucier sans qu'on leur dise pour autant qu'ils sont aussi rétrogrades que ceux qui croient que la terre est plate.

Vous suggérez un amendement. Je vous mets en garde, vous pouvez voir qu'ici votre sentiment n'est pas partagé. Qu'espérez-vous accomplir? Il me semble que l'objectif est de permettre au Canada de contrôler son secteur énergétique, dans la mesure où nous avons besoin de cela et dans la mesure où nous devons nous préoccuper des gens qui vont subir de plein fouet les effets de ce qui est en train de se passer. De fait, en Alberta, une des entreprises présentes dans cette province depuis 100 ans a dit qu'elle allait déménager à cause de l'instauration du marché au comptant. L'avantage que présentait l'Alberta a disparu à cause de l'augmentation des prix de l'énergie.

Vous parlez d'assurer la sécurité énergétique du Canada et de faire en sorte que l'énergie reste abordable pour ceux dont le revenu est moyen et faible. Que proposez-vous? Je suis d'accord avec le sénateur Banks. Nous ne pouvons pas nationaliser le secteur énergétique.

M. Naidoo: Pour commencer, je dirais qu'il y a des domaines où le marché libre ne fonctionne pas.

La vice-présidente: En ce qui concerne le fossé entre les riches et les pauvres, qui va s'élargissant.

M. Naidoo: Cela ne fonctionne pas dans le domaine des soins de santé. Lorsque la demande est élastique — et c'est le cas en ce qui concerne l'énergie — nous disposons d'une très petite marge de manoeuvre pour réduire les quantités que nous consommons. Certains ont plus que d'autres, et les gens qui sont en marge ont très peu. Vous devez vous chauffer. Vous devez aller travailler. Vous devez acheter la nourriture qui arrive par camion de Californie à un prix raisonnable.

Il faut que nous réglemations le marché à nouveau, et le mot «réglementation» a maintenant été remplacé par le mot «directive». Nous avons besoin d'une réglementation. Nous avons besoin de décider ce qui est dans l'intérêt national. Je ne peux pas vous donner de précision à ce sujet.

La vice-présidente: À cause de l'ALENA, nous ne pouvons pas faire cela.

M. Naidoo: C'est la raison pour laquelle un de nos objectifs est d'abroger l'ALENA. L'article qui porte sur la proportionnalité, du point de vue des responsables de la campagne énergétique, est très lourd de conséquences, notamment du fait que le Mexique s'est libéré complètement de ces exigences.

Le sénateur Kenny: Et voyez où en est l'économie mexicaine.

La vice-présidente: Ce sera votre tour dans une minute.

Mr. Naidoo: I will not answer that because it was not on the record.

Senator Kenny: It is on the record.

Mr. Naidoo: We have fallen into thinking that the issue is about security of access to the American market, not security for Canadians. It is security of access to a market that is starving for what we have. So we have sold off our heritage, which is our resources, in order to give them what they are demanding. I have heard the minister refer to security of access. That thought is from the 1980s. That is a 20-year-old argument and it is not pertinent at this time.

Senator Kenny: My concern is with regulation or re-regulating the oil industry. We used to have provisions to protect our future energy supplies.

There used to be a rule that required anybody, before being given an export licence, to prove a 25-year supply of Canadian gas. One would have to appear before the NEP and demonstrate there was a 25-year supply.

All that policy did was push up the price of energy for everyone. We were carrying a huge inventory for no reason.

We have a market that works rather well. The price is going up as the demand goes up. Our dollar will increase in value as we export more. That is the only way the dollar will improve. That is the argument made by the Governor of the Bank of Canada. Until our exports increase, there will not be an improvement in the Canadian dollar. If it ain't broke, don't fix it. For us to shut in Canadian oil and gas because we might need it later on means that Canadians will watch an incredible opportunity go by.

The Deputy Chairman: I will only say that a country that can put the Canadarm in space ought to be able to figure out how to have the best of all possible worlds. It does not make sense to me to completely sell out a valuable asset when it is in demand.

Mr. Naidoo: I would like to give a quick response. What we are not recognizing here and what Canada does not recognize is that we are only looking at the short-term benefits. We look at pipeline jobs. We do not necessarily look at the jobs from value-added. We must go beyond being hewers of wood, drawers of water and exploiters of oil.

The Deputy Chairman: I am sure that Canadians have good common sense and there is a solution to this problem. The price has to get high enough.

Senator Christensen: You referred to value-added. I am from the Yukon. I can tell you that if we can get a pipeline down the Alaska Highway, value-added is what we are looking at. This will

M. Naidoo: Je ne répondrai pas car cela n'a pas été enregistré au compte-rendu.

Le sénateur Kenny: C'est enregistré au compte-rendu.

M. Naidoo: Nous en sommes venus à penser que ce qui est en question, c'est la sécurité d'accès au marché américain, et non la sécurité des Canadiens. C'est la sécurité d'accès à un marché qui manque cruellement de ce que nous avons. Nous avons donc vendu notre patrimoine, c'est-à-dire nos ressources, pour leur donner ce qu'ils demandent. J'ai entendu le ministre parler de la sécurité d'accès. Ce sont des vues qui datent des années 80. C'est un argument vieux de 20 ans, qui n'est plus pertinent à l'heure actuelle.

Le sénateur Kenny: Ce qui m'inquiète, c'est l'idée de réglementer ou de réglementer à nouveau l'industrie pétrolière. Dans le passé, on a pris des dispositions pour garantir l'avenir de nos sources d'énergie.

Il y avait une règle qui obligeait quiconque demandait un permis d'exportation de gaz canadien à prouver qu'il y en avait assez à la source pour durer 25 ans. Il fallait comparaître devant les responsables du PEN et démontrer qu'il y avait des réserves qui pouvaient durer 25 ans.

Toute cette politique n'a eu pour résultat que de faire grimper le prix de l'énergie pour tout le monde. Nous conservions d'énormes stocks sans raison aucune.

Nous avons un marché qui fonctionne assez bien. Les prix montent en fonction de la demande. La valeur de notre dollar augmentera au fur et à mesure que nous exporterons l'avantage. C'est seulement de cette façon que le dollar finira par mieux se porter. C'est l'argument qu'avance le gouverneur de la Banque du Canada. Tant que nos exportations n'augmenteront pas, la valeur du dollar canadien ne s'améliorera pas. Tant que ça marche, il vaut mieux ne pas y toucher. Garder ici le pétrole et le gaz canadiens parce qu'il se pourrait que nous en ayons besoin plus tard signifie que les Canadiens vont voir leur passer sous le nez une opportunité incroyable.

La vice-présidente: J'aimerais simplement dire qu'un pays capable de mettre le Canadarm dans l'espace devrait être capable de s'organiser pour avoir le meilleur des mondes possibles. Selon moi, cela n'a aucun sens de se débarrasser complètement d'un bien qui a de la valeur alors qu'il est en demande.

M. Naidoo: J'aimerais vous répondre rapidement. Ce que l'on oublie et ce que le Canada oublie, c'est que l'on ne tient compte que des avantages à court terme. On voit les emplois qu'un pipeline va permettre de créer. On ne voit pas nécessairement les emplois découlant d'activités à valeur ajoutée. Nous ne devons plus nous contenter d'être des bûcherons, des porteurs d'eau ou des gens qui travaillent dans les champs de pétrole.

La vice-présidente: Je suis sûre que les Canadiens ont du bon sens et qu'il y a une solution à ce problème. Il faut que le prix augmente suffisamment.

Le sénateur Christensen: Vous avez parlé de valeur ajoutée. Je viens du Yukon. Je peux vous dire que si le projet de gazoduc le long de la route de l'Alaska aboutit, c'est bien de valeur ajoutée

get gas into our area that to enable us to have industrial development. We are looking at value-added in that case.

Senator Banks: I want to give Mr. Naidoo some comfort. I forget whether it was Keynes or Adams, one of the respected early English economists, who was right about everything except the finite market. He wrote that there are economies of scale and efficiencies to be gained by having people come together in a factory to make the same product that was less efficiently made in the home. The factory, he believed, would be more efficient and would do more people more good. However, he believed that there was a finite market. He was wrong.

Of course, oil is a finite resource. However, since you have worked in the oilpatch, you will know that we have not even begun to scratch the surface of some of our oil reserves. Or perhaps you do not know that. The fact is that we have provable reserves and we are not even bothering to look at the tar sands or the shale oil. Those resources will last us long past the time that your grandchildren, never mind mine, are long gone. We can only hope that by that time science will have taken over and discovered a new energy source.

Do you take some comfort from the restriction that is contained in this bill and continues to exist regarding the sale of Petro-Canada's assets? Notwithstanding whoever is on the board, and whoever owns the company, there are restrictions on the sale of its assets. I want to be sure that you are aware that those restrictions exist in this bill.

Mr. Naidoo: I have read the transcripts of the House committee, however, I am not clear with regard to the transfer of assets or the sale of Petro-Canada. Legal counsel said that three companies could get together and that restriction would become null and void.

Senator Banks: No, it would not. Restrictions contained in this bill have nothing to do with the ownership of the shares of this company. These restrictions preclude, in certain circumstances, the sale of either the upstream or downstream resources of Petro-Canada. I am not saying that can never happen, because one should never say never. I want to commend to your attention those provisions in this bill because they may allay some of the concerns that you might have.

The Deputy Chairman: I have to interject, Senator Banks. The corporate gurus say that ownership of 30 per cent of a company means effective control.

Senator Banks: I am not talking about control. I am talking about the provisions of this bill that preclude the sale of significant parts or all of the assets upstream or downstream of Petro-Canada. I do not care who owns it. It has nothing to do with

dont nous allons parler. Cela amènera dans notre région le gaz nécessaire pour que des industries se développent. C'est bien de valeur ajoutée dont nous parlons dans ce cas.

Le sénateur Banks: J'aimerais reconforter un peu M. Naidoo: je ne sais pas si c'est Keynes ou Adams, un des premiers grands économistes anglais, qui avait raison sur tous les points, sauf en ce qui concerne l'idée que le marché est limité. Il a écrit que l'on pouvait réaliser des économies d'échelle et rendre la production plus efficiente en faisant venir les gens dans une usine pour fabriquer un produit, au lieu de les laisser le faire de manière moins efficiente chez eux. Selon lui, le travail en usine était plus efficient et il était porteur de plus gros avantages pour les travailleurs. Toutefois, il pensait que le marché était limité. Il avait tort.

Bien entendu, le pétrole est une ressource qui n'est pas illimitée. Toutefois, étant donné que vous avez travaillé dans les champs de pétrole, vous devez savoir que nous n'avons même pas commencé à tirer véritablement profit de certaines de nos réserves pétrolières. Ou peut-être ne le savez-vous pas. Le fait est que nous avons des réserves dont l'existence peut être prouvée, sans parler même des sables et des schistes bitumineux. Ces ressources dureront jusqu'à bien après que vos petits-enfants, sans parler des miens, aient disparu de la surface de la terre. Reste à espérer que d'ici là, la science aura progressé et que l'on aura découvert une nouvelle source d'énergie.

Cela vous reconforte-t-il quelque peu de savoir qu'il y a dans ce projet de loi une restriction qui est maintenue en ce qui concerne la vente des actifs de Petro-Canada? Peu importe qui siège au conseil et qui est propriétaire de l'entreprise, des restrictions s'appliquent à la vente de ces actifs. Je tiens à m'assurer que vous savez que ces restrictions sont maintenues dans le projet de loi qui nous occupe.

M. Naidoo: J'ai lu les procès-verbaux du Comité de la Chambre, mais ce qui concerne le transfert des actifs ou la vente de Petro-Canada n'est pas clair à mes yeux. Le conseiller juridique a dit que trois entreprises pouvaient se regrouper et que dans ce cas, cette restriction serait nulle et non avenue.

Le sénateur Banks: Non, c'est faux. Les restrictions contenues dans ce projet de loi n'ont rien à voir avec les droits de propriété relatifs aux actions de cette entreprise. Ces restrictions interdisent, dans certaines circonstances, la vente des biens de commercialisation ou de production de Petro-Canada. Je ne dis pas que cela ne peut jamais arriver, parce qu'il ne faut jamais dire fontaine. Je veux simplement attirer votre attention sur ces dispositions du projet de loi, parce que cela pourrait dissiper certaines préoccupations que vous pourriez avoir.

La vice-présidente: Je dois vous interrompre, sénateur Banks. Les grands experts en structure organisationnelle disent que détenir une participation de 30 p. 100 dans une entreprise permet en réalité d'en avoir le contrôle.

Le sénateur Banks: Je ne parle pas de contrôle. Je parle des dispositions du projet de loi qui interdisent la vente de la totalité ou d'une partie importante des biens de commercialisation ou de production de Petro-Canada. Peu importe qui est propriétaire. Cela

control of the company. The assets, whether they are the upstream or downstream assets of this company, may not be sold.

I do not have the bill before me and I am not quoting it verbatim.

The Deputy Chairman: I take your point.

Senator Banks: I hope that it is here and not in the main bill.

The Deputy Chairman: It is on page 2, item 2(2):

Provisions preventing Petro-Canada from selling, transferring or otherwise disposing of, whether by one transaction or event or several related transactions or events, all or substantially all of its assets to any one person or group of associated persons or to non-residents, otherwise than by way of security only in connection with the financing of Petro-Canada.

I do not understand that.

Senator Banks: It is in the original act. This changes the original act slightly. The original act reads:

...in either the upstream or the downstream resources of the company...

Whereas this bill has the effect of saying:

...all or substantially all of its assets...

The Deputy Chairman: There is a part at the end:

...otherwise than by way of security only in connection with the financing of Petro-Canada.

What does that mean?

Senator Banks: As I understand it, they can cannot hypothecate any assets. That paragraph does not refer to shares. It refers to the assets of the company, such as oil wells and refineries.

The Deputy Chairman: What does the phrase mean, otherwise than by way of security?

Senator Banks: I would take it to mean that one can hypothecate those resources in order to obtain financing.

The Deputy Chairman: Assets can be held in security for financing?

Senator Banks: Yes. If Petro-Canada is owned by a Lithuanian, an Albanian, a Portuguese and an American and each of holds 20 per cent, they cannot simply decide to divest all of the assets of the company.

The Deputy Chairman: The point is that this does not give Canada energy security, nor does it mean that Canadians will be able to afford to buy that energy. That is the basic point. If we could have all of this wonderful money coming to the oil companies, and to Alberta, and no taxes in Alberta, and we could still have affordable energy and energy security for the rest of Canada, I could agree with it.

n'a rien à voir avec le contrôle d'une entreprise. Les actifs, qu'il s'agisse de biens de commercialisation ou de production, ne peuvent pas être vendus.

Je n'ai pas le projet de loi devant moi et je ne peux pas le citer textuellement.

La vice-présidente: Je vois ce que vous voulez dire.

Le sénateur Banks: J'espère que c'est dans ce texte et non dans la loi.

La vice-présidente: C'est à la page 2, paragraphe 2(2):

Des dispositions qui empêchent Petro-Canada de céder, notamment par vente ou transfert et à la suite d'une ou de plusieurs opérations ou autres faits liés, la totalité ou une partie importante de tous ses biens à toute personne ou tout groupe de personnes liées ou à plusieurs non-résidents, autrement qu'à titre de garantie de financement de Petro-Canada seulement.

Je ne comprends pas cela.

Le sénateur Banks: C'est dans la loi d'origine. Cela modifie légèrement cette loi dont l'énoncé fait état:

[...] de ses biens de commercialisation ou de production [...]

Alors que dans ce projet de loi, on parle en fait de:

[...] la totalité ou une partie importante de tous ses biens [...]

La vice-présidente: À la fin du paragraphe, on peut lire:

[...] autrement qu'à titre de garantie de financement de Petro-Canada seulement.

Qu'est-ce que cela veut dire?

Le sénateur Banks: D'après ce que je comprends, l'entreprise ne peut hypothéquer aucun de ses biens. Ce paragraphe ne s'applique pas aux actions. Il s'applique aux biens de l'entreprise, par exemple, les puits de pétrole et les raffineries.

La vice-présidente: Que veut dire l'expression: «autrement qu'à titre de garantie?»

Le sénateur Banks: Je pense que cela signifie que l'on peut hypothéquer ces ressources pour obtenir du financement.

La vice-présidente: Les biens peuvent servir de garantie pour obtenir du financement?

Le sénateur Banks: Oui. Si les propriétaires de Petro-Canada sont un Lithuanien, un Albanais, un Portugais et un Américain, qui détiennent chacun une participation au capital de 20 p. 100, ils ne peuvent pas tout simplement décider de se dessaisir de tous les biens de l'entreprise.

La vice-présidente: Ce qui est important, c'est que cela ne garantit pas la sécurité énergétique du Canada et que cela ne veut pas dire non plus que les Canadiens auront les moyens d'acheter cette énergie. C'est la question fondamentale. S'il était possible que tout cet argent tombe dans les coffres des compagnies pétrolières et dans ceux de l'Alberta et qu'il n'y ait pas d'impôt en Alberta, mais qu'en même temps l'énergie reste abordable dans le reste du Canada dont la sécurité énergétique serait assurée, je pourrais être d'accord.

Senator Banks: Madam Chairman, you know as well I do that Canada, does not control energy prices. It is also true that if mushrooms grew in our mouth, we would not have to go into the field to pick them.

The committee adjourned.

Le sénateur Banks: Madame la présidente, vous savez comme moi que le Canada ne contrôle pas les prix de l'énergie. Évidemment, avec des si, on pourrait mettre Paris en bouteille.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada —
Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Tuesday, May 29, 2001

From the Office of the Auditor General of Canada:

Sheila Fraser, Interim Auditor General;
Maria Barrados, Assistant Auditor General, Audit Operation
Branch;
John Wiersema, Assistant Auditor General, Audit Operation
Branch.

From Cameco Corporation:

Bernard M. Michel, Chair and Chief Executive Officer.

Thursday, May 31, 2001

From Petro-Canada:

Ron A. Brenneman, President and Chief Executive Officer;
Rob Andras, Senior Director, Corporate Communications.

From the Council of Canadians:

Anil Naidoo, Campaigner.

Le mardi 29 mai 2001

Du Bureau du vérificateur général du Canada:

Sheila Fraser, vérificatrice générale par intérim;
Maria Barrados, vérificatrice générale adjointe, Direction des
opérations de vérification;
John Wiersema, vérificateur général adjoint, Direction des
opérations de vérification.

De Cameco Corporation:

Bernard M. Michel, président et directeur général.

Le jeudi 31 mai 2001

De Pétro-Canada:

Ron A. Brenneman, président-directeur général;
Rob Andras, directeur principal, Communications intégrées.

Du Conseil des Canadiens:

Anil Naidoo, chargé de campagne.